

TRAVAIL DE BACHELOR
ANNÉE ACADÉMIQUE 2011-2014

TOURISME PATRIMONIAL DANS LES VILLES HISTORIQUES

*Entre protection et mise en valeur durable du patrimoine
à La Chaux-de-Fonds*



Rédigé par
Samantha COTINHA

Sous la direction de
Rafael MATOS-WASEM

Déposé le 15 décembre 2014 à Sierre

HES-SO VALAIS-WALLIS
Haute École de Gestion et Tourisme

Résumé

Les notions de patrimoine et tourisme sont souvent associées et étudiées conjointement. Dans le contexte de la mondialisation actuelle, la préservation de la culture territoriale et l'assurance d'une croissance économique durable font partie des défis à relever pour les villes historiques en développement. Le patrimoine apparaît donc comme une nouvelle ressource et un moyen de se projeter vers de nouveaux modèles de développement culturel et économique. Dans ce contexte, la multiplication des processus de patrimonialisation peut être observée au travers de l'allongement de la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO, laquelle est passée d'une dizaine de biens en 1978 à plus d'un millier en 2014. Ces revendications identitaires qualifiées par le désir de sauvegarde du patrimoine cachent cependant parfois une volonté de développement touristique qui apparaît comme le meilleur moyen de redonner vie à une économie urbaine bouleversée par les crises financières. Cette volonté de favoriser le tourisme en créant du patrimoine demeure ainsi un objet de débat parmi les défenseurs du patrimoine et les partisans de l'authenticité.

En 2009, les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle, berceaux de l'horlogerie suisse et capitales mondiales de cette industrie, ont aussi rejoint la Liste du Patrimoine mondial. Exemple typique d'une ville industrielle bâtie au 19^e siècle et illustrant la symbiose parfaite d'une architecture urbaine mise au service d'une mono-industrie, La Chaux-de-Fonds a inscrit son urbanisme horloger sur la prestigieuse liste qui a reconnu ce patrimoine industriel comme porteur d'une valeur universelle exceptionnelle. Pourtant, cette reconnaissance ne s'est pas faite en un jour, mais a suivi un long cheminement dans l'histoire de la ville et de la prise de conscience patrimoniale. Malgré l'image redorée et la nouvelle notoriété de la ville, les efforts de sensibilisation auprès de la population doivent se poursuivre afin d'assurer la transmission de cet héritage. La sphère touristique a quant à elle pour mission de mettre en valeur ce patrimoine. Elle ne doit cependant pas oublier d'intégrer certains principes du développement durable dans cette mise en valeur afin d'assurer la conservation et l'accessibilité du patrimoine chaux-de-fonnier aux générations futures.

Mots-clés : patrimoine, tourisme, ville historique, processus de patrimonialisation, Patrimoine mondial de l'UNESCO, authenticité, La Chaux-de-Fonds, horlogerie, industrie, urbanisme horloger, développement durable

Avant-propos et remerciements

Ce Travail de Bachelor a été réalisé dans le cadre d'un projet intitulé « *Controversial memories in the historic urban landscape* » (Mémoires controversées dans les paysages urbains historiques) financé par le réseau SNIS (Swiss Network for International Studies) basé à Genève. Cette étude multidisciplinaire menée à Rome, Pékin et Mexico a pour but d'analyser les conflits nés au sein des populations locales suite à l'application des nouvelles directives de l'UNESCO sur le patrimoine urbain historique¹ et les changements opérés dans les lieux de mémoire collective. Ce projet de recherche est mené par deux chercheurs à l'EPFL (École Polytechnique Fédérale de Lausanne), Mme Florence Graezer Bideau, docteur en histoire et civilisation et directrice du CACS (Centre for Area and Cultural Studies), et M. Yves Pedrazzini, chercheur au LaSUR (Laboratoire de sociologie urbaine). Tous deux sont chaleureusement remerciés pour leurs conseils et leur disponibilité durant la réalisation de ce travail.

Ce Travail de Bachelor se propose d'observer ce phénomène à La Chaux-de-Fonds depuis son inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO en 2009. Il a notamment pour but d'analyser le processus de patrimonialisation lié à la ville, la conscience patrimoniale de la population aujourd'hui et, finalement, d'évaluer les impacts de la certification UNESCO d'un point de vue touristique. Je souhaite donc adresser mes sincères remerciements aux personnes suivantes pour leur soutien et précieux conseils tout au long de l'élaboration de ce travail :

M. Rafael Matos-Wasem, professeur à la Haute École de Gestion et Tourisme de Sierre, co-coordonateur du projet « *Controversial memories* » et directeur de ce présent travail, pour son aide, sa disponibilité et ses conseils avisés

M. Jean-Daniel Jeanneret, architecte du patrimoine à La Chaux-de-Fonds, responsable du Bureau du gestionnaire de site au Service d'urbanisme et de l'environnement à La Chaux-de-Fonds, pour la transmission et le partage de son savoir

Mme Stéphanie Bavaresco, responsable du développement de l'offre et chargée de projet, ainsi que M. Vincent Matthey, coordinateur, tous deux collaborateurs au sein de Tourisme Neuchâtelois, pour leurs nombreux conseils, la transmission de données et leur coopération

M. Régis Huguenin, conservateur au Musée International de l'Horlogerie de La Chaux-de-Fonds, pour sa disponibilité et son partage de savoir

M. Claude Roulet, ancien président de la Section neuchâteloise de Patrimoine suisse (Heimatschutz) de 1983 à 2010, pour sa disponibilité et son partage d'expérience

¹ Il s'agit de la nouvelle *Recommandation concernant le paysage urbain historique* adoptée en 2011 par la Conférence générale de l'UNESCO. Cet instrument normatif vient compléter les principes dictés dans la *Convention du Patrimoine mondial* de 1972 qui demeure l'outil de base pour la gestion de la Liste du Patrimoine mondial (Centre du Patrimoine mondial, 2012).

Table des matières

Résumé	i
Avant-propos et remerciements	ii
Liste des tableaux.....	vi
Liste des figures	vii
Liste des abréviations.....	ix
Introduction	1
Méthodologie	2
1. Présentation des institutions.....	4
1.1 L'UNESCO.....	4
1.2 Le Patrimoine mondial et ses organisations consultatives.....	5
1.2.1 Le Patrimoine mondial.....	5
1.2.1.1 La Convention du Patrimoine mondial de 1972.....	5
1.2.1.2 Les acteurs au sein du Patrimoine mondial	6
1.2.1.3 Autres instruments normatifs	7
1.2.1.4 La Liste du Patrimoine mondial.....	7
1.2.1.5 Le processus d'inscription.....	8
1.2.1.6 La Chaux-de-Fonds/Le Locle, urbanisme horloger	9
1.2.2 Les organisations consultatives	9
1.3 Patrimoine suisse (Heimatschutz)	10
1.4 Tourisme Neuchâtelois	10
2. Qu'est-ce que le patrimoine ?.....	11
2.1 Le patrimoine : définitions et interprétations.....	11
2.2 Patrimoine urbain industriel et patrimoine récent.....	13
2.3 Le processus de patrimonialisation	14
2.4 Gestion du patrimoine et aménagement urbain	14
3. Tourisme et patrimoine : complémentaires ou incompatibles ?.....	17
3.1 Le patrimoine : un actif économique et un canal de diffusion du tourisme	17
3.2 La place de l'authenticité dans l'expérience touristique	20
3.3 Tourisme durable autour du patrimoine.....	21

3.3.1	Le tourisme culturel : philosophie d'un bon tourisme.....	21
3.3.2	Le tourisme patrimonial en ville.....	22
3.3.3	Le tourisme culturel est-il durable ?	22
4.	Le patrimoine industriel de La Chaux-de-Fonds, une richesse insoupçonnée.....	24
4.1	Histoire de l'horlogerie dans le Pays de Neuchâtel.....	24
4.2	Histoire de La Chaux-de-Fonds et de son identité patrimoniale	26
4.2.1	Les mythes fondateurs	26
4.2.2	1794 – 1900 : Développement d'une ville nouvelle	28
4.2.3	Le 20 ^e siècle : recherche de l'esthétisme – L'Art Nouveau et le Style Sapin	30
4.2.4	Figure de Le Corbusier.....	30
4.2.5	Développement de la conscience patrimoniale	31
5.	La Chaux-de-Fonds candidate au Patrimoine mondial de l'UNESCO.....	33
5.1	La Chaux-de-Fonds/Le Locle et son urbanisme horloger	34
5.2	Les autres projets de candidature	37
6.	Gestion du patrimoine au quotidien et développement urbain.....	39
6.1	Organes de gestion et conditions cadres	39
6.2	Conscience patrimoniale et implication citoyenne.....	41
6.3	Le secteur de l'horlogerie aujourd'hui.....	45
7.	Tourisme autour de l'urbanisme horloger de La Chaux-de-Fonds	48
7.1	La certification UNESCO, un nouvel outil de promotion touristique : premiers impacts notables	49
7.2	Étendue de l'offre touristique liée au patrimoine horloger.....	52
7.2.1	Tourisme dans la Watch Valley – Pays de la précision	26
7.2.2	Composantes de l'offre touristique autour du patrimoine chaux-de-fonnier.....	53
7.3	Collaborations et groupes de travail	56
7.4	Analyse statistique du tourisme à La Chaux-de-Fonds.....	57
7.5	Utilisation du label UNESCO	60
7.6	Résultats de l'enquête menée auprès des visiteurs.....	62
8.	Commentaires personnels et pistes de réflexion	66
	Conclusion.....	70

Références	72
ANNEXES.....	80
Annexe I – Critères de sélection pour l’inscription d’un bien sur la Liste du Patrimoine mondial .	80
Annexe II – Plan Charles-Henri Junod de 1841.....	82
Annexe III – Façades d’immeubles et alignements de fenêtres	83
Annexe IV – Plans de construction	84
Annexe V – Art Nouveau et Style Sapin à La Chaux-de-Fonds	86
Annexe VI – Biens physiques formant l’urbanisme horloger	87
Annexe VII – Zone centrale et zone tampon.....	88
Annexe VIII – Évaluation statistique de l’authenticité au sein de la zone centrale.....	90
Annexe IX – Structure juridique de l’aménagement du territoire à La Chaux-de-Fonds et indicateurs clés.....	91
Annexe X – Évolution démographique et dynamique d’expansion dans la zone centrale et la zone tampon.....	92
Annexe XI – Composition des échantillons.....	94
Annexe XII – Statistiques de l’horlogerie	95
Annexe XIII – Statistiques du tourisme en Suisse et dans le Canton de Neuchâtel.....	96
Annexe XIV– Questionnaire à l’attention des visiteurs	97
Annexe XV – Synthèse de l’entretien avec M. J.-D. Jeanneret.....	100
Annexe XVI – Guide d’entretien en vue de l’interview réalisée avec M. Claude Roulet	105
Annexe XVII – Guide d’entretien en vue de l’interview réalisée avec M. Régis Huguenin	106
Annexe XVIII – Synthèse de l’entretien avec Mme S. Bavaresco et M. V. Matthey	107
Déclaration de l’auteur	107

Liste des tableaux

Tableau 1 : Biens suisses inscrits au Patrimoine mondial.....	8
Tableau 2 : Les organisations consultatives	10
Tableau 3 : Arrivées internationales 2012-2013 par pays	19
Tableau 4 : Top 10 des pays possédant le plus de biens inscrits au Patrimoine mondial.....	19
Tableau 5 : Représentants et fonctions des organes de gestion	40
Tableau 6 : Évolution de la fréquentation des sites touristiques entre 2009 et 2013.....	59

Liste des figures

Figure 1 : Questions de recherche et hypothèses	3
Figure 2 : Emblème du Patrimoine mondial.....	5
Figure 3 : Logo de la destination Jura & Trois-Lacs	10
Figure 4 : Évolution du nombre de biens inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial	12
Figure 5 : Le processus de patrimonialisation	14
Figure 6 : Le tourisme culturel.....	21
Figure 7 : Un établi reconstitué au Musée Paysan et Artisanal de La Chaux-de-Fonds	25
Figure 8 : La ferme du Musée Paysan et Artisanal de La Chaux-de-Fonds	25
Figure 9 : Typologies en barres et en îlots.....	28
Figure 10 : Portée de la lumière sur les constructions en pente douce	29
Figure 11 : Façade d'une maison ouvrière	29
Figure 12 : Horlogers au travail dans une fabrique du début du 20 ^e siècle	29
Figure 13 : La Villa Fallet	30
Figure 14 : Salle de cérémonies du Crématoire	30
Figure 15 : La Maison blanche.....	31
Figure 16 : La Villa turque	31
Figure 17 : Cour intérieure de l'Ancien Manège	32
Figure 18 : Exemples de façades.....	34
Figure 19 : Groupe de travail autour du dossier de candidature	36
Figure 20 : Place Espacité le soir du 27 juin 2009	37
Figure 21 : Organes de gestion : organigramme	39
Figure 22 : Importance régionale de l'industrie horlogère	46
Figure 23 : Part de l'emploi et des entreprises par canton	46
Figure 24 : Espace de l'urbanisme horloger	49
Figure 25 : Destination Jura & Trois Lacs.....	52
Figure 26 : La ville et sa structure en damiers.....	55
Figure 27 : La Chaux-de-Fonds vue du ciel.....	55
Figure 28 : Pays de provenance 2013.....	58
Figure 29 : Pays de provenance 2009	58

Figure 30 : Logo officiel du site	60
Figure 31 : Logo commercial du site	60
Figure 32 : Centres d'intérêt des visiteurs	63
Figure 32 : Signes qualitatifs attribués à l'UNESCO et au Patrimoine mondial selon les visiteurs	64

Liste des abréviations

OCDE	1
OMT	1
ONU	4
UNESCO	4
OFC	7
ICOMOS	10
ICCROM	10
UICN	10
PUH	15
PNUE	23
MIH	26
ASPAM	32
ISOS	33
INSA	33
PRAC	40
SCAM	42
FHS	46
CIFOM	48
OFS	48
MHL	53

Introduction

L'interrelation entre le patrimoine et le tourisme fait aujourd'hui l'objet de nombreuses études de la part des chercheurs et des praticiens issus des sphères touristiques et des sciences sociales. Alors que le tourisme international affiche une croissance phénoménale, la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO tend elle aussi à s'allonger. En effet, en l'espace de 35 ans, elle est passée de 12 biens inscrits (1978) à un total de 1007 (2014). Fait intéressant : ce sont généralement les pays qui affichent le plus d'arrivées internationales qui présentent également le plus grand nombre de biens inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial. Cela s'explique notamment par le fait que la relation entre le tourisme et le patrimoine repose sur une réciprocité : d'une part, les biens patrimoniaux constituent des ressources majeures pour le tourisme et, d'autre part, le tourisme permet de générer des fonds pour assurer la conservation de ces biens, en favorisant des avantages économiques et sociaux (UNESCO, 2014c, p. 8). Plusieurs études montrent d'ailleurs que le patrimoine règne sur une part importante des offres et des produits au sein des destinations touristiques. Selon l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques [OCDE] et l'Organisation Mondiale du Tourisme [OMT], le tourisme culturel, dans lequel s'inscrivent les activités liées au patrimoine, représentait en 2007 40% de l'ensemble du tourisme international (OECD, 2009, p. 17).

Fort de ce constat, le label UNESCO semble être devenu un gage de qualité et un outil de promotion pour les acteurs du tourisme. Cependant, tout cela soulève un certain nombre de questions, notamment la motivation à « créer » du patrimoine pour favoriser le tourisme et la place qu'occupe l'authenticité dans ce patrimoine « inventé ». Quelle que soit la réponse, une fois le tourisme installé, il est nécessaire d'intégrer les principes du développement durable dans les pratiques touristiques afin de faire en sorte que le site visité soit conservé et accessible aux générations futures, comme le veut sa vocation patrimoniale.

Par ailleurs, avant qu'un bien ou un site ne soit déclaré comme porteur d'une valeur universelle exceptionnelle par l'UNESCO, il fait l'objet d'un processus de patrimonialisation au sein du territoire auquel il appartient initialement. Cela passe en partie par la prise de conscience patrimoniale, puis par la reconnaissance du patrimoine, par sa protection et enfin, sa mise en valeur, à travers le tourisme notamment. Le but de ce travail est donc d'analyser ce processus de patrimonialisation à La Chaux-de-Fonds, métropole horlogère et ville historique inscrite en 2009 au Patrimoine mondial pour son urbanisme horloger. Reconnu comme un exemple représentatif d'une ville industrielle du 19^e siècle, la protection du patrimoine chaux-de-fonnier n'était cependant pas au départ une notion innée, ni pour la population, ni pour les autorités. Aujourd'hui encore, la compréhension et l'appréciation de ce patrimoine récent à caractère industriel n'est pas une évidence, par opposition à la popularité évidente du patrimoine des villes historiques « traditionnelles » datant de l'Antiquité ou du Moyen-Âge.

Comment s'est donc construite l'histoire de la conservation du patrimoine à La Chaux-de-Fonds et comment s'effectue aujourd'hui la gestion de ce patrimoine ? Le tourisme a-t-il été le pourvoyeur de l'inscription de la ville au Patrimoine mondial, comme cela a été suggéré plus haut ? Comment l'activité touristique est-elle organisée et dans quelle mesure prend-elle en compte la sauvegarde du patrimoine ? Enfin, quel est le regard que portent les habitants et les touristes sur cette ville dotée depuis peu d'une notoriété nouvelle grâce à sa certification UNESCO ?

Pour répondre à ces questions, ce travail aborde dans sa première partie des concepts théoriques, tels que l'évolution de la définition et de l'usage du patrimoine à travers le temps, les phases inhérentes à un processus de patrimonialisation et les rapports d'influence entre tourisme et patrimoine dans le cadre du Patrimoine mondial. La deuxième partie du travail a pour objectif de relier ces notions théoriques à l'histoire de la sauvegarde du patrimoine de La Chaux-de-Fonds, en identifiant les moments-clés et les acteurs importants. Elle dépeint ensuite le processus de l'inscription de la ville au Patrimoine mondial et présente la gestion courante du patrimoine et l'implication des communautés locales. Finalement, elle fait un état des lieux de l'activité touristique et présente la perception du patrimoine par les touristes à travers une enquête exploratoire menée auprès des visiteurs entre novembre et décembre 2014.

Méthodologie

L'approche méthodologique adoptée dans ce travail repose dans un premier temps sur la consultation documentaire et l'analyse de celle-ci afin de saisir les concepts essentiels à l'élaboration de ce mémoire. Cette première phase présente des objectifs théoriques, notamment la description et l'analyse de concepts qui démontrent les rapports d'influence entre patrimoine et tourisme dans le cas de sites inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Elle explore également les concepts existants autour du tourisme culturel et du tourisme durable, analyse le développement de la conscience patrimoniale chaux-de-fonnière à travers le temps et étudie l'activité touristique à La Chaux-de-Fonds depuis son inscription au Patrimoine mondial.

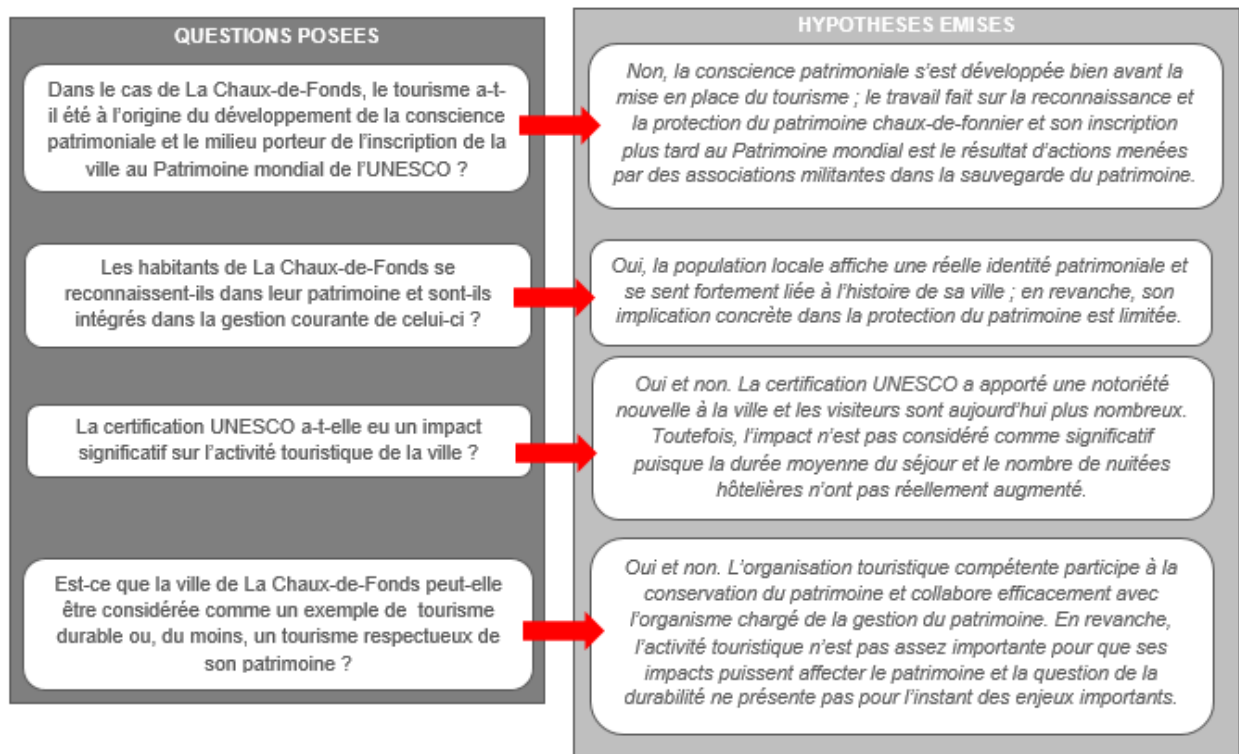
Dans un second temps, la méthodologie employée permet d'atteindre des objectifs de terrain et repose sur la consultation d'experts issus des milieux de la protection du patrimoine, de l'urbanisme, du tourisme et de l'horlogerie. Cette deuxième phase du travail a ainsi pour but de compléter les informations recueillies au préalable et de présenter de façon plus détaillée la gestion courante du patrimoine chaux-de-fonnier ainsi que la manière dont s'impliquent les acteurs du tourisme pour favoriser des pratiques touristiques durables et respectueuses du patrimoine.

Enfin, une partie du travail repose sur une démarche d'investigation à l'aide de deux enquêtes exploratoires menées auprès des habitants et des touristes entre novembre et décembre 2014. Ces enquêtes permettent d'une part de présenter l'implication actuelle des communautés locales

dans la protection du patrimoine et d'exposer les perceptions ressenties à l'égard de La Chaux-de-Fonds de la part des visiteurs.

Les différentes approches méthodologiques décrites ci-dessus permettent d'articuler la réflexion autour de quatre idées fondamentales (figure 1). Les hypothèses émises sont quant à elles discutées dans la conclusion qui fait la synthèse des différents éléments de réponse apportés au cours du travail.

Figure 1 – Questions de recherche et hypothèses



Source : Figure de l'auteure (2014)

1. Présentation des institutions

Ce travail ne saurait commencer sans la présentation des grandes institutions qui ont contribué au processus de patrimonialisation de La Chaux-de-Fonds et à la mise en valeur de son patrimoine par le tourisme. Ce premier chapitre introductif permettra ainsi à chaque lecteur de disposer d'une base d'informations sur les principaux acteurs ayant œuvré dans la protection et la valorisation du patrimoine chaux-de-fonnier et de débiter ainsi la lecture de ce travail de façon compréhensible.

Ce chapitre se consacre essentiellement aux acteurs ayant joué un rôle important dans la construction de la conscience patrimoniale chaux-de-fonnière. Toutefois, il sera également question d'autres intervenants au cours de ce travail et ces derniers seront succinctement présentés.

1.1 L'UNESCO

Fondée en 1945, l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture [UNESCO] est l'organisme culturel des Nations Unies [ONU] dont le siège est à Paris. Cette institution est née suite au rassemblement de 37 États qui avaient pour objectif de créer une organisation destinée à instituer une paix durable et d'empêcher ainsi une nouvelle guerre mondiale (UNESCO, 2014a). Depuis près de 70 ans maintenant, la mission de l'UNESCO est de contribuer à la construction d'une culture de la paix, à l'éradication de la pauvreté, au développement durable et au dialogue interculturel à travers l'éducation, les sciences, la communication et l'information (UNESCO, 2010).

L'UNESCO mène à bien ces priorités et objectifs à travers cinq programmes majeurs répartis selon cinq thèmes : l'éducation, les sciences naturelles, les sciences sociales et humaines, la communication et l'information et, enfin, la culture. C'est d'ailleurs aux bureaux du Secteur de la Culture qu'est rattaché le Centre du Patrimoine mondial dont il est question au chapitre 1.2 Le Patrimoine mondial et ses organisations consultatives. Parallèlement à ces objectifs, l'UNESCO travaille également sur un certain nombre de priorités globales, comme l'Afrique ou l'égalité entre les genres (UNESCO, 2010). Afin de mener à bien ces différentes activités, l'UNESCO a publié depuis sa création toute une série d'instruments normatifs à l'intention des États membres afin de les guider dans leurs tâches. Ces différents instruments juridiques internationaux², répartis en Conventions, Recommandations et Déclarations, servent de base de règles communes sur lesquelles tous les États membres s'accordent.

² Ces textes sont répertoriés selon les cinq secteurs d'activités de l'UNESCO cités ci-dessus et sont consultables à l'adresse suivante : http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=12024&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

1.2 Le Patrimoine mondial et ses organisations consultatives

Cette deuxième partie de chapitre est consacrée à la présentation du fonctionnement du Patrimoine mondial (dont l'emblème est présenté ci-contre – figure 2) et à ses trois organisations consultatives qui conseillent le Comité du Patrimoine mondial dans ses délibérations.

Figure 2 - Emblème du Patrimoine mondial



Source : UNESCO (2014b)

1.2.1 Le Patrimoine mondial

L'idée de créer un mouvement international pour protéger le patrimoine est née après la Première Guerre mondiale. L'événement qui a suscité cette prise de conscience internationale pour la préservation du patrimoine est la construction d'un barrage en Égypte qui menaçait d'inondation une vallée où se trouvaient les temples d'Abou Simbel, trésors de la civilisation de l'Égypte Antique. Depuis, l'UNESCO s'est donnée pour mission de préserver et de protéger le patrimoine naturel et culturel de la planète qui présente une valeur universelle exceptionnelle pour l'humanité. En effet, l'UNESCO qualifie le patrimoine comme « don du passé pour l'avenir » (Centre du Patrimoine mondial de l'UNESCO, 2008, p. 5):

Le patrimoine est l'héritage du passé dont nous profitons aujourd'hui et que nous transmettons aux générations à venir. Nos patrimoines culturel et naturel sont deux sources irremplaçables de vie et d'inspiration. Ce sont nos pierres de touche, nos points de référence, les éléments de notre identité. Ce qui rend exceptionnel le concept de Patrimoine mondial est son application universelle. Les sites du Patrimoine mondial appartiennent à tous les peuples du monde, sans tenir compte du territoire sur lequel ils sont situés.

La question qui se pose suite à cette déclaration est la suivante : comment un site situé en Égypte ou ailleurs dans le monde peut-il appartenir à tous les peuples de la planète ? La réponse se trouve dans la *Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel* de 1972 dont il est question ci-dessous.

1.2.1.1 La Convention du Patrimoine mondial de 1972

La *Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel* a été créée afin d'identifier et de protéger les sites naturels et culturels considérés comme porteurs d'une valeur universelle exceptionnelle, laquelle est à transmettre aux générations futures. Elle a été adoptée le 16 novembre 1972 par la Conférence générale de l'UNESCO à Paris suite à une Conférence de l'ONU sur l'Environnement humain à Stockholm. Il s'agit d'un accord qui a été ratifié par les États

parties³ qui vise à garantir les ressources financières et intellectuelles nécessaires à la protection des sites du Patrimoine mondial. En outre, tous les États parties reconnaissent que « les sites qui se trouvent sur leur territoire national et qui ont été inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial constituent, sans préjudice de la souveraineté nationale et des droits de propriété, un patrimoine mondial à la protection duquel il incombe à la communauté internationale toute entière de participer » (Centre du Patrimoine mondial, 2008, p. 5). C'est ceci même qui définit l'appartenance d'un site aux peuples du monde.

Le contenu de *la Convention de 1972*⁴ fixe les devoirs des États parties dans l'identification des sites potentiels ainsi que leur rôle dans la conservation de ces sites. Par la signature de cette convention, les États parties sont encouragés à intégrer la protection du patrimoine culturel et naturel dans leurs programmes de planification régionaux, à assurer la bonne gestion des sites grâce à du personnel qualifié, à entreprendre des études sur la conservation des biens inscrits, et à prendre des mesures pour conférer à ce patrimoine une fonction dans la vie quotidienne des citoyens en les sensibilisant à travers des programmes d'éducation et d'information (Centre du Patrimoine mondial, 2014a).

1.2.1.2 Les acteurs au sein du Patrimoine mondial

Le Patrimoine mondial est une entité au sein de l'UNESCO qui réunit plusieurs acteurs assumant différentes fonctions (Centre du Patrimoine mondial, 2008, p. 27) :

- **Le Comité** se réunit une fois par année et comprend les représentants de 21 des 191 États parties à la *Convention de 1972*, lesquels sont élus pour un mandat de six ans au maximum. Le Comité est responsable de la mise en œuvre de la *Convention*, détermine l'utilisation du Fonds du Patrimoine mondial, valide ou non l'inscription d'un site sur la Liste du Patrimoine mondial et examine par la suite les différents rapports de conservation des sites inscrits.
- **L'Assemblée Générale** comprend tous les États parties et se réunit tous les deux ans durant la session ordinaire de la Conférence générale de l'UNESCO pour élire les membres du Comité du Patrimoine mondial, examiner la situation financière du Fonds du Patrimoine mondial et décider des principales questions de politique générale.
- **Le Centre du Patrimoine mondial** assure la gestion courante de la *Convention*, conseille les États parties sur l'élaboration des dossiers d'inscription à la Liste du Patrimoine mondial et informe le public des questions relatives au Patrimoine mondial.
- **Le Fonds du Patrimoine mondial** est destiné à subventionner les projets entrepris par les États parties. Les ressources du Fonds du Patrimoine mondial sont estimées à environ quatre millions de dollars et sont affectées en priorité en faveur des sites les plus menacés.

³ Actuellement au nombre de 191 et répertoriés à l'adresse suivante : <http://whc.unesco.org/fr/246>

⁴ Texte intégral disponible à l'adresse suivante : <http://whc.unesco.org/fr/conventiontexte>

1.2.1.3 Autres instruments normatifs

D'autres textes viennent renforcer les principes énoncés dans *la Convention de 1972*. Parmi ceux-ci, trois sont à retenir dans la gestion d'une ville historique inscrite au Patrimoine mondial :

- Les ***Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du Patrimoine mondial***⁵ est un document qui fournit des critères précis pour l'inscription de biens sur la Liste du Patrimoine mondial. Les *Orientations* sont révisées périodiquement pour tenir compte des décisions prises par le Comité du Patrimoine mondial et intègrent les nouveaux concepts, connaissances et expériences acquises (Centre du Patrimoine mondial, 2014b).
- La ***Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel*** de 2003⁶ a pour objectif de sauvegarder les pratiques, représentations, savoirs et savoir-faire que les communautés reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Ce patrimoine peut se manifester dans les traditions et expressions orales, les arts, les pratiques sociales, les rituels, les savoirs et les pratiques liées, par exemple, à l'artisanat traditionnel (UNESCO Culture, 2014). Cette convention pourrait bien avoir sa place dans la gestion du patrimoine chaux-de-fonnier suite à la publication de la nouvelle *Liste indicative du patrimoine culturel immatériel en Suisse* par l'Office Fédérale de la Culture [OFC] le 22 octobre 2014. En effet, cette liste présentait le savoir-faire de mécanique horlogère parmi sept autres traditions vivantes suisses. Elles pourront toutes faire l'objet d'une candidature sur la Liste du Patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO (Confédération suisse – OFC, 2014).
- La nouvelle ***Recommandation concernant le paysage urbain historique*** a été adoptée le 10 novembre 2011⁷ par la Conférence générale de l'UNESCO. Elle s'inscrit dans la continuité de la *Convention de 1972* et des autres textes existants. Il s'agit d'un outil complémentaire qui aborde la question de la conservation du paysage urbain historique et propose une réglementation au niveau international. Toutefois, elle n'est pas sujette à la ratification et est de ce fait un document non contraignant pour les États parties qui sont plutôt invités à l'appliquer et à la faire connaître (Centre du Patrimoine mondial, 2012). La notion de « paysage urbain historique » sera quant à elle abordée plus loin dans ce travail.

1.2.1.4 La Liste du Patrimoine mondial

Il existe actuellement 1007 biens inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO, dont 779 étant considérés comme des biens culturels, 197 comme des biens naturels et 31 comme des biens mixtes (Centre du Patrimoine mondial, 2014c). Le patrimoine culturel concerne les

⁵ Texte intégral disponible à l'adresse suivante : <http://whc.unesco.org/archive/opguide13-fr.pdf>

⁶ Texte intégral disponible à l'adresse suivante : http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=17716&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

⁷ Cette recommandation est consultable à l'adresse ci-dessous : <http://unesdoc.unesco.org/images/0021/002150/215084f.pdf#page=62>

monuments, les ensembles de constructions humaines et les sites porteurs d'une valeur historique, comme c'est le cas à La Chaux-de-Fonds. L'Europe présente la plus forte concentration de biens inscrits au Patrimoine mondial avec 48% de l'effectif planétaire (Centre du Patrimoine mondial, 2014d). Le tableau 1 ci-dessous présente la liste des 11 biens suisses inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial ainsi que leur date d'inscription :

Tableau 1 – Biens suisses inscrits au Patrimoine mondial

Biens culturels	Biens naturels
L'Abbaye de Saint-Gall (1983)	Les Alpes suisses Jungfrau-Aletsch (2001)
Le couvent bénédictin Saint-Jean-des-Sœurs à Münstair (1983)	Le Monte San Giorgio (2003)
La vieille ville de Berne (1983)	Le haut lieu tectonique suisse Sardona (2008)
Les trois châteaux, la muraille et les remparts du bourg de Bellinzona (2000)	
Lavaux, vignoble en terrasses (2003)	
Le chemin de fer rhétique de l'Albula et de la Bernina (2008)	
La Chaux-de-Fonds/Le Locle, urbanisme horloger (2009)	
Les sites palafittiques autour des Alpes (2011)	

Source : Tableau de l'auteure (2014)

1.2.1.5 Le processus d'inscription

La proposition d'inscription d'un bien national sur la Liste du Patrimoine mondial ne peut être effectuée que par les pays signataires de la *Convention de 1972*. La marche à suivre est la suivante (Centre du Patrimoine mondial, 2008, p. 14) :

- 1) Chaque pays doit établir un inventaire des sites culturels et naturels de son territoire. Cet inventaire, appelé *Liste indicative* est ensuite remis au Comité du Patrimoine mondial qui l'étudie et valide les biens pouvant être potentiellement inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial.
- 2) Une fois le(s) bien(s) proposé(s) sur la *Liste indicative* validé(s) par le Comité, le pays doit préparer un dossier d'inscription en respectant un certain nombre de points exigés par l'UNESCO. L'État partie peut demander de l'aide auprès du Centre du Patrimoine mondial qui le conseille et le guide au cours de la réalisation de ce dossier. Le Centre le valide par la suite et l'envoie à l'organisation consultative compétente pour l'évaluation.
- 3) Les biens proposés pour inscription sur la Liste du Patrimoine mondial sont ensuite examinés par les organisations consultatives : l'ICOMOS, l'ICROM et l'UICN⁸. Ces organismes évaluent si les biens proposés présentent au moins un des dix critères de sélection exigés pour une inscription. Ces critères sont expliqués dans les textes de la *Convention de 1972* et dans les *Orientations* (cf. Annexe I – Critères de sélection).

⁸ Ces trois organisations sont présentées dans le tableau 2 de la page 10 de ce travail.

- 4) La décision finale d'inscrire ou non un bien sur la Liste du Patrimoine mondial est ensuite prise par le Comité sur la base des conseils émis par les organisations consultatives susmentionnées.

1.2.1.6 La Chaux-de-Fonds/Le Locle, urbanisme horloger

Situées à 1000 mètres d'altitude dans le Canton de Neuchâtel, les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle sont de purs produits industriels du 19^e siècle. Elles ont en effet été construites par et pour l'industrie horlogère et sont l'expression d'une pensée rationnelle et utilitaire. Après l'incendie de 1794 qui a complètement ravagé La Chaux-de-Fonds, la ville s'est vue renaître de ses cendres et se reconstruire sur la base d'un plan d'urbanisme appelé le *plan Junod*⁹. Ce concept avait pour objectif d'offrir sécurité et salubrité aux Chaux-de-Fonniers et d'éviter ainsi la propagation de nouveaux incendies tout en offrant un maximum de soleil dans les ateliers horlogers. L'architecture des villes étant intimement liée à la production horlogère, les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle ont su répondre aux défis de la fabrication des microtechniques, un domaine en constante mutation. Ce savoir-faire s'est confirmé à l'aube du 19^e siècle où 55% de la production horlogère se réalisait à La Chaux-de-Fonds et au Locle (Iten, 2012, pp. 119-123).

Aujourd'hui, La Chaux-de-Fonds présente « l'ensemble urbain cohérent du 19^e siècle le plus complet et le plus significatif que l'on puisse voir en Suisse » (Urbanisme horloger, 2014a). Considérée comme un exemple de ville manufacturière mono-industrie remarquable par sa conception et sa conservation, l'UNESCO reconnaît La Chaux-de-Fonds depuis 2009 comme porteuse d'une valeur universelle exceptionnelle et l'a inscrite sur la Liste du Patrimoine mondial (Iten, 2012, p.127). Ce rapport traitant spécifiquement de la ville de La Chaux-de-Fonds, des informations plus détaillées suivront au cours des prochains chapitres.

1.2.2 Les organisations consultatives

Lorsqu'un dossier d'inscription est déposé au Centre du Patrimoine mondial, il est d'abord soumis à l'évaluation des organisations consultatives qui conseillent ensuite le Comité dans sa décision d'inscrire ou non un bien sur la Liste du Patrimoine mondial (cf. p. 8). L'évaluation du dossier d'inscription n'est pas systématiquement confiée au trois organisations car il dépend de la nature du bien à inscrire (naturel, culturel ou mixte). A la page suivante, le tableau 2 présente ces organismes et leurs fonctions respectives :

⁹ Lequel renvoie à l'idée du plan en damier et dont il sera question plus loin dans ce travail.

Tableau 2 – Les organisations consultatives

	ICOMOS	ICCROM	UICN
Nom complet	Conseil International des monuments et des sites	Centre International d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels	Union internationale pour la conservation de la nature
Date de création	1965	1956	1948
Fonction	ONG qui évalue les biens de valeur culturelle proposés pour inscription sur la Liste du Patrimoine mondial, fournit des études comparatives, des services d'assistance technique et des rapports sur l'état de conservation des sites inscrits	Organisme inter gouvernemental qui fournit un avis autorisé sur la conservation des sites inscrits et la formation aux techniques de restauration	ONG qui conseille le Comité pour l'inscription de biens de valeur naturelle et établit des rapports sur l'état de conservation des sites inscrits
Siège	Paris (FR)	Rome (IT)	Gland (CH)

Source : Tableau de l'auteure (2014)

1.3 Patrimoine suisse (Heimatschutz)

L'UNESCO et les divers organismes mentionnés au cours des précédentes pages ne sont pas les seules organisations à s'être impliquées dans la protection du patrimoine chaux-de-fonnier. L'association *Patrimoine suisse* ou *Heimatschutz* est l'une des premières en la matière et ce travail ne saurait aller plus loin sans sa présentation.

Patrimoine suisse est la plus importante organisation suisse sans but lucratif active dans le domaine du patrimoine bâti. Elle a été créée en 1905 en tant qu'organisation faîtière divisée en 25 sections cantonales, dont une à Neuchâtel. Sa mission a toujours été la protection des monuments, des paysages, des sites et des lieux historiques. Par ailleurs, l'association a joué un rôle implicite dans la reconnaissance du patrimoine des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle et se bat depuis des décennies pour sa préservation (Patrimoine suisse - Section neuchâteloise, 2014a). La lutte entreprise par Patrimoine suisse au cours de la première moitié du 20^e siècle pour la protection du patrimoine rural chaux-de-fonnier¹⁰ constitue aujourd'hui l'embryon de toutes les actions menées pour la reconnaissance et la conservation du patrimoine urbain horloger de ces deux villes (J.-D. Jeanneret, communication personnelle, 5 novembre 2014) (cf. Annexe XV).

1.4 Tourisme Neuchâtelois

Ce premier chapitre se clôt sur la présentation de l'organisation représentative du tourisme à La Chaux-de-Fonds et au Locle : « Tourisme Neuchâtelois », l'office du tourisme régional intégré à la destination touristique « Jura & Trois-Lacs » (figure 3).

Figure 3 – Logo de la destination Jura & Trois-Lacs



Source : Tourisme Neuchâtelois (2014a)

¹⁰ En sauvant des fermes menacées de démolition.

Tourisme Neuchâtelois dispose de plusieurs points d'accueil à travers le Canton de Neuchâtel afin d'accueillir, conseiller et guider les visiteurs lors leur séjour. Il existe actuellement deux points d'accueil à La Chaux-de-Fonds (le premier étant dans les bureaux de l'office du tourisme et le deuxième à l'Espace de l'urbanisme horloger) et deux autres points au Locle (l'un au Col-des-Roches au milieu d'espaces verts et l'autre au sein de l'agence partenaire « CroisiTour Voyages »).

Tourisme Neuchâtelois s'efforce d'être véritablement « acteur » du patrimoine urbain de La Chaux-de-Fonds et du Locle en permettant à ses visiteurs de découvrir les deux villes à travers une offre touristique variée et des visites guidées thématiques. Ses efforts en matière de communication et de promotion permettent aujourd'hui une meilleure compréhension du patrimoine des deux villes de la part des visiteurs. Ses nombreuses collaborations, notamment avec le Service d'urbanisme de La Chaux-de-Fonds, les manufactures horlogères et Suisse Tourisme¹¹ lui ont permis de largement développer sa gamme de produits touristiques depuis l'inscription des villes au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Grâce à Tourisme Neuchâtelois, il est aujourd'hui possible de pénétrer au cœur de l'univers des ateliers horlogers, d'en rencontrer ses artisans et de fabriquer sa propre montre (Tourisme Neuchâtelois, 2014a). Les activités et les produits de Tourisme Neuchâtelois seront présentés plus en détails au chapitre 7 de ce travail.

2. Qu'est-ce que le patrimoine ?

Ce deuxième chapitre aborde la notion de « patrimoine » et explore ses différentes approches à travers le temps et les éléments qui le caractérisent. En effet, il est indispensable d'aborder quelques-unes des définitions qui décrivent ce terme afin de comprendre ce qu'est le patrimoine chaux-de-fonnier et pourquoi il est encore souvent décrit comme « particulier » et « insaisissable ». La deuxième partie de ce chapitre expose ensuite le cheminement engendré par la prise de conscience patrimoniale à travers le processus de patrimonialisation et présente enfin la problématique qui lie développement urbain et protection du patrimoine.

2.1 Le patrimoine : définitions et interprétations

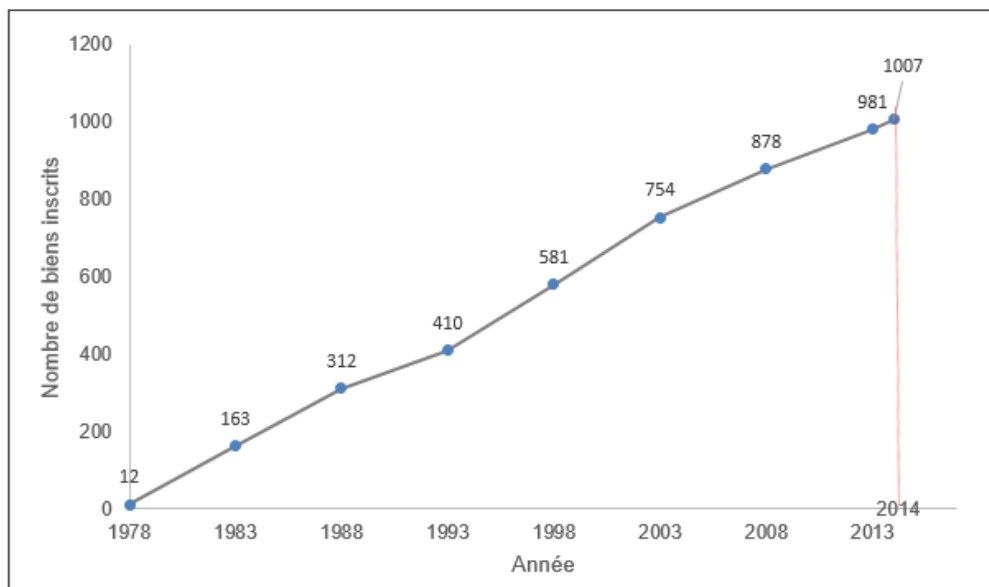
La définition du patrimoine n'est pas un exercice facile. En se penchant tout d'abord sur son étymologie, sur le mot latin « patrimonium », le terme « patrimoine » désigne au départ l'héritage du père et ce qui devait être légué à sa descendance. Selon Di Méo (2007, p.1), les premières mentions écrites du mot « patrimoine » sont apparues au 12^e siècle. Dans ces textes, le patrimoine faisait référence à l'ensemble des biens privés appartenant au chef de famille et dont les membres d'une même entité (famille, communauté) en seraient les futurs dépositaires. Cette référence élémentaire aux biens et aux droits du père introduit l'idée fondamentale que le patrimoine est une transmission intergénérationnelle. Cette notion de transmission, bien qu'elle ait aujourd'hui

¹¹ Suisse Tourisme est une organisation de droit public de la Confédération helvétique chargée du marketing et de la promotion de la Suisse à l'étranger : <http://www.myswitzerland.com/fr-ch/accueil.html>

dépassé la sphère privée, se retrouve actuellement dans les politiques de gestion du patrimoine (culturel, naturel ou immatériel). L'UNESCO rappelle d'ailleurs que « le patrimoine est l'héritage du passé dont nous profitons aujourd'hui et que nous transmettons aux générations à venir [...] Les sites du Patrimoine mondial appartiennent à tous les peuples du monde, sans tenir compte du territoire sur lequel ils sont situés » (Centre du Patrimoine mondial, 2008, p. 5)¹².

Toujours selon Di Méo (2007, p. 1), à partir du Moyen-Âge, ce statut collectif conféré au patrimoine s'étendait même aux biens publics. C'est par exemple le cas du « Trésor public » qui s'apparentait à l'époque aux biens d'église. En suivant ce cheminement d'attribution communautaire, le patrimoine s'est ensuite retrouvé dans des ensembles toujours plus importants : vestiges archéologiques, lieux de pouvoir, palais, maisons individuelles, lieux de mémoire, etc. Le patrimoine s'est même vu revêtir d'une toute nouvelle qualification : le « patrimoine immatériel », autrement dit intangible, lequel se retrouve dans la culture (traditions, chants, danses, croyances, pratiques sociales, artisanat, etc.). Dans ce contexte, il est intéressant de se demander si la notion de patrimoine n'est pas surexploitée et attribuée de façon excessive, comme si elle exprimait une volonté de « spectaculariser » des ressources qui n'ont peut-être pas a priori un sens patrimonial. En effet, en se basant sur les statistiques publiées sur le site du Centre du Patrimoine mondial (2014d), la croissance du nombre de biens inscrits à travers le monde a augmenté de façon exponentielle entre 1978 et 2014. Le graphique ci-dessous (figure 4) présente cette augmentation par tranches d'intervalle de cinq ans :

Figure 4 – Evolution du nombre de biens inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial



Source : Graphique de l'auteure établi sur la base des informations fournies par le site du Centre du Patrimoine mondial (2014d)

¹² Citation complète p. 5 de ce travail.

La question qui se pose dès lors est la suivante : le patrimoine urbain horloger de la Chaux-de-Fonds reconnu par l'UNESCO en 2009 est-il réellement exceptionnel et cette distinction est-elle vraiment justifiée ? Des éléments de réponse seront apportés plus loin dans ce travail.

Aujourd'hui, le terme « patrimoine » désigne tous les biens du passé qui peuvent être étiquetés dans un but de conservation et de préservation. Pour Michel Kneubühler¹³, « si tout n'est pas patrimoine, tout, potentiellement, peut le devenir, dès lors qu'une communauté voit dans ce legs du passé – aussi modeste soit-il, un bien commun » (cité dans Borghi, Mariotti & Safarzadeh, 2011, p. 42). Dans l'ouvrage *Patrimoine et valorisation des territoires*, les auteurs (Bernié-Boissard, Chastagner, Crozat & Fournier, 2012, pp. 7-11) expliquent cette volonté de patrimonialisation comme étant une réponse aux crises économiques, politiques, sociales et culturelles que traverse le monde d'aujourd'hui. Selon les auteurs, le patrimoine « ouvre sur le futur » et favorise la construction d'identités collectives à travers le maintien de la diversité culturelle et la fixation de l'histoire locale. En effet, la valorisation du patrimoine culturel est une mise en économie (très souvent à travers le tourisme) qui vise également la reconnaissance et l'existence de la population qui lui est rattachée.

2.2 Patrimoine urbain industriel et patrimoine récent

Nous l'avons vu, la notion de patrimoine évolue rapidement au rythme des idées, des cultures et des pratiques sociales actuelles. Le patrimoine a aujourd'hui pour mission de transmettre les valeurs du passé dans la construction du futur et dépasse la nostalgie des « vieilles pierres ». En effet, au cours du 20^e siècle, le patrimoine bâti (qui se retrouvait jusqu'alors essentiellement dans les constructions et monuments datant de l'Antiquité, du Moyen-Âge ou de la Renaissance) s'est enrichi de nouvelles sous-catégories : le patrimoine urbain, le patrimoine industriel et le patrimoine rural. C'est précisément à ces sous-catégories qu'appartient le patrimoine de La Chaux-de-Fonds, lequel présente des qualités architecturales et urbanistiques typiques de l'ère industrielle du 19^e siècle et, qui plus est, entièrement dédié à l'industrie horlogère.

Selon les approches présentées dans le manuel *Tourisme et Patrimoine récent* (Borghi, Mariotti & Safarzadeh, 2011) et dans l'étude *Comment nommer le patrimoine quand le passé n'est plus ancien ?* (Commission des biens culturels du Québec, 2005), le patrimoine dit « récent » ou « moderne » comprend tout le patrimoine architectural construit au 20^e et 21^e siècles (avec une limite établie autour de la Seconde Guerre mondiale). De ce point de vue, le patrimoine chaux-fonnier peut donc être considéré comme patrimoine récent ou moderne. Cependant, il est à noter que ce type de patrimoine peine à être reconnu par rapport au patrimoine « classique¹⁴ », lequel bénéficie d'une plus grande légitimité quant à son statut patrimonial. Les architectures récentes à caractère industriel sont donc plus difficilement classées comme étant du patrimoine et par

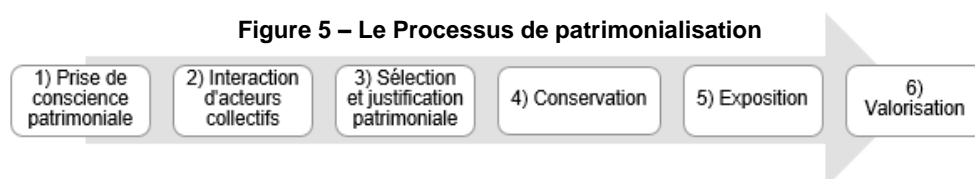
¹³ Spécialiste du patrimoine et de sa mise en action, chargé d'enseignement à l'Université Lumière-Lyon 2.

¹⁴ Datant de l'Antiquité, du Moyen-Âge ou de la Renaissance.

conséquent, peinent à être protégées. Par ailleurs, ce type de patrimoine est souvent méconnu du grand public qui l'apprécie difficilement, car il est considéré comme étrange, parce que « nouveau » par opposition à « ancien ». Pourtant, ce patrimoine présente une véritable valeur anthropologique, car il est le « témoin des idées sociales et de l'esprit expérimental de ses concepteurs », et également une expérience actuelle. En effet, « les édifices et les ensembles construits qui le composent sont au cœur de la vie quotidienne et de l'usage actuel » (Commission des biens culturels du Québec, 2005, p.26). Ceci étant dit, la population chaux-de-fonnière se reconnaît-elle dans ce patrimoine ? Le considère-t-elle comme héritage à préserver ? Nous reviendrons plus tard sur cette question.

2.3 Le processus de patrimonialisation

Le processus de patrimonialisation d'une ville ne va pas de soi, qu'il soit appliqué à un bien physique (œuvre, monument, bâtiment, paysage, site) ou à un concept (valeurs, traditions, pratiques). Pour qu'un patrimoine puisse exister, il doit d'abord faire l'objet d'un processus de patrimonialisation soit « des modalités bien précises de transformation d'un objet, d'une idée, d'une valeur en son double symbolique et distingué, raréfié, conservé, frappé d'une certaine intemporalité soigneusement sélectionné » (Di Méo, 2007, p. 2). Ce processus de patrimonialisation a été étudié par de nombreux chercheurs. D'après Di Méo (2007, p. 10), il peut être ramené à six étapes successives (figure 5):



Source : Figure de l'auteure établie sur la base des informations fournies d'après Di Méo (2007)

Selon Léniaud¹⁵, (cité dans Greffe, 2000, p. 31), l'opération de patrimonialisation relève de l'application de trois critères : **Le critère de communication** ⇨ un objet devient patrimoine parce qu'il est lourd de sens pour une collectivité. Son existence devient le moyen de symboliser une histoire ou de faire partager des valeurs ; **Le critère de scientificité** ⇨ un objet devient patrimoine parce qu'il se voit reconnaître un caractère irremplaçable au milieu d'autres objets une grande valeur historique ou artistique; **Le critère économique** ⇨ un objet devient patrimoine parce qu'il présente une valeur économique et que sa disparition pourrait constituer une perte pour la collectivité.

2.4 Gestion du patrimoine et aménagement urbain

La majorité des biens inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial sont des villes historiques, des sites urbains ou des édifices situés en ville. Aussi, la gestion du patrimoine dans un contexte urbain

¹⁵ Léniaud, J-F., (1994). *L'utopie du patrimoine*. Paris : Les Éditions scientifiques

est une problématique complexe car elle associe un grand nombre d'acteurs et de ressources qui interagissent avec le développement des villes. Si aujourd'hui les thèmes de « conservation du patrimoine » et « développement urbain » sont étudiés conjointement, cela n'a pas toujours été le cas. Par ailleurs, les heurts entre protection du patrimoine et planification urbaine sont d'autant plus marqués quand il s'agit d'un patrimoine récent ou d'un patrimoine urbain industriel (cf. 2.2, p. 13). Selon Greffe (2000, p. 34), il existe même une limite à la protection du patrimoine urbain car la planification urbaine dépasse très largement la dimension de la conservation et établit des stratégies qui y sont directement opposées. Aussi, afin d'éviter la destruction de cet héritage tout en ouvrant la ville sur le futur, il est nécessaire de mettre en œuvre des processus de planification intégrés où la prise en compte des ressources et des enjeux de la conservation du patrimoine soient au cœur de la planification urbaine (Greffe, 2000, p.34).

Toutefois, en amont des préoccupations citées ci-dessus, avant même de penser à protéger le patrimoine urbain, il faut penser la ville dans son ensemble. Cette approche nécessite de considérer les monuments et les bâtiments en tant qu'ensembles cohérents dans le tissu urbain et non pas seulement en tant qu'objets individuels. D'après Choay (1984)¹⁶, cette façon de penser est une approche nouvelle. En effet, ce n'est qu'en 1931, lors de la Conférence d'Athènes sur la conservation artistique et historique des monuments que des spécialistes se sont penchés pour la première fois sur « le problème des villes anciennes et du tissu mineur qui constitue les abords des monuments ». Organisée par la Société des Nations¹⁷, il s'agit de la première conférence internationale (réunissant archéologues, architectes, conservateurs, historiens et fonctionnaires) où a été abordée la notion de « préservation du patrimoine en termes d'urbanisme » (cité dans Tomas, 2004, p. 197).

Si la mise en place de réglementations concernant la protection du patrimoine et le développement urbain est du ressort de chaque pays, la *Convention de 1972* (cf. p.5) a pour sa part apporté des solutions aux problèmes existants de l'époque et posé une base de principes et de règles sur lesquels les États parties se sont accordés. Toutefois, les villes étant toujours en constante évolution, les principes directeurs sur la conservation du patrimoine urbain érigés dans la *Convention de 1972* devaient être revus et complétés. C'est ainsi qu'en 2011, suite à l'initiative du Paysage Urbain Historique [PUH] coordonnée en 2005 par l'UNESCO, qu'est née la nouvelle *Recommandation concernant le paysage urbain historique* (cf. p. 7). Dans la récente publication *Renforcement des capacités pour le patrimoine mondial* (ICCROM, ICOMOS & UICN, 2014, p. 7), le paysage urbain historique est décrit comme une nouvelle approche de la gestion du patrimoine :

¹⁶ Choay, F. (1984). *Le culte moderne des monuments*. Paris : Le Seuil

¹⁷ La Société des Nations a été la première institution internationale créée pour le maintien de la paix.

L'organisation a siégé à Genève de 1919 à 1946, date à laquelle elle a disparu au profit de la création de l'ONU.

Elle se base sur la reconnaissance et l'identification des strates de valeurs présentes dans toute ville historique. Elle tient compte également de la nécessité d'intégrer différentes disciplines à l'analyse et à la planification du processus de conservation urbaine, afin de ne pas le séparer de la planification et du développement de la ville contemporaine. L'approche PUH cherche à rétablir un lien entre les quartiers historiques et la ville moderne, la conservation urbaine et le processus de planification et de développement, les traditions culturelles et les dynamiques socio-économiques présentes dans toute ville contemporaine. Le paysage urbain historique identifie la valeur patrimoniale d'une ville à un continuum espace-temps. Par conséquent, elle peut constituer à la fois une perspective et une orientation de valeur, ou un mécanisme de formation de l'espace.

Enfin, afin de terminer ce chapitre, il est essentiel de relever l'importance de l'implication des communautés locales dans la gestion du patrimoine. L'ICOMOS rappelle d'ailleurs à ce propos que la conservation du patrimoine doit être fondée sur les habitants et la responsabilisation de ceux-ci. Selon l'organisation, l'avenir du patrimoine ne peut être assuré que grâce à l'engagement actif des communautés. Leur rôle dans le processus d'identification de gestion du patrimoine a d'abord été inscrit dans la *Convention de 1972* puis dans d'autres instruments normatifs qui ont suivi : la *Déclaration de Budapest de 2002*, laquelle met l'accent sur « la participation active à tous les niveaux des communautés locales dans l'identification, la protection et la gestion des biens du Patrimoine mondial »¹⁸, la *Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de 2003* (cf. p. 7), laquelle appelle à la participation communautaire dans l'identification et la protection et, enfin, la *Recommandation concernant le paysage urbain historique* (cf. p. 7), laquelle met l'accent sur l'engagement communautaire dans l'identification et la gestion du patrimoine. La réflexion sur l'implication des communautés locales dans la conservation du patrimoine s'articule autour de six axes (ICOMOS Italie-Secrétariat de la 18^e Assemblée Générale, 2014) :

- ⇒ Comprendre les savoirs locaux pour améliorer la perception de la valeur des ressources culturelles de la collectivité
- ⇒ Promouvoir, pour la protection du paysage, une approche ascendante à travers une participation active des populations locales
- ⇒ Attribuer aux habitants un rôle dans la gouvernance et le processus décisionnel
- ⇒ Organiser le rôle du patrimoine culturel en tant que moteur de développement socio-économique de la collectivité
- ⇒ Explorer de nouveaux paradigmes pour un droit universel à la participation, qui renforce le lien entre le local et le global

¹⁸ Texte disponible à l'adresse suivante : <http://whc.unesco.org/fr/decisions/1217/>

⇒ Faire participer les habitants dans l'autofinancement de la conservation / valorisation

Nous verrons plus loin dans ce travail si ce concept se confirme à La Chaux-de-Fonds et dans quelle mesure cette réflexion est appliquée.

3. Tourisme et patrimoine : complémentaires ou incompatibles ?

Ce troisième chapitre explore la relation existante entre tourisme et patrimoine. Suite à la définition apportée au terme « patrimoine » au cours du *chapitre 2. Qu'est-ce que le patrimoine ?*, il s'agit maintenant de relier cette notion au tourisme. L'objectif de ce chapitre est donc de fournir une approche sur les liens étroits qu'entretiennent patrimoine et tourisme et de comprendre plus précisément ce que le patrimoine apporte au tourisme et ce que le tourisme inversement apporte au patrimoine, dans le cas particulier du Patrimoine mondial de l'UNESCO.

3.1 Le patrimoine : un actif économique et un canal de diffusion du tourisme

Les phénomènes de Patrimoine mondial et tourisme ont déjà fait l'objet de nombreuses études, aussi bien par les acteurs du tourisme que de l'UNESCO ou encore des sciences économiques et des sciences sociales. La plupart de ces études concluent à la difficulté d'investiguer la relation entre tourisme et patrimoine (Istasse, 2011, p. 37). Néanmoins, ce travail propose l'exploration de cette relation à travers les rapports d'influence qu'entretiennent tourisme et patrimoine.

Selon Lazzarotti¹⁹ (2000), la mondialisation engendre une multiplication des processus de patrimonialisation (cf. chapitre 2.1). Aussi, la protection du patrimoine et sa mise en valeur passent dans de nombreux cas par le biais du tourisme. Nous pouvons donc considérer dans un premier temps que le tourisme apparaît dans les dernières phases de patrimonialisation, soit celles d'exposition et de valorisation (cf. figure 5, p. 14). Cette multiplication d'éléments à considérer comme étant du patrimoine constitue donc un vecteur majeur de l'activité touristique. Aussi, qui dit « potentiel touristique » dit « potentiel économique ». Toutefois, il ne faut pas se limiter à cette simple affirmation car la relation entre le patrimoine, l'économie et le tourisme est un phénomène complexe qui ne s'applique pas de la même manière à l'échelle internationale.

Cependant, en considérant le développement croissant du tourisme et le fait qu'il représente une part importante de l'économie pour de nombreux pays, cette notion de « mise en valeur » du patrimoine et la plus-value qu'elle dégage peut être présentée en termes économiques. Dans ce contexte, le patrimoine présente un caractère marchand car il est un produit à valoriser économiquement. Au sein du capitalisme, la marchandise est définie selon deux caractéristiques : la valeur d'usage (l'intérêt esthétique, historique et social dans le cas de biens patrimoniaux) et la valeur d'échange (qui s'incarne en retombées économiques, en valeurs monétaires). Dans cette perspective, c'est souvent l'activité touristique qui permet de produire cette valeur d'échange

¹⁹ Lazzarotti Olivier, professeur de géographie à l'Université Jules Verne de Picardie.

(Bonard & Felli, 2008, paragraphes 4, 9 et 18). La mise en valeur des ressources potentiellement patrimoniales apparaît ainsi comme une source de revenus et d'emplois pour les villes, surtout pour celles qui sont en difficulté économique. Comme le patrimoine constitue la première ressource visible, les villes font le choix de se tourner vers leurs ressources les plus singulières et le tourisme apparaît donc comme une solution miracle, un facteur de régénération économique (Greffé, 2000, p.31). L'exemple de la ville d'Évora au Portugal est significatif : en se tournant vers son patrimoine, cette ville a vu son identité reconvertie. Inscrite sur la Liste du Patrimoine mondial depuis 1986, Évora était auparavant une ville et une région où la majorité de la population active (38,4%) était employée dans le secteur agricole. La crise profonde qu'elle a traversée dans les années 1980, accompagnée d'un taux de chômage élevé, l'a conduite à se forger une nouvelle identité. Suite à son inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO, le nombre de touristes a augmenté de 60% (entre 1987 et 1994). La ville est ainsi devenue avec le temps l'une des principales destinations du tourisme culturel et patrimonial du Portugal (Peixoto, 1997, p.9).

Toutefois, selon Prud'homme²⁰ (2008, pp. 5-19), les impacts socio-économiques d'une inscription sur la Liste du Patrimoine mondial sont en réalité plus modérés, voire même exagérés. Selon lui, le patrimoine n'est qu'une source de motivation pour le tourisme parmi tant d'autres. Pour lui, l'inscription à l'UNESCO doit avoir un effet maqué sur l'attractivité patrimoniale, laquelle doit être une composante majeure du tourisme, lequel doit être un déterminant fort du développement économique. Dans la plupart des cas, un, voire deux ou trois de ces liens sont absents. En d'autres termes, le label UNESCO n'est ni une condition nécessaire ni une condition suffisante au développement économique. Sa principale fonction est celle de contribuer à la préservation des sites et des monuments. La fonction économique qui lui est souvent conférée ne serait au final qu'un bonus.

Lazzarotti (2000, p. 15) explique quant à lui la relation entre patrimoine et tourisme par une démonstration mathématique : en l'an 2000, soit l'année de la publication de son article *Patrimoine et tourisme : un couple de la mondialisation*, parmi les dix premiers pays présentant le plus de biens inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial, sept d'entre eux faisaient aussi partie des dix premiers pays recevant le plus d'arrivées internationales. Aussi, « par pays, en croisant le nombre de sites [en janvier 2000] et celui des entrées touristiques les plus récentes (1994-1995, selon les sources disponibles de l'OMT), on obtient un coefficient de corrélation élevé ($r=+0,75$) ». Pour expliquer brièvement et simplement, en probabilités et en statistiques, la corrélation est l'étude entre deux ou plusieurs variables aléatoires ou statistiques numériques qui permet de définir l'intensité de la liaison qui peut exister entre ces variables. Un résultat de -1,0 à -0,5 (négatif) et de +0,5 à +1,0 (positif) est considéré comme élevé. Cela signifie que la relation statistique entre les deux variables étudiées est forte (Grasland, 1998) et que dans ce cas de figure, les notions de

²⁰ Prud'homme Rémy, économiste et professeur à l'Université de Paris XII

patrimoine et tourisme sont fortement liées (du moins, en ce qui concerne les biens inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial). L'hypothèse mathématique avancée par Lazzarotti affirme donc qu'il existe une forte relation entre tourisme et patrimoine. En la ramenant aux chiffres du tourisme international actuel, le constat est le suivant :

Premièrement, l'Europe accueille 52% des arrivées internationales avec 563,4 millions de touristes internationaux en 2013. L'Afrique quant à elle est la région qui accueille le moins d'arrivées internationales, avec une part de seulement 5% (OMT, 2014, p.3). Cette forte part attribuée à l'Europe en termes d'arrivées internationale (52%) se retrouve également sur la Liste du Patrimoine mondial : l'Europe présente en effet la plus forte concentration de biens inscrits au Patrimoine mondial avec 48% de l'effectif planétaire (Centre du Patrimoine mondial, 2014d) (cf. p. 8). L'Afrique, quant à elle, avec ses 5% d'arrivées internationales, ne détient que 9% de la part des biens inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial (Centre du Patrimoine mondial, 2014d). Deuxièmement, en examinant d'un peu plus près le top 10 des pays recevant le plus d'arrivées internationales en 2012 et 2013 (tableau 3), le constat est le suivant : parmi ces 10 pays, huit d'entre eux font également partie du top 10 des pays présentant le plus de biens inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial (tableau 4) :

Tableau 3 – Arrivées internationales 2012-2013 par pays

Arrivées de touristes internationaux						
Rang	Série ¹	Millions		Variation (%)		
		2012	2013*	12/11	13*/12	
1	France	TF	83,0	..	1,8	..
2	États-Unis	TF	66,7	69,8	6,3	4,7
3	Espagne	TF	57,5	60,7	2,3	5,6
4	Chine	TF	57,7	55,7	0,3	-3,5
5	Italie	TF	46,4	47,7	0,5	2,9
6	Turquie	TF	35,7	37,8	3,0	5,9
7	Allemagne	TCE	30,4	31,5	7,3	3,7
8	Royaume-Uni	TF	29,3	31,2	-0,1	6,4
9	Féd. de Russie	TF	25,7	28,4	13,5	10,2
10	Thaïlande	TF	22,4	26,5	16,2	18,8

Source : OMT (2014, p. 6)

Tableau 4 – Top 10 des pays possédant le plus de biens inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial

Rang	Pays	Nombre de biens inscrits
1	Italie	50
2	Chine	47
3	Espagne	44
4	Allemagne	39
5	France	39
6	Inde	32
7	Mexique	32
8	Royaume-Uni	28
9	Fédération de Russie	26
10	États-Unis d'Amérique	22

Source : Tableau de l'auteure (2014), sur la base des statistiques publiées par le Centre du Patrimoine mondial (2014d)

La présentation de ces données ne peut à elle seule expliquer ce rapport d'influence entre tourisme et patrimoine. Toutefois, les nombreuses études menées à ce sujet au cours des dernières années sous-entendent pour certaines et affirment pour d'autres que « si un site est « plus patrimonial » parce qu'il est inscrit au Patrimoine mondial en vertu d'une valeur universelle, il soit d'autant plus touristique ou appelé à le devenir » (Dormaels & Morisset, 2011, p.4). Finalement, la *Convention de 1972* précise que l'inscription d'un bien sur la Liste du Patrimoine mondial doit avoir pour vocation la protection et la conservation du bien et présenter un caractère authentique. Suite à la lecture des éléments fournis dans ce chapitre, il est normal de se

demander si le patrimoine est « créé » pour le tourisme, et ce, dans un but économique, la question de l'authenticité est-elle toujours d'actualité ? Cela est discuté à la prochaine section.

3.2 La place de l'authenticité dans l'expérience touristique

L'usage marchand fait du patrimoine et par conséquent de l'authenticité, un des aspects centraux dans les discours sur la mise en valeur du patrimoine, soulève de nombreuses questions. Les sites classés au Patrimoine mondial de l'UNESCO fonctionnent en effet comme des moteurs pour la promotion touristique d'une région. Cette nouvelle forme de prospérité acquise grâce au développement touristique a l'avantage de générer des retombées économiques, de redynamiser les espaces urbains dans un contexte de villes en compétition, de renforcer les attributs identitaires d'une ville et d'une communauté et enfin, de redonner un nouveau souffle de vie à l'ensemble urbain. Cette affirmation est bien sûr à prendre avec précaution car elle ne peut s'appliquer à toutes les villes historiques. Néanmoins, de là ressort une question essentielle qui découle de la valeur intrinsèque accordée au patrimoine : le tourisme est-il créé par le patrimoine (l'activité touristique résultante en serait donc une conséquence) ou le patrimoine est-il créé par le tourisme (l'activité touristique en est la cause) ? Le bien reste-t-il authentique après l'intervention de l'homme dans la mise en valeur du patrimoine et le développement de l'activité touristique autour ne nuit-elle pas à l'authenticité des lieux ?

Ces questions mériteraient à elles seules un travail d'étude complet. Néanmoins, dans bien des cas, le tourisme apparaît comme un moyen de sauvegarde du patrimoine menacé en venant à la rescousse des sites en difficulté (Gérardot, 2011 ; Lazzarotti, 2000, p.15). C'est d'ailleurs par le tourisme que s'est avéré le patrimoine de certains pays, comme l'Italie, la France, la Grèce ou encore l'Égypte, pays sillonnés à l'origine par le Grand Tour des Anglais²¹ (Dormaels & Morisset, 2011, p.4). Aujourd'hui, le tourisme est au cœur des processus de valorisation des territoires urbains car il permet la légitimation des transformations matérielles désirées et la présentation promotionnelle du territoire (Bonard & Felli, 2008, paragraphe 40). Quant à la notion d'authenticité, les perspectives varient selon les auteurs qui décrivent le patrimoine tantôt comme un « marqueur dans le paysage urbain qui résiste à la modernité capitaliste », tantôt comme « un produit plus parfait que la réalité elle-même grâce aux politiques patrimoniales urbaines qui contribuent à faire une ville idéologiquement correcte et esthétiquement attrayante en aplanissant les incohérences de l'histoire » (Gravari-Barbas (1998)²², cité dans Bonard & Felli, 2008, paragraphe 15). Aussi, l'enjeu actuel des villes historiques est de jouer à la fois sur l'affirmation d'un ancrage dans le passé et un positionnement avant-gardiste s'exprimant par une architecture urbaine novatrice (Bonard & Felli, 2008, paragraphe 28). Cependant, au final, comment faire en sorte qu'un site plus visité parce

²¹ Le Grand Tour – qui a donné son nom au « tourisme » - était un voyage académique à objectif éducatif entrepris par les jeunes aristocrates en Europe, en particulier en provenance de Grande-Bretagne.

²² Gravari-Barbas, M. (1998). Belle, propre, festive et sécurisante : l'esthétique de la ville touristique, *Noroi*, 178, pp. 123-127

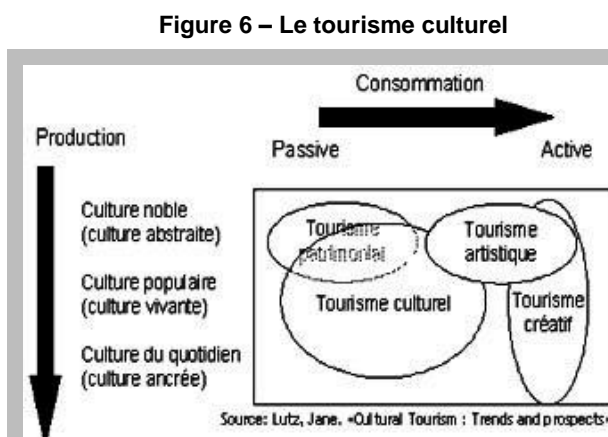
qu'il est plus important le soit moins intensément afin que, comme le veut sa vocation patrimoniale, il soit accessible aux générations futures ? La réponse semble se trouver dans le développement durable qui permet de mettre le tourisme et le patrimoine au service l'un de l'autre et dont il est question dans le chapitre suivant.

3.3 Tourisme durable autour du patrimoine

La première évidence à soulever dans ce chapitre est que la gestion des sites patrimoniaux doit inévitablement intégrer la prise en compte de principes du développement durable. Mais qu'en est-il lorsque la gestion du patrimoine se retrouve mêlée à des activités touristiques ?

Ce troisième chapitre s'est efforcé à démontrer la relation existante entre patrimoine et tourisme. Pourtant, pour Salin (2009, p. 124), cette relation « naît d'une contradiction intrinsèque entre préservation et valorisation, une contradiction encore présente dans les discours des défenseurs de l'intégrité du patrimoine culturel et de la nature ». En d'autres termes, cela signifie que le tourisme est un phénomène qui va à l'encontre de la protection et de la conservation du patrimoine. Il apparaît donc dans un premier temps comme un élément nuisible à écarter. Cependant, cette contradiction soulevée par l'auteure peut être en partie résolue à travers l'approche par le développement durable et plus précisément par le tourisme durable. En effet, tout en assurant un développement économique au territoire, ce concept (relativement jeune²³) est censé concilier l'ouverture des sites et la préservation de l'authenticité dans le respect des structures sociales et des valeurs de la population locale (Salin, 2009, p.124). La suite de ce chapitre présente donc ce concept à travers les premières formes de tourisme qui lui ont précédées comme le tourisme culturel et le tourisme patrimonial.

3.3.1 Le tourisme culturel : philosophie d'un bon tourisme



Source : Réseau de veille en tourisme du Canada (2006)

Selon Boyer (1999)²⁴, la notion de tourisme culturel s'oppose de manière implicite mais essentielle au tourisme de masse (cité dans Lazzarotti, 2010, paragraphe 65). En effet, le tourisme culturel passe par des activités intellectuellement enrichissantes à la différence d'autres pratiques touristiques, plus portées vers et par le corps. De ce fait, le tourisme culturel passe comme « une pratique socialement valorisante, à la différence d'autres modes de tourisme facilement

²³ Le tourisme durable a été officialisé par la Charte de Lanzarote en 1995.

²⁴ Boyer, M. (1999). *Histoire du tourisme de masse*. Paris : PUF

qualifiées de massives » (Lazzarotti, 2010, paragraphe 1). Toutefois, la définition du tourisme culturel n'est pas une chose aisée et elle pose des questions complexes : Qu'est-ce que la culture ? Quelle forme de culture est à intégrer dans la définition du tourisme culturel ? Comment la consommation de la culture se traduit-elle ? L'approche présentée par Lutz (2005) (figure 6 ci-dessus) offre une définition du tourisme culturel complète et intéressante. En effet, sa définition repose sur deux axes : celui de la production de la culture (axe vertical) et celui de sa consommation (axe horizontal). L'auteure démontre aussi qu'il existe différentes formes de culture (noble, populaire et du quotidien), que sa production peut être catégorisée selon différents niveaux et selon différentes époques et enfin, que sa consommation peut prendre diverses formes. Comme le montre la figure 6 à la page précédente, le tourisme culturel sous-entend trois autres formes de tourisme entrecroisées : le tourisme créatif, le tourisme artistique et le tourisme patrimonial. Cette dernière forme de tourisme est celle qui nous intéresse le plus et dont il est à présent question.

3.3.2 Le tourisme patrimonial en ville

« Fréquenter les villes pour les héritages qu'elles recèlent n'est pas une nouveauté : c'était déjà la raison principale qui animait les voyageurs du Grand Tour » (Duhamel & Knafou, 2007, p.10). De ce fait, la ville et le tourisme entretiennent une relation ancienne. Aussi, les auteurs décrivent les sociétés contemporaines comme saisies par « l'obsession de la mémoire et de la volonté de conserver les traces du passé » et dans cette optique « ont bâti un rapport au passé et à l'héritage, résumé par le vocable de « patrimoine », lequel contient une référence importante à la dimension d'appartenance collective » (Duhamel & Knafou, 2007, p.10). Nous pouvons donc à présent relier les notions de « patrimoine » et « tourisme » à « ville ». En effet, les auteurs démontrent dans leur ouvrage *Monde urbains du tourisme* que le tourisme patrimonial urbain est une des plus anciennes formes de tourisme et qu'elle occupait (et occupe toujours) une place importante au sein des politiques urbaines. Enfin, concrètement, comment ce tourisme d'élite peut-il être qualifié de durable ? Des éléments de réponse sont apportés ci-dessous.

3.3.3 Le tourisme culturel est-il durable ?

Le tourisme culturel s'est formalisé par la *Charte du tourisme culturel de 1976*, développée par l'ICOMOS, elle-même fondée dans la foulée de la *Charte de Venise de 1965*²⁵. En 1992, l'adoption de la définition sur les paysages culturels du Patrimoine mondial vient renforcer la position de cette forme de tourisme présentée comme celle du « bon tourisme ». En effet, c'est lors du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro (1992) que les questions relatives au patrimoine mixte (culturel et naturel) et les liens intrinsèques entre les communautés et leur milieu naturel ont pour la première fois été discutées depuis l'adoption de la *Convention de 1972*. Lors de cette rencontre, les paysages culturels ont été définis comme l'action combinée de l'homme et de la nature. Aussi, l'intégration

²⁵ Charte internationale sur la Conservation et la Restauration des Monuments et des Sites – Texte disponible sur : http://www.icomos.org/charters/venice_f.pdf

des pratiques sociales actuelles dans cette définition permet de qualifier le paysage de « vivant ». Trois ans plus tard, en 1995, le tourisme durable a été officialisé à travers *la Charte du tourisme durable* suite à la Conférence internationale de Lanzarote qui a réuni l'UNESCO, le PNUD [Programme des Nations Unies pour le Développement] et l'OMT. *La Charte du tourisme durable* précise ce concept à travers la définition suivante : « le développement touristique doit reposer sur des critères de durabilité ; il doit être supportable à long terme sur le plan écologique, viable sur le plan économique et équitable sur le plan éthique et social pour les populations locales » (Lazzarotti, 2010, paragraphe 47).

De son côté, le patrimoine favorise un intérêt réciproque d'une gestion conjointe des services et des ressources. Il représente une forme d'opportunisme entre une instance chargée de reconnaître la valeur exceptionnelle de celui-ci et d'autres acteurs (touristiques notamment), soucieux du développement et de rentabilité (Dormaels & Morisset, 2011, p. 4). Si dans la *Charte du tourisme culturel de 1976* le patrimoine était synonyme de monument, sa définition s'est élargie dans la *Charte internationale du tourisme culturel de 1999*²⁶. Le patrimoine fut désormais lié aux notions de paysage, d'ensemble historique, de site naturel et bâti et de pratique culturelle. Il désignait également tous les aspects considérés comme propres à une société et à un environnement et insistait sur les notions « d'universalité » et de « communauté humaine » (Cousin, 2008, pp. 47-48). Par ailleurs, la *Charte de 1999* a aussi permis de partir du constat que les touristes avaient désormais pris « possession » des sites patrimoniaux et qu'il fallait à présent savoir comment les gérer (alors que la *Charte de 1976* s'interrogeait plus sur le fait de savoir s'il fallait ou non un développement touristique) (Lazzarotti, 2010, paragraphe 21).

Le cheminement de la prise en considération du développement durable dans les pratiques touristiques a poursuivi son cours, avec notamment la publication du *Code Mondial d'Éthique du Tourisme* (1999) par l'OMT²⁷ et par le développement du *Programme sur le Patrimoine mondial et le tourisme durable*. Mis en place par l'UNESCO, ce programme reconnaît les effets dévastateurs d'un tourisme mal géré sur le patrimoine mais expose également tous les effets positifs que le tourisme peut apporter, notamment l'épanouissement des sociétés à travers la préservation de traditions, de savoir-faire et de métiers anciens qui tomberaient en désuétude et dans l'oubli sans cette mise en valeur auprès des touristes. La sensibilisation et la participation citoyenne permettrait ainsi, à travers le développement touristique, de développer la mémoire collective et de préserver l'héritage patrimonial (UNESCO, 2014c, pp. 3-21). Pari réussi ou non, la mise en place d'une gestion durable de la fréquentation sur les sites patrimoniaux est un exercice complexe. Les gestionnaires du patrimoine et du tourisme doivent savoir trouver un équilibre entre conservation du patrimoine, satisfaction du public et sauvegarde d'une économie plus ou moins liée au tourisme.

²⁶ Produite et révisée sur la base de la *Charte de 1976* ; texte disponible sur :

http://www.international.icomos.org/charters/tourism_f.pdf

²⁷ Texte disponible sur : Le programme d'éthique et de responsabilité sociale de l'OMT (2014)

La suite de ce travail a maintenant pour objectif de présenter comment est relevé ce défi à La Chaux-de-Fonds depuis l'inscription de la ville au Patrimoine mondial de l'UNESCO en 2009.

4. Le patrimoine industriel de La Chaux-de-Fonds, une richesse insoupçonnée

Cette deuxième partie du travail se concentre sur la présentation de La Chaux-Fonds et de son patrimoine, de sa reconnaissance à sa mise en valeur par le tourisme. Elle passe également en revue les outils de réglementation nécessaires à la gestion durable du patrimoine dans la planification urbaine et met en lumière la place qu'occupe le développement touristique dans l'économie de la ville. Aussi, les chapitres intégrés à cette seconde partie du travail présentent le dossier de candidature au Patrimoine mondial de l'UNESCO et analysent la conscience patrimoniale qui ressort aujourd'hui de la population et l'implication citoyenne qui en découle. En guise d'introduction, ce quatrième chapitre se consacre à la présentation de La Chaux-de-Fonds à travers son histoire et revient sur les traces de son passé où la naissance de l'industrie horlogère a permis de forger l'identité de la ville, de façonner son paysage bâti et de l'asseoir sur les devants de la scène mondiale.

4.1 Histoire de l'horlogerie dans le Pays de Neuchâtel

Située à 1000 mètres d'altitude dans le Canton de Neuchâtel, la ville de La Chaux-de-Fonds est parfois considérée comme une anomalie géographique. En effet, si la gestion d'une ville à cette altitude peut aujourd'hui sembler une chose aisée, le développement industriel et urbain qu'a connu La Chaux-de-Fonds tient assez de l'extraordinaire. Pour Cop (2006, p.7), la ville ne doit son existence qu'au développement de l'horlogerie qui a transformé cette région défavorisée par la nature²⁸ en pôle d'attraction pour l'immigration et l'industrie suisse.

L'horlogerie est apparue dans la région de Neuchâtel à la fin du 17^e siècle. C'est une industrie qui présente depuis ses débuts une production éclatée car elle est caractérisée par une division du travail et une fraction des métiers. En effet, dans la réalité, il existe peu de maîtres-horlogers qui fabriquent leur montre de A à Z. Cette division rationnelle du travail, importée depuis Genève²⁹ et particulièrement adaptée aux industries de production de masse, s'organisait déjà à l'époque selon la production et le commerce, entre artisans et marchands-horlogers. Par ailleurs, cette production parcellaire et dispersée est toujours présente dans l'industrie horlogère et seules quelques marques fabriquent entièrement leur montre (ex. le groupe Swatch) (Aguillaume & al., 2008, pp. 7-18).

²⁸ Les terres étaient en effet peu propices à l'agriculture et le climat rude, caractérisé par des hivers très longs.

²⁹ C'est en effet à Genève que les premiers noms horlogers furent recensés au 16^e siècle.

Au cours du 17^e et 18^e siècle, les marchands-horlogers (ou les établisseurs³⁰) se sont multipliés dans la région en développant leurs comptoirs d'établissage (figure 7) et se positionnaient déjà comme des concurrents face à l'horlogerie genevoise. Le concept de l'établissage dans l'industrie horlogère est la dernière étape de fabrication de la montre, celle où viennent s'assembler les différents composants qui la constituent. Il est également soumis à la division rationnelle du travail et rassemble de nombreux métiers tels que l'empierreur (qui sertit la montre de pierre), le graveur, le régleur (qui prépare le balancier) ou encore l'emboîteur-terminer (qui vérifie le bon fonctionnement des mécanismes de la montre) (Aguillaume & al., 2008, pp. 18-21). Aussi, à mesure que se développaient les activités horlogères dans la région, le nombre de personnes impliquées dans le processus de fabrication augmentait considérablement. Ainsi, entre la moitié du 18^e siècle et le début du 19^e siècle, le nombre d'horlogers est passé de 500 personnes à 4'100, avec une hausse de plus de 500% à La Chaux-de-Fonds (Aguillaume & al., 2008, p.33).

Figure 7 – Un établi reconstitué au Musée Paysan et Artisanal de La Chaux-de-Fonds



Source : Aguillaume & al., 2008, p.38

Figure 8 – La ferme du Musée Paysan et Artisanal de La Chaux-de-Fonds



Source : Suisse Tourisme (2014)

Par ailleurs, il est important de relever ici que l'horlogerie neuchâteloise est d'abord née dans la ferme (figure 8). En effet, les paysans de la région vivaient à l'époque principalement d'élevage et ont développé comme seconde activité au cours des hivers froids et longs divers artisanats liés au travail du métal, puis de la dentelle et ensuite de l'horlogerie, domaine dans lequel ils sont devenus d'habiles mécaniciens. Bien que d'abord développé en marge des travaux de la ferme, le travail artisanal était tel qu'il a fini par influencer l'habitation du paysan-horloger. Dans les années 1750, l'intérieur des fermes se caractérisait déjà par la superposition des espaces professionnels et privés : à l'étage inférieur se trouvaient d'un côté la grange et l'écurie (avec leur propre entrée) et d'un autre côté, la cuisine et dans un coin, l'établi (bureau de l'artisan-horloger) (figure 7) placé sous une fenêtre qui l'alimentait en lumière naturelle ; les étages supérieurs offraient eux un espace de repos ainsi qu'un grenier (Aguillaume & al., 2008, pp. 53-60). Enfin, il est indispensable de rappeler ici que la reconnaissance et la protection du patrimoine chaux-de-fonnier a débuté par la sauvegarde du patrimoine rural et donc de ces fermes qui constituent le berceau de l'horlogerie neuchâteloise (mouvement initié par Patrimoine suisse, cf. chapitre 1.3, p. 10).

³⁰ L'établisser a pour rôle d'acheter les fournitures et composants auprès des artisans-horlogers, il les assemble pour en faire des montres et vend ensuite ces dernières.

Au cours des 18^e et 19^e siècles, l'ampleur de la production horlogère³¹ a entraîné l'essor de tous les domaines de l'artisanat et un accroissement du commerce, en particulier des échanges avec l'extérieur. Les relations commerciales avec Genève étaient d'ailleurs très importantes puisque la cité de Calvin a non seulement ouvert les canaux de distribution et d'exportation à l'horlogerie neuchâteloise mais la fournissait également en matières premières, en outils et en pièces particulières (Cop, 2006, p.111 ; R. Huguenin, conservateur au Musée International d'Horlogerie [MIH], communication personnelle, 17 novembre 2014) (cf. Annexe XVII). Cette croissance de l'industrie horlogère, accompagnée de changements démographiques importants, a contribué au façonnage urbain des villes de la région. Jusqu'alors marquées par la prédominance des activités agricoles, les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle ont connu à cette époque un important développement industriel qui sera à l'origine de leur urbanisation (Cop, 2006, p.103). Par la suite, les années 1880 ont vu l'apparition de réelles manufactures horlogères et ont donc marqué le début de la forte industrialisation du canton (Aguillaume & al., 2008, p.64). En effet, en 1905, Neuchâtel est devenu le quatrième canton le plus industrialisé de Suisse avec 58% de sa population active travaillant dans le secteur secondaire³². Aussi, alors qu'elle exerçait autrefois à domicile, les trois-quarts de la main d'œuvre horlogère travaillait désormais en fabrique ou en grands ateliers (Aguillaume & al., 2008, p.132).

Si la montre neuchâteloise, réputée pour sa solidité et sa précision, a su s'imposer sur le marché international au cours du 19^e siècle³³, l'industrie horlogère a toutefois été fortement chamboulée par une crise entre 1974 et 1984. La branche industrielle helvétique n'a alors plus affiché de résultats satisfaisants jusqu'en 1991, époque à laquelle le pays couvrait 53% de la demande en valeurs financières, notamment grâce à son positionnement sur le segment du luxe (Aguillaume & al., 2008, p. 315).

4.2 Histoire de La Chaux-de-Fonds et de son identité patrimoniale

Alors que la première partie de ce chapitre s'est intéressée à l'histoire de l'horlogerie dans le Canton de Neuchâtel, cette deuxième partie cible plus précisément l'histoire de La Chaux-de-Fonds. Elle présente la migration d'une entité rurale à une entité urbaine à travers son développement industriel et présente en parallèle le chemin accompli dans la construction de son identité patrimoniale.

4.2.1 Les mythes fondateurs

Dans le long cheminement que représente habituellement la prise de conscience patrimoniale, La Chaux-de-Fonds puise les origines de son identité dans les mythes qui la présentent comme

³¹ Vu l'organisation mise en œuvre et le nombre d'artisans mobilisés.

³² La part de l'horlogerie dans l'industrie était de 36% (Aguillaume & al, 2008).

³³ En 1974, les industriels horlogers suisses produisaient plus de 91 millions de montres et détenaient 40% du marché mondial (Aguillaume & al, 2008).

une ville héroïque. Nombreux sont en effet les auteurs qui n'ont pas manqué de souligner au cours de leur voyage à La Chaux-de-Fonds le « caractère héroïque, proprement génial de la conquête de la mesure du temps avec ce qu'il a fallu de persévérance et d'échecs suivis de victoires » (Jeanneret & al., 2009, p. 43).

Le mythe du paysan-horloger

Bien qu'il ne s'agisse pas d'un mythe à proprement parler, la description du paysan-horloger comme un personnage ayant su braver la rudesse du climat et l'isolement³⁴ en développant le métier d'horloger en marge de ses activités fermières, a servi de base dans la construction de l'image de La Chaux-de-Fonds et de ses habitants. La première description du paysan-horloger est due d'ailleurs à Jean-Jacques Rousseau³⁵ qui, en 1758, dans sa *Lettre à d'Alembert sur les spectacles* présente le paysan-horloger comme un personnage admirable à l'esprit créatif qu'il met en parallèle avec les conditions climatiques difficiles et l'isolement du lieu (Jeanneret & al., 2009, p. 45) :

Ces heureux paysans, tous à leur aise [...] cultivent, avec tout le soin possible, des biens dont le produit est pour eux, et emploient le loisir que cette culture leur laisse à faire mille ouvrages de leurs mains, et à mettre à profit le génie inventif que leur donna la Nature. [...] L'hiver surtout, temps où la hauteur des neiges leur ôte toute communication facile, chacun renfermé bien chaudement, avec sa nombreuse famille, dans sa jolie et propre maison de bois, qu'il a bâtie lui-même, s'occupe de mille travaux amusants qui chassent l'ennui de son asile, et ajoutent à son bien-être. [...] et faire mille instruments divers [...] qu'ils vendent aux étrangers, dont plusieurs parviennent jusqu'à Paris, entre autre ces petites horloges de bois [...], ils font même des montres.

Il est à noter ici que les écrits de Rousseau, puis ceux d'Ostervald³⁶, sont les supports de toute la littérature qui s'en est suivie et qui a donc contribué à véhiculer cette image du paysan-horloger héroïque.

Le mythe de la difficulté

Il renvoie à la bravoure du paysan-horloger dans sa victoire sur la nature, du triomphe de l'industrie horlogère sur une terre austère. La bravoure exprimée ici est celle qui réside dans une activité qui s'est développée dans une région, non pas parce qu'elle était propice, mais grâce à l'ingéniosité, au courage et à la ténacité des habitants face à la rigueur du lieu.

³⁴ En rappelant qu'à l'époque la région de La Chaux-de-Fonds était éloignée de tout grand axe de communication.

³⁵ Précisons ici que Jean-Jacques Rousseau est issu d'une famille d'horlogers genevois.

³⁶ Frédéric-Samuel Ostervald a publié l'ouvrage *Description des montagnes et des vallées qui font partie de la Principauté de Neuchâtel et de Valangin* en 1766.

Le mythe du phœnix

Aussi, tel un phœnix, La Chaux-de-Fonds est une ville qui a su renaître de ses cendres. En effet, entièrement ravagée par un incendie en 1794, la ville a su tirer parti de cet événement destructeur pour le transformer en acte fondateur d'une cité nouvelle qui s'est mise entièrement au service de son industrie (Jeanneret & al., 2009, pp. 45-47 ; Taylor, 2012, p. 33).

4.2.2 1794 – 1900 : Développement d'une ville nouvelle

Jusqu'en 1794, année de l'incendie, l'agglomération de La Chaux-de-Fonds était considérée comme hétéroclite. La ville, qualifiée encore de village, croissait à la manière d'une étoile irrégulière et dont les branches s'étiraient sur quatre artères, entre autres jusqu'au Locle. Les maisons, dont l'architecture était inspirée des fermes traditionnelles, se côtoyaient dans le désordre (Cop, 2006, p.139). Au lendemain de l'incendie du 5 mai 1794, le Conseil de la ville s'est réuni et a élaboré le nouveau plan du village. La reconstruction de la ville s'est alors établie selon un plan d'urbanisme qui se voulait d'une part rationnel et économique, en respectant les besoins liés à l'horlogerie³⁷ et d'autre part, en respectant les préoccupations sociales de l'époque, en matière d'hygiène, de confort et de prévention d'incendies (Jeanneret & al., 2009, p. 16).

Entre 1835 et 1841, le *Plan général d'Alignements pour le Village de La Chaux-de-Fonds* de Charles-Henri Junod est devenu le nouvel outil de développement urbain s'inscrivant dans la dynamique de l'essor horlogère (cf. Annexe II – Plan Charles-Henri Junod de 1841). La Chaux-de-Fonds avait par ailleurs l'ambition d'être à la pointe de l'urbanité en se dotant d'infrastructures modernes et de commodités propres aux capitales européennes. Le tracé orthogonal et le caractère rectiligne qu'offrait le plan Junod allait faire du village de La Chaux-de-Fonds une ville et une immense manufacture horlogère rationnelle, propre, efficace et économique (Jeanneret & al., 2009, pp. 79- 82). Aussi, le plan rectiligne de la ville présentait la typologie d'immeubles construits en barres, plutôt que celle d'immeubles construits en îlots (typologie urbaine généralement privilégiée au 19^e siècle). La figure 9 ci-contre illustre la comparaison entre ces deux types de typologie, avec La Chaux-de-Fonds à gauche et Barcelone à droite. Cette typologie

Figure 9 – Typologies en barres et en îlots



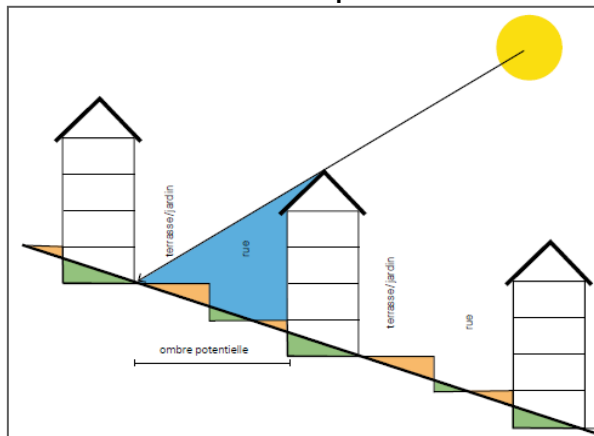
Source : Urbanisme horloger (2009e, p.40)

en barres a été choisie pour les deux avantages qu'elle présentait. D'une part, elle favorisait une meilleure implantation des immeubles sur les pentes douces, ce qui assurait les conditions favorables d'ensoleillement aux horlogers (figure 10 à la page suivante) et d'autre part, elle

³⁷ En favorisant un déplacement aisé et rapide entre les différentes unités de production et en favorisant l'entrée de la lumière naturelle.

s'adaptait parfaitement aux besoins de l'habitation et de la fabrication (ex. : les maisons ouvrières étaient à la fois des lieux d'habitation et des ateliers horlogers – figure 11) (pour davantage d'illustrations, cf. Annexe III – Façades d'immeuble et alignements de fenêtres).

Figure 10 – Portée de la lumière sur les constructions en pente douce



Source : Urbanisme horloger (2009e, p.38)

Figure 11 – Façade d'une maison ouvrière



Source : Urbanisme horloger (2009b, p.34)

Si ce type d'habitat s'est très répandu du début du 19^e siècle jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, ce n'est qu'avec l'apparition des grandes manufactures horlogères à la fin du 19^e siècle que La Chaux-de-Fonds a été assise au rang de ville industrielle. Par ailleurs, les plans de construction de ces nouvelles usines dévoilaient également toute l'importance accordée à la lumière. Ainsi, quelle que soit l'ampleur de l'atelier ou de la fabrique, les éléments construits restaient peu profonds, entre huit et dix mètres seulement (cf.

Figure 12 – Horlogers au travail dans une fabrique du début du 20^e siècle



Source : Urbanisme horloger (2009e, p.43)

Annexe IV – Plans de construction). Comme dans les ateliers traditionnels, les établis s'alignaient le long des larges baies vitrées réparties sur toutes les façades de l'usine, offrant ainsi une lumière naturelle optimale aux ouvriers horlogers (figure 12) (Urbanisme horloger, 2009e, pp. 44 et 65) (cf. Annexe III et IV).

Outre l'importance des nouvelles constructions au cours des 19^e et 20^e siècles, la croissance du village à la ville en damiers a aussi été marquée par une importante poussée démographique. En effet, en 1849, 86% de la population était urbanisée contre seulement 29% en 1788. Par ailleurs, la population communale était estimée à 13'000 personnes, soit le double qu'en 1830 (6500 personnes) (Cop, 2006, pp. 177-178).

4.2.3 Le 20^e siècle : recherche de l'esthétisme – L'Art Nouveau et le Style Sapin

Le 20^e siècle a cependant marqué l'abandon du plan orthogonal. En effet, les écrivains et les contemporains du début du siècle critiquaient l'uniformité urbaine et la monotonie architecturale dont étaient empreintes les villes industrielles. Les auteurs dénonçaient la « laideur » grandissante de ces villes planifiées selon le modèle de la grille urbaine qui façonnait la plupart des villes américaines de l'époque. Charles L'Eplattenier³⁸ a d'ailleurs été une personnalité influente qui joua un rôle important dans l'abandon de cette grille (Jeanneret & al, 2009, pp. 153-155). Imprégné des préceptes de l'Art Nouveau³⁹, il est aussi la personne à l'origine du Style Sapin, une expression de l'Art Nouveau propre à La Chaux-de-Fonds qui s'inspire de la nature. Ce vocabulaire décoratif a ainsi peu à peu envahi les nouvelles constructions de la ville et se manifestait sur les gravures des boîtiers de montres, les vitraux, les carrelages, les ornements de cages d'escaliers, ou encore les menuiseries (Jeanneret & al., 2009, p. 164). Les créations découlant de l'Art Nouveau et du Style Sapin font aujourd'hui partie intégrante du patrimoine chaux-de-fonnier. La Villa Fallet (1906) et le Crématoire (1910) en sont les exemples les plus complets et les plus significatifs (figure 13 et figure 14) (pour davantage de photos, cf. Annexe V – Art Nouveau et Style Sapin).

Figure 13 – La Villa Fallet



Source : Réseau Art Nouveau (2014)

Figure 14 – Salle de cérémonies du Crématoire



Source : Urbanisme horloger (2014b)

4.2.4 Figure de Le Corbusier

Le Corbusier⁴⁰ (Charles-Édouard Jeanneret, 1887-1965, architecte, urbaniste, peintre et homme de lettres) est une des figures les plus emblématiques de La Chaux-de-Fonds. Élève de Charles L'Eplattenier, il a poursuivi cette quête de l'esthétisme initié par son précepteur et ses conceptions architecturales ont exercé leur influence dans le monde entier. Tout comme son professeur, il n'a pas manqué de critiquer la rigidité et le manque de fantaisie du plan en damier et insista sur l'intégration de l'esthétisme dans les nouvelles constructions urbaines. Ses empreintes à La Chaux-de-Fonds sont nombreuses même si ses plus célèbres œuvres restent la Villa Fallet

³⁸ Professeur à l'École d'art de La Chaux-de-Fonds et maître du futur Le Corbusier (1874-1946).

³⁹ Mouvement artistique de la fin du 19^e et début du 20^e siècle caractérisé par l'emploi de lignes sinueuses, de courbes et de formes organiques.

⁴⁰ Le Corbusier est un pseudonyme adopté par Charles-Édouard Jeanneret à partir de 1920.

(dont il a établi les plans et dirigé le chantier – cf. figure 13), la Maison blanche (construite pour ses parents en 1912, elle est aussi sa première réalisation en tant qu'architecte indépendant – figure 15) et la Villa turque (riche de symboles et esthétiquement très élaborée, elle arbore un caractère oriental – figure 16).

Figure 15 – La Maison blanche



Source : Association Maison Blanche (2014)

Figure 16 – La Villa turque



Source : De ville en ville (2014)

4.2.5 Développement de la conscience patrimoniale

Patrimoine suisse a été cité au début de ce travail comme ayant été un acteur important dans la lutte entreprise pour la reconnaissance et la protection du patrimoine rural chaux-de-fonnier (cf. p. 10). L'association a en effet contribué à sauver de nombreuses fermes anciennes⁴¹ et s'est fortement impliquée dans le sauvetage de l'Ancien Manège (dont il sera plus tard question). Bien que l'organisation ne se soit pas réellement impliquée dans la protection du patrimoine industriel de la ville, elle a permis d'amorcer la prise de conscience patrimoniale et d'en faire un « terreau favorable » dans la construction de l'identité patrimoniale de La Chaux-de-Fonds (J.-D. Jeanneret, CP, 5 novembre 2014) (C. Roulet, communication personnelle, 5 novembre 2014) (cf. Annexe XVI – Guide d'entretien).

La littérature du 20^e siècle a elle aussi permis le développement de cette conscience patrimoniale. Jean-Paul Zimmermann⁴², par exemple, a manifesté une première « ode » à La Chaux-de-Fonds à travers son ouvrage *Découverte de La Chaux-de-Fonds* (1932)⁴³ en reconnaissant déjà une certaine beauté épurée dans la simplicité de la ville et de son architecture industrielle. Dans cet ouvrage, l'auteur offre une première notion d'héritage patrimonial fait d'architecture, de culture et d'industrie (Jeanneret, J.-D., 2004, p.82) (Taylor, 2012, pp. 51-53). Aussi, bien qu'étant une ville résolument tournée vers l'avenir, une nouvelle tendance se fit remarquer à La Chaux-de-Fonds : celle de la considération pour l'ancien et la fascination pour le moderne.

⁴¹ Force est de le rappeler que la ferme constitue le berceau de l'industrie horlogère neuchâteloise.

⁴² 1889-1952, écrivain.

⁴³ Zimmermann, J.-P. (1932). *Découverte de La Chaux-de-Fonds*. La Chaux-de-Fonds : Haefeli et C' (non paginé)

Par ailleurs, l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine des Montagnes Neuchâteloises [ASPAM] est venue compléter les actions de sauvegarde du patrimoine rural aux côtés de Patrimoine Suisse dans les années 1960. Selon l'auteur Raoul Cop, l'ASPAM a fait « œuvre de pionnier pour la protection des fermes à l'époque où les tours poussaient et qu'on ne faisait pas attention à tous ces petits trésors » (cité dans Droz, 2012, p.7). L'ASPAM a d'ailleurs dressé en 1969 un inventaire de 12 fermes à sauver de la destruction⁴⁴ ; aussi, ses multiples interventions lui ont entre autre permis de transférer une ferme du 17^e siècle au Musée Ballenberg et plus tard, en 1971, d'installer le Musée Paysan et Artisanal dans une autre ferme datant du début du 17^e siècle (ASPAM, 2014).

La nostalgie du passé (liée aux origines rurales de La Chaux-de-Fonds et aux débuts de son industrialisation) est ainsi devenue un thème récurrent qui faisait appel à la sensibilisation du grand public à travers la littérature. Charles Thomann⁴⁵, par exemple, a fait paraître de nombreuses publications destinées à capter la mémoire collective. A travers ses écrits, il réagissait aux outrages perpétrés à l'encontre de l'architecture et des traditions de la cité au profit de la prospérité économique et du modernisme architectural (Taylor, 2012, p. 65). La littérature populaire a de ce fait permis de « préparer le terrain » dans la sauvegarde du patrimoine, en influençant les mentalités sur la perception de la ville, pour une prise en main plus tard, de la part des autorités. En 1978, le projet de démolition de l'Ancien Manège pour construire un parking est en effet venu soulever un vent de ferveur patrimoniale.

Le lieu, qui présente dans son intérieur un décor riche tranchant avec la sobriété de son extérieur (figure 17), était considéré comme porteur d'une valeur historique et d'une identité communautaire⁴⁶ (Jeanneret & al., 2009, p. 98). La mobilisation populaire qui en a découlé était telle qu'elle a été relatée dans les médias et qu'elle a atteint très rapidement une légitimité scientifique (le bâtiment a en effet été conçu selon les principes régissant la construction des familistères⁴⁷). La lutte pour la sauvegarde de l'Ancien Manège est précisément l'événement clé qui a attiré l'attention des milieux scientifiques et académiques en mettant un avant un patrimoine riche et insoupçonné (Jeanneret, J.-D., 2004, pp- 88-89) (Taylor, 2012, pp. 74-75).

Figure 17 – Cour intérieure de l'Ancien Manège



Source : UNESCO (2009)

⁴⁴ Inventaire remis aux autorités locales.

⁴⁵ Docteur en sciences économiques (1922 – 2012).

⁴⁶ Il s'agit d'un modèle d'habitat collectif datant du 19^e siècle qui mêle habitations et ateliers au milieu d'une grande cour centrale.

⁴⁷ Type d'habitation caractérisé par un ensemble de logements organisés autour d'une cour centrale.

Ainsi, en 1984, suite aux inventaires ISOS (Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse)⁴⁸ et INSA (Inventaire suisse d'architecture)⁴⁹, la ville a été classée d'importance nationale par la Confédération suisse. Ces deux inventaires ont de ce fait complètement modifié la perception de La Chaux-de-Fonds entretenu à l'extérieur de la ville et ont favorisé l'intérêt pour le patrimoine bâti industriel. L'année 1984 marque donc un tournant important dans le processus de prise de conscience patrimoniale qui a été marqué par une combinaison d'actions citoyennes et une reconnaissance externe par les milieux scientifiques (Jeanneret, J.-D., 2004, pp- 90-92). En 1994, peu de temps après la fin de la crise horlogère (cf. p. 26), la ville s'est vue remettre le *Prix Wakker*⁵⁰ décerné par Patrimoine suisse pour la restauration et la nouvelle inauguration de l'Ancien Manège (Patrimoine suisse – Section neuchâteloise, 2014b).

Enfin, en 2003, le Conseil d'État du canton de Neuchâtel accepta une Motion⁵¹ réclamant la mise en valeur du patrimoine horloger dans le pays de Neuchâtel. L'étude qui a suivi s'est réalisée dans l'optique d'un développement touristique basé sur le patrimoine horloger à travers l'élaboration d'un concept et d'un label neuchâtelois sur la tradition du savoir-faire horloger. L'acceptation de la Motion permit d'ailleurs la création de tout un ensemble de projets visant à identifier et à valoriser le patrimoine horloger du canton à travers notamment un inventaire du patrimoine⁵² et la publication du livre *Le Pays de Neuchâtel et son patrimoine horloger*⁵³ (Munz, 2012, pp. 1-7).

En 2004, le projet de candidature de La Chaux-de-Fonds/Le Locle au Patrimoine mondial de l'UNESCO émergea. Bien que la Motion et l'inscription étaient deux projets bien distincts, la candidature à l'UNESCO s'inscrivait dans l'air du moment, celui qui était imprégné d'une préoccupation patrimoniale. Aussi, la candidature a pu bénéficier de l'impact du geste politique de la Motion de 2003 (Munz, 2012, pp. 7-10).

5. La Chaux-de-Fonds candidate au Patrimoine mondial de l'UNESCO

Ce cinquième chapitre retrace dans un premier temps les prémices de la candidature de La Chaux-de-Fonds et de son urbanisme horloger jusqu'à son inscription officielle au Patrimoine mondial de l'UNESCO le 27 juin 2009. Il présente dans un second temps les deux autres projets d'inscription dans lesquels la ville est impliquée, l'*Œuvre architecturale Le Corbusier* et les *Savoir-faire horlogers*.

⁴⁸ Par la Confédération à travers l'OFC : <http://www.bak.admin.ch/isos/?lang=fr>

⁴⁹ Par la Société d'histoire de l'art en Suisse : <http://www.gsk.ch/fr/insa.html>

⁵⁰ Depuis 1972, le *Prix Wakker* récompense chaque année une commune suisse pour ses efforts en matière d'urbanisme, d'aménagement du territoire et de protection de sites construits.

⁵¹ Déposée par les députés Giovanni Spoletini et Viviane Houlmann.

⁵² Réalisé par une historienne sous l'égide du MIH.

⁵³ Aguilhaume & al., 2008

5.1 La Chaux-de-Fonds/Le Locle et son urbanisme horloger

L'urbanisme horloger est une terminologie inventée pour la candidature de La Chaux-de-Fonds et du Locle au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Elle rappelle les deux éléments fondamentaux du patrimoine chaux-de-fonnier : l'urbanité d'une part, et l'horlogerie d'autre part. En effet, cette industrie a profondément imprégné l'urbanisme et l'architecture de la ville. La spécificité de son urbanisme réside dans le fait qu'il lie intimement et de manière planifiée lieux de travail et lieux d'habitations, où ateliers et logements patronaux et ouvriers se côtoient et s'imbriquent. Dès sa reconstruction au 18^e siècle⁵⁴, la ville a su non seulement prendre en compte les besoins liés à l'horlogerie mais aussi les besoins liés aux préoccupations sociales de l'époque ; elle a su intégrer ces deux problématiques dans l'élaboration de son architecture et de son urbanisme, réservant ainsi une place importante à la qualité de vie de ses ouvriers. La ville est ainsi devenue en l'espace de quelques décennies « la capital de l'horlogerie », une ville industrielle façonnée par et pour l'horlogerie (Jeanneret & al., 2009, pp. 11-16).

Cependant, La Chaux-de-Fonds ne séduit pas au premier regard ; le patrimoine qu'elle recèle n'est pas une évidence aux yeux de tous. En effet, l'horlogerie est une industrie qui a la capacité de se fondre dans le paysage urbain, sans signes extérieurs identifiables, sauf pour les initiés. Elle se devine toutefois aux rangées serrées de grandes fenêtres qui habillent les façades des immeubles (figure 18) (cf. Annexe III).

Figure 18 – Exemples de façades



Source : Urbanisme horloger (2014c)

Ce « design urbain » unique que présente La Chaux-de-Fonds est l'exemple de symbiose entre urbanisme et horlogerie le plus parfait au monde. Bien qu'il existe ailleurs d'autres villes ayant eu un jour une vocation horlogère⁵⁵, La Chaux-de-Fonds est la seule ville à être sortie indemne de la période de transition entre l'époque préindustrielle et industrielle, et à avoir également conservé la presque totalité de son bâti industriel (Jeanneret & al., 2009, p. 191). Aussi, pour ses défenseurs, ce patrimoine urbain industriel devait faire l'objet d'une reconnaissance mondiale. Ainsi, en 2000, suite à l'inscription du site de Bellinzone au Patrimoine mondial, l'idée d'une possible candidature pour La Chaux-de-Fonds est apparue lors d'un forum citoyen nommé « Rencontres de Décembre »

⁵⁴ Suite à l'incendie de 1794.

⁵⁵ Par exemple, Besançon et Morteau en France ou Waltham (MA) et Elgin (IL) aux États-Unis.

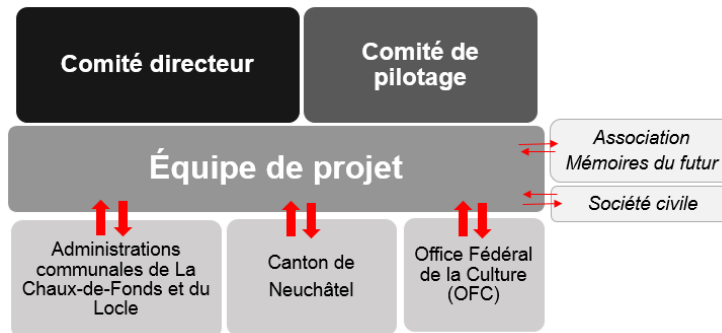
(Aguillaume & Courvoisier, 2010, p. 35). Au même moment, un article paru dans le numéro de décembre 2000 du journal *Sauvegarde*⁵⁶ révélait que « selon Johann Mürner de l'Office Fédéral de la Culture, la Suisse possède [possédait] d'autres sites qui pourraient mériter cette inscription, notamment [...] La Chaux-de-Fonds » (Jeanneret & al., 2009, p. 12). Ce n'est pourtant qu'en 2004, lorsque le Conseil fédéral dévoila la nouvelle *Liste indicative* (cf. p. 8) qui contenait les sites pouvant faire l'objet d'une candidature au Patrimoine mondial, que le projet d'inscrire La Chaux-de-Fonds/Le Locle s'est concrétisé. Ainsi, le 21 décembre 2007, un dossier de 480 pages contenant tous les éléments relatifs la candidature a été déposé au Centre du Patrimoine mondial de l'UNESCO, à Paris⁵⁷. Pendant trois ans, l'élaboration de ce dossier de candidature a mobilisé de nombreux acteurs autour d'une intense collaboration, lesquels sont présentés dans le schéma à la page suivante (figure 19) :

- **L'équipe de projet** en charge de l'élaboration du dossier était composée de quatre membres, dont M. Jean-Daniel Jeanneret. Elle était supervisée par le Comité directeur et le Comité du pilotage.
- **Le Comité directeur** était composé de 4 membres : M. Laurent Kurth, Président du Comité directeur et Conseiller communal de la ville de La Chaux-de-Fonds ; Mme Florence Perrin-Marti, Conseillère communale de la Ville du Locle ; M. Jacques Bujard, Conservateur cantonal des monuments et sites ; M. Martin Olivier, Représentant de l'OFC ; M. Jean-Daniel Jeanneret, architecte du patrimoine de la Chaux-de-Fonds et chef de projet pour la candidature.
- **Le Comité du pilotage** était composé de 22 membres, dont les quatre membres cités ci-dessus.
- **Les administrations communales des deux villes** ainsi que **le Canton de Neuchâtel** ont régulièrement apporté leur contribution à l'équipe de projet, tout comme l'**OFC**, l'autorité fédérale compétente pour les monuments historiques, l'archéologie et la protection des sites construits⁵⁸. Elle coordonne le patrimoine culturel en Suisse et accompagne le processus d'élaboration et de dépôt de nouvelles candidatures. **L'Association « Mémoires du Futur »** avait quant à elle pour mission de promouvoir auprès de ses habitants et avec ses habitants l'identité urbanistique, culturelle sociale et économique des Montagnes neuchâteloises. **La société** est venue compléter les efforts de coopération à travers la participation de personnalités académiques, des milieux horlogers et de la population.

⁵⁶ Magazine édité par Patrimoine suisse.

⁵⁷ Dossier de candidature complet consultable à l'adresse suivante : <http://www.urbanisme-horloger.ch/index.asp/3-0-7-8023-131-207-1/>

⁵⁸ Pour les sites naturels classés au Patrimoine mondial, l'Office Fédéral de l'Environnement (OFEV) est l'autre autorité fédérale compétente.

Figure 19 – Groupe de travail autour du dossier de candidature

Source : Figure de l'auteure (2014), sur la base des indications fournies dans *Urbanisme horloger* (2009a)

Comme pour chaque dossier de candidature, celui de La Chaux-de-Fonds devait impérativement présenter un inventaire précis de l'ensemble des biens figurant sur le site à inscrire. Ainsi, à La Chaux-de-Fonds, ce ne sont pas moins de 380 lieux liés à l'industrie horlogère qui ont été répertoriés en plein centre et 780 activités pratiquées à travers 40 métiers de l'horlogerie (J.-D. Jeanneret, CP, 5 novembre 2014). Cette mixité se retrouve dans plusieurs types de bâtiments : usine, habitat patronal (bourgeoisie horlogère), habitat ouvrier et immeuble mixte (habitat patronal et fabrique ou habitat ouvrier et atelier) (cf. Annexe VI – Biens physiques formant l'urbanisme horloger). Par ailleurs, l'UNESCO exige une délimitation très précise du site inscrit (zone centrale) et de la zone qui l'entoure (zone tampon). Le périmètre délimité de La Chaux-de-Fonds est consultable à l'Annexe VII – Zone centrale et zone tampon.

Enfin, tout dossier de candidature doit comprendre un chapitre qui démontre que le site inscrit ainsi que la zone tampon sont régis par un dispositif légal suffisant pour garantir la conservation, l'intégrité et l'authenticité du patrimoine. Au moment de l'inscription, la Suisse disposait déjà d'un système légal et administratif qui remplissait la plupart des exigences de la *Convention de 1972*, tant au niveau fédéral que cantonal et communal. Aussi, selon Jeanneret, ni la *Convention de 1972* ni la nouvelle *Recommandation de 2011* n'ont initié de nouvelle politique de conservation qui n'existait pas déjà sur le territoire (J.-D. Jeanneret, CP, 5 novembre 2014). Par ailleurs, le dossier contenait également un volet prouvant l'authenticité et l'intégrité du site inscrit, deux facteurs fondamentaux de la valeur universelle du patrimoine. En effet, il s'agissait là de reconnaître et de démontrer la « substance historique » présentée comme authentique. La notion d'intégrité, quant à elle, visait à garantir que la substance historique était encore suffisante pour être significative. Dans le cas de La Chaux-de-Fonds, l'évaluation statistique a démontré que 85% du patrimoine bâti était « remarquablement authentique⁵⁹ » et que 87% des immeubles se situant à l'intérieur de la zone centrale étaient antérieurs à 1930 (Jeanneret & al. 2009, pp. 202-205) (cf. Annexe VIII – Évaluation statistique de l'authenticité au sein de la zone centrale).

⁵⁹ Cela indique que l'élément bâti n'a subi aucune transformation lourde qui lui aurait fait perdre sa signification historique.

Suite à la visite d'experts à La Chaux-de-Fonds et au Locle à l'automne 2008 puis au préavis favorable donné par l'ICOMOS au printemps 2009, le Comité du patrimoine mondial a inscrit « La Chaux-de-Fonds/Le Locle, urbanisme horloger » sur la Liste du Patrimoine mondial le 27 juin 2009 en déclarant sa valeur universelle exceptionnelle sur la base du critère (iv)⁶⁰ (cf. Annexe I). A l'occasion, la population s'est réunie dans les rues de la ville et n'a pas manqué de montrer sa joie et sa fierté envers son patrimoine (figure 20). Cependant, il est certain que cette inscription n'est point une fin en soi mais un commencement et que la reconnaissance obtenue internationalement est avant tout une responsabilité envers l'humanité.

Figure 20 - Place Espacité le soir du 27 juin 2009



Source : Jeanneret & al. (2009, p. 207)

5.2 Les autres projets de candidature

De plus, La Chaux-de-Fonds a été portée candidate au Patrimoine mondial de l'UNESCO pour deux autres projets :

L'œuvre architecturale et urbaine de Le Corbusier

Il s'agit d'une candidature sérielle transnationale lancée par la France et déposée le 30 janvier 2008. La proposition d'inscription présentait à l'origine 22 biens à travers six pays⁶¹ censés refléter l'œuvre de l'architecte Le Corbusier sur l'ensemble de sa carrière, des années 1910 à 1960. Le but de cette candidature était de démontrer la contribution fondamentale apportée par Le Corbusier à l'architecture et à l'urbanisme du 20^e siècle. Les biens proposés, quant à eux, couvraient plusieurs types de construction fonctionnelle, tels que la maison individuelle, l'habitat collectif ou la résidence et l'atelier d'artiste. La Suisse était quant à elle partenaire de ce projet à hauteur de quatre biens proposés : La Villa Le Lac (Corseaux, bord du Lac Léman), l'Immeuble Clarté (Genève), la Maison Blanche et la Villa turque (Chaux-de-Fonds).

Cependant, lors de sa première évaluation en 2009, l'ICOMOS n'a pas approuvé cette candidature et a demandé aux États participants de remanier le dossier. Les raisons de ce refus invoquées par l'ICOMOS étaient les suivantes (Confédération suisse - OFC, 2009) :

⁶⁰ « Offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine ».

⁶¹ Pays représentés : Allemagne, Argentine, Belgique, France, Japon et Suisse.

- L'organisation a considéré que les critères d'intégrité et d'authenticité n'ont pas été justifiés pour tous les biens ; les œuvres présentées ne reflètent pas nécessairement le génie créatif de Le Corbusier car il s'agit d'œuvres issues de collaborations avec d'autres architectes ayant joué un rôle tout aussi important que lui ; par ailleurs, certains des bâtiments construits ont été modifiés après le décès de l'architecte
- Le critère de valeur universelle exceptionnelle n'a pas été entièrement démontré : les idées et les influences du mouvement moderne ne sont pas manifestes dans tous les biens listés
- Les mesures de gestion, de protection et de conservation ne sont pas apparues comme suffisantes sur l'ensemble de la série
- Les délimitations des zones tampons n'étaient pas appropriées
- La nature de l'inscription n'était pas explicite : l'organisation demande à ce que la base de la proposition d'inscription soit reconsidérée, afin de concentrer essentiellement l'attention sur les bâtiments et les plans urbains plutôt que sur l'architecte

En 2011, le Comité du Patrimoine mondial a demandé une nouvelle fois le remaniement du dossier. Bien que celui-ci soit toujours en suspens, la Chaux-de-Fonds a depuis été totalement écartée du projet puisque ni la Maison Blanche ni la Villa turque ne figurent à présent sur cette candidature sérieuse (J.-D. Jeanneret, CP, 5 novembre 2014).

Les savoir-faire horlogers

Le 22 octobre 2014, l'OFC a publié la nouvelle *Liste indicative du patrimoine culturel immatériel en Suisse*. Parmi les sept traditions vivantes susceptibles de faire l'objet d'une candidature sur la Liste du Patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO, les savoir-faire horlogers étaient présentés. L'horlogerie a en effet la particularité d'être reconnue comme une tradition vivante, et donc un patrimoine vivant, puisqu'il s'agit d'une industrie toujours en activité. Toutefois, l'inscription de ce bien immatériel ne concerne pas uniquement La Chaux-de-Fonds et va même au-delà des frontières du Canton de Neuchâtel⁶² (Confédération suisse – OFC, 2014).

Pour Jeanneret, cette possibilité d'inscription des savoir-faire horlogers ne renforcera pas directement la reconnaissance du patrimoine chaux-de-fonnier puisqu'il présente déjà une particularité bien spécifique : son urbanisme horloger. Cette inscription susciterait même une certaine « jalousie » puisqu'elle pourrait avoir pour effet d'éclipser La Chaux-de-Fonds et de ramener la ville et son patrimoine à la même dimension immatérielle que les autres régions qui présentent une histoire liée à l'horlogerie (J.-D. Jeanneret, CP, 5 novembre 2014). Au contraire, pour Huguenin, la possibilité d'une telle candidature ne pourra que renforcer l'esprit existant autour de l'horlogerie et assurer sa diffusion à travers les frontières à l'intérieur et à l'extérieur de la Suisse (R. Huguenin, CP, 17 novembre 2014).

⁶² Huit cantons sont en effet concernés : BE, BL, GE, JU, NE, SH, SO et VD.

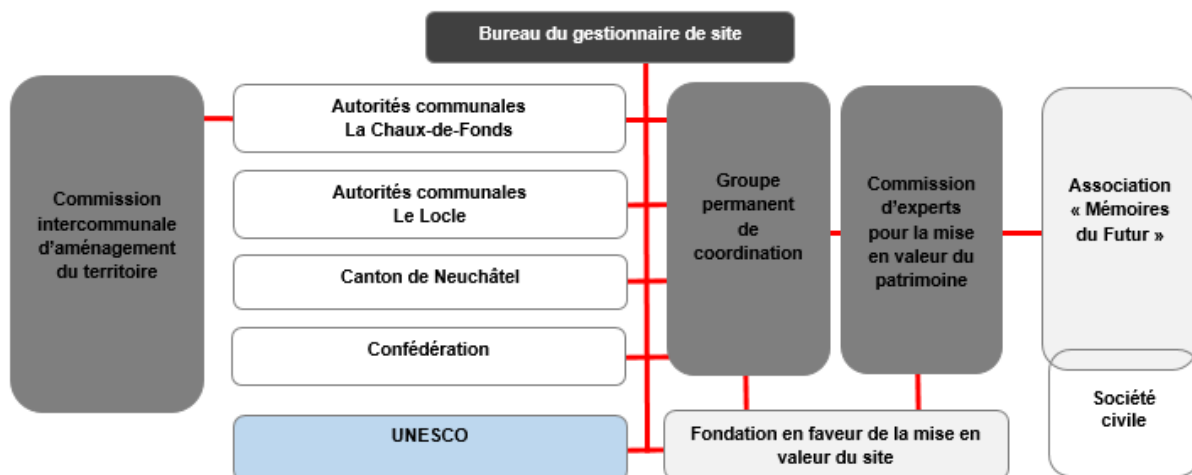
6. Gestion du patrimoine au quotidien et développement urbain

Une inscription sur la Liste du Patrimoine mondial doit être considérée comme une reconnaissance à long terme. Ainsi, chaque dossier de candidature présenté au Centre du Patrimoine mondial doit être complété par un plan de gestion qui expose les mesures envisagées à court, moyen et long termes pour assurer l'intérêt universel du bien et sa mise en valeur dans le respect et la déontologie souhaitée par l'UNESCO. La suite de ce chapitre a donc pour objectif de présenter la gestion quotidienne du patrimoine chaux-de-fonnier à travers les différents acteurs et outils réglementaires qui l'encadrent, le degré d'implication des communautés, les grands projets d'urbanisme en cours et de faire le point sur la situation actuelle de l'industrie horlogère.

6.1 Organes de gestion et conditions cadres

Afin de mener à bien le suivi de l'inscription du site sur la Liste du Patrimoine mondial, il a été décidé de constituer différents organes de gestion autour des autorités compétentes (figure 21) et dont les fonctions sont présentées dans le tableau 5 à la page suivante. Le bureau du gestionnaire de site, intégré au Service d'urbanisme et d'environnement de La Chaux-de-Fonds, est l'organe qui supervise l'ensemble des acteurs impliqués et qui assure la gestion du site au quotidien. Il est dirigé par Jean-Daniel Jeanneret, l'architecte du patrimoine depuis 1996.

Figure 21 – Organes de gestion : organigramme



Source : Figure de l'auteure (2014) sur la base des informations dans Urbanisme horloger (2010)

Tableau 5 – Représentants et fonctions des organes de gestion

Nom de l'organe	Représentants	Fonction
Bureau du gestionnaire de site	Service d'urbanisme et de l'environnement Jean-Daniel Jeanneret	Organe qui fait le lien entre les acteurs locaux avec la Confédération et l'UNESCO
Groupe permanent de coordination	Représentants de la ville de La Chaux-de-Fonds et du Locle, du Canton, de la Confédération et du gestionnaire de site	Responsable de la gestion coordonnée, du développement des stratégies de gestion, de communication et de mise en valeur
Commission d'experts pour la mise en valeur du patrimoine	Représentants de la société civile, d'acteurs du monde économique et touristique, de spécialistes de la conservation du patrimoine et de représentants des autorités et des administrations	Lieu de discussions et de propositions ; formule des préavis et assure l'encadrement scientifique
Commission intercommunale d'aménagement du territoire	Conseillers généraux des deux villes	Examine les projets liés à l'aménagement du territoire avant la soumission au Conseil général
Fondation en faveur de la mise en valeur du site (créée en 2004)	Spécialistes de la conservation du patrimoine	Favorise la mise en valeur et la connaissance du patrimoine, apporte des aides financières, œuvre à la sensibilisation des propriétaires
Association « Mémoires du Futur » (créée en 2007)	Nicolas Babey, professeur He-Arc, président du Comité	Promeut auprès de ses habitants et avec ses habitants l'identité urbanistique, culturelle, sociale et économique des Montagnes neuchâtelaises

Source : Tableau de l'auteure (2014) sur la base des informations dans Urbanisme horloger (2010)

L'UNESCO pour sa part applique une gestion éloignée : elle fournit essentiellement des conseils avisés en matière de protection et de conservation du patrimoine et examine également les rapports périodiques (sur l'état de conservation des biens inscrits) que les États partis sont tenus de transmettre tous les six ans. La Chaux-de-Fonds aura donc son premier rapport à remettre au Comité du Patrimoine mondial dans le courant de l'année 2015 (Centre du Patrimoine mondial, 2014e). Par ailleurs, l'UNESCO n'intervient pas dans le financement de projets liés à la sauvegarde du patrimoine⁶³. Cette fonction est assurée par *La Fondation pour le patrimoine* qui est une initiative entreprise par La Chaux-de-Fonds en 2004 en collaboration avec le Canton de Neuchâtel et la Confédération. Grâce aux contributions publiques et aux dons privés, *la Fondation* a la possibilité de « distribuer des aides ciblées dans le cas de travaux de restauration occasionnant des surcoûts significatifs, et de garantir ainsi la pérennité d'éléments autrement voués à disparaître, faute de moyens » (Ville de La Chaux-de-Fonds, 2014a).

Enfin, concernant les lois et règlements qui régissent le territoire et le patrimoine, La Chaux-de-Fonds dispose d'un parcours législatif vieux de plus de 100 ans. Jeanneret rappelle en effet que c'est à partir de 1902 que *la Loi sur la conservation des monuments historiques* légitima le pouvoir et implicitement la responsabilité de l'État dans la préservation du patrimoine. L'ensemble de la ville est aujourd'hui régi par le *Plan et règlement d'aménagement communal* (PRAC) issu le 3 octobre 1999 (Jeanneret, 2004, pp. 81-92). Ce règlement communal est lui complété par différentes lois cantonales et lois fédérales dont le fonctionnement est expliqué par un schéma explicatif à l'Annexe IX – Structure juridique de l'aménagement du territoire à La Chaux-de-Fonds et indicateurs clés. De plus, la ville dispose d'indicateurs clés qui permettent de mesurer l'état de conservation du site à travers notamment l'inventaire fédéral ISOS mais aussi divers inventaires communaux sur l'état des bâtiments, des cages d'escalier ou encore des vitraux (cf. Annexe IX).

⁶³ Le Fonds du Patrimoine mondial est destiné aux sites les plus menacés (cf. p. 6).

Enfin, Jeanneret relève qu'au-delà de la diffusion de la connaissance de ce patrimoine à une échelle internationale grâce à l'inscription de la ville au Patrimoine mondial, les impacts et bénéfiques retirés restent minimes. Toutefois, grâce à la labellisation UNESCO, la commune a pu réaliser quelques projets de sauvegarde, notamment l'achat récent de *l'appartement Doubs 32*, considéré comme un joyau du mouvement Art Nouveau dans le Style Sapin. En effet, la commune utiliserait de façon plus active son droit de préemption⁶⁴ qui, combiné au label UNESCO, aurait davantage de poids dans la sauvegarde du patrimoine (J.-D. Jeanneret, CP, 5 novembre 2014 ; C. Roulet, CP, 5 novembre 2014). Le pouvoir législatif a donc accordé un crédit de CHF 770'000.- à la ville pour l'acquisition du bien ; aussi, la somme de CHF 15'000.- sera utilisée pour la rénovation de l'appartement. La ville a ainsi pour objectif de transformer l'appartement en musée dédié au Style Sapin et de l'inclure prochainement dans son offre touristique (Freda, 2014, p.7).

Toujours selon Jeanneret, la certification UNESCO est avant tout un label politique qui permet à la ville d'élaborer des politiques générales en collaboration avec d'autres régions (ex : flux des transports entre La Chaux-de-Fonds, Berne et la France voisine). Elle permet également d'apporter à la ville des arguments qu'elle n'avait pas avant dans la gestion courante du patrimoine (ex : le droit de préemption sur l'appart' Doubs 32). Aussi, Jeanneret relève qu'aucune rénovation sur le patrimoine bâti n'a été justifiée par l'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial, ni avant, ni après. Le rôle de l'UNESCO est de soutenir le métier de l'horlogerie et de favoriser la bienveillance générale mais n'établit en aucun cas la politique de conservation du site. Par ailleurs, elle n'a pas non plus pour rôle de favoriser un développement économique car la ville n'a pas besoin de cette certification pour vendre ses produits horlogers (J.-D. Jeanneret, CP, 5 novembre 2014).

6.2 Conscience patrimoniale et implication citoyenne

Parmi les nombreux acteurs œuvrant en faveur de la protection du patrimoine, la population locale demeure un acteur clé dans la préservation de la valeur universelle exceptionnelle du bien inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial. En effet, l'UNESCO et l'ICOMOS ne cessent de rappeler que la conservation du patrimoine doit être fondée sur les habitants et la responsabilisation de ceux-ci (cf. p. 16). Toutefois, en pratique, il est difficile de pouvoir réellement juger de la participation des habitants dans la gestion du patrimoine. Celle-ci peut en effet se manifester de manière directe (à travers les associations et les emplois qui se créent autour du patrimoine) ou de manière indirecte (à travers la conscience patrimoniale, la valeur affective portée au patrimoine, la fierté éprouvée vis-à-vis de lui). Cette partie du travail se propose donc d'analyser le degré d'implication citoyenne cinq ans après l'inscription de la ville au Patrimoine mondial à travers les associations existantes autour du patrimoine, la place de l'industrie horlogère dans l'économie, les relations entretenues entre les habitants et les autorités locales, et la conscience patrimoniale qui en découle aujourd'hui.

⁶⁴ Droit accordé à une personne ou à une collectivité d'acquérir un bien en priorité sur toute autre personne.

Le travail associatif

Premièrement, concernant les associations existantes, Patrimoine suisse et l'ASPAM (p. 32) demeurent des acteurs engagés dans la sauvegarde du patrimoine chaux-de-fonnier. Leur implication cependant ne se limite pas seulement à La Chaux-de-Fonds mais à l'ensemble des Montagnes Neuchâteloises. L'Art Nouveau Network⁶⁵ et l'Association des sites Le Corbusier⁶⁶ sont également deux autres acteurs importants ; elles sont par ailleurs les deux seules associations dans lesquelles est engagée la ville de La Chaux-de-Fonds. D'un point de vue plus local, la Société Coopérative de l'Ancien Manège [SCAM]⁶⁷ a été un maillon important à un moment donné dans l'histoire de la sauvegarde du patrimoine chaux-de-fonnier. Toutefois, son but ayant été atteint, cette association est aujourd'hui plus en retrait. L'association Maison blanche (propriétaire de la Maison blanche) est également un acteur actif mais principalement engagé dans la mise en valeur du patrimoine chaux-de-fonnier ayant un lien avec Le Corbusier. La Fondation pour le patrimoine (cf. p. 40), quant à elle, est un organisme d'utilité publique qui répond essentiellement aux questions administratives liées à la protection et au subventionnement de la restauration de biens immobiliers d'intérêt patrimonial. Aussi, il ne faudrait pas oublier de citer l'importance des musées (le MIH, le Musée d'Histoire, le Musée des Beaux-Arts et le Musée Paysan et Artisanal) qui permettent de véhiculer et de transmettre l'histoire de la ville au-delà de ses murs.

Par ailleurs, il existe une multitude d'autres associations à La Chaux-de-Fonds qui n'ont certes pas pour objectif premier la protection du patrimoine mais qui contribuent à la dynamique de la ville en réunissant ses habitants à travers des animations et des activités favorisant l'échange et la fraternisation ; les associations « vvv » (www.vivivi.ch/) et « Vivre la Chaux-de-Fonds » (www.vivrelachaux-de-fonds.ch/presentation) pourraient entre autres être citées. Enfin, selon Jeanneret, la protection du patrimoine chaux-de-fonnier est aujourd'hui une affaire comprise de la part de ses habitants (mais certes pas gagnée). En effet, le patrimoine ne représente plus un enjeu mais une réalité ; de ce fait, le nombre d'associations vouées au patrimoine n'est plus aussi important que par le passé (J.-D. Jeanneret, CP, 5 novembre 2014).

L'implication des communautés locales

Deuxièmement, concernant la participation des habitants dans la protection et la valorisation du patrimoine, il s'agit d'un phénomène beaucoup plus difficile à évaluer et à quantifier. Pour Jeanneret et Huguenin, il suffit d'un écho de la population qui prouve son attachement et sa fierté vis-à-vis du patrimoine (J.-D. Jeanneret, CP, 5 novembre 2014 ; R. Huguenin, CP, 17 novembre

⁶⁵ Créé en 1999, il s'agit d'un réseau européen qui regroupe diverses d'institutions issues de diverses villes européennes possédant un riche patrimoine Art Nouveau : www.artnouveau-net.eu

⁶⁶ Il s'agit d'une association regroupant 18 villes de 6 pays possédant une œuvre de Le Corbusier : www.sites-le-corbusier.org/

⁶⁷ Association d'habitants fondée en 1983 active dans la sauvegarde de l'Ancien Manège aux côtés de Patrimoine suisse : www.lancienmanege.ch/

2014). En effet, la population chaux-de-fonnière trouve son identité, ses racines et son histoire dans son patrimoine. Les habitants sont fortement imprégnés par l'histoire de leurs ancêtres qui a débuté par celle des paysans-horlogers. Pour Huguenin, cette valeur affective que confèrent les habitants à leur patrimoine suffit à le maintenir vivant. Il rappelle d'ailleurs que l'identification d'une population à son patrimoine n'est pas toujours évidente, comme c'est le cas de nombreux sites inscrits au Patrimoine mondial. Cette affirmation n'est pas totalement dénuée de sens. En effet, où puise-t-on son identité et son histoire dans des lieux tels que les sites palafittiques préhistoriques, dernier bien suisse inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial ?

Pour Bosshart (Nicole Bosshart, Directrice adjointe au MIH, communication personnelle, 26 novembre 2014), la majeure partie de la population a conscience de son patrimoine mais c'est une réalité qui était déjà présente bien avant l'inscription de la ville au Patrimoine mondial. Cette conscience patrimoniale se retrouve d'une part dans les défenses menées pour leur ville que ses habitants reconnaissent comme particulière (la ville a été construite dans un « esprit américain » sur la base du plan Junod, lequel atteste une certaine vision progressiste) et, d'autre part, dans la fierté liée au fait que la ville est en quelque sorte une exception (il s'agit d'une des plus hautes villes d'Europe, la troisième ville de Suisse romande en termes d'habitants, elle atteste de la puissance industrielle du canton). Elle souligne toutefois le fait que La Chaux-de-Fonds accueille chaque année de nouveaux arrivants et qu'il est par conséquent difficile d'évaluer cette conscience patrimoniale parmi les habitants qui s'y sont récemment installés. En effet, la ville connaît depuis le 18^e siècle une évolution démographique en constante augmentation : la population est passée de 2'363 habitants en 1750 à 13'268 en 1850, puis de 35'971 habitants en 1900 à 38'694 à la fin 2013 (Urbanisme horloger, 2009c, p. 62) (Ville de La Chaux-de-Fonds, 2014b) (cf. cartes à l'Annexe X – Évolution démographique et dynamique d'expansion dans la zone centrale et la zone tampon).

Afin de valider ou non les divers avis exprimés ci-dessus, une petite enquête a été menée auprès des Chaux-de-Fonniers pendant le mois de novembre 2014. Le but de l'exercice était d'interpeller des habitants de façon aléatoire, dans la rue ou par téléphone (cf. Annexe XI – Composition des échantillons)⁶⁸, et de leur poser trois questions :

- 1) Comprenez-vous l'inscription de votre ville au Patrimoine mondial de l'UNESCO ?
- 2) Selon vous, quels sont les effets positifs que la ville peut retirer de cette inscription ? Y aurait-il éventuellement des effets négatifs ?

⁶⁸ Étude réalisée sur un échantillon de 10 personnes de façon aléatoire ; pour des raisons de confidentialité et de respect de l'anonymat, les identités des personnes n'ont pas été relevées.

- 3) Êtes-vous fier de cette reconnaissance ? Vous sentez-vous investi par la mission de protéger votre patrimoine ou au contraire, pensez-vous que c'est l'affaire des politiques urbaines ?

Globalement, les réponses données par les habitants rejoignent les avis fournis par M. Jeanneret, M. Huguenin et Mme Bosshart. Toutes les personnes interrogées ont su répondre à la première question, soit la raison de l'inscription de la ville au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Certains ont mentionné le fait que La Chaux-de-Fonds est le berceau de l'horlogerie suisse et une ville qui continue de vivre pour cette industrie ; d'autres ont davantage parlé du lien qu'il existe entre l'architecture et l'industrie horlogère. Ils ont également été plusieurs à évoquer les mythes du paysan-horloger, de la difficulté liée au climat et la renaissance de La Chaux-de-Fonds après l'incendie de 1794. Concernant la seconde question posée, tous ont également su citer quelques effets positifs de l'inscription : la reconnaissance mondiale de leur patrimoine, la nécessité de le protéger, le développement de l'économie et même le développement du tourisme. Par ailleurs, aucune des personnes n'a su mentionner d'éventuels effets négatifs. Toutefois, ils ont été nombreux à évoquer le fait que cette inscription n'avait rien changé à leur vie quotidienne ni à la manière dont la ville est gérée par les autorités. Enfin, concernant la troisième question, tous ont exprimé un sentiment de fierté face à cette distinction de l'UNESCO mais aucun n'a vraiment manifesté la volonté de s'engager dans la protection du patrimoine. Pour certaines personnes, il s'agit là de l'affaire des autorités et des milieux socio-culturels. Pour d'autres, il y a déjà bien assez d'acteurs engagés dans la sauvegarde du patrimoine ; c'est une « bataille » qui requiert selon certains des compétences en la matière que les habitants n'ont pas forcément. Deux personnes seulement ont exprimé un mécontentement face à la gestion du patrimoine, en particulier pour les nouvelles constructions qui ne s'insèreraient pas bien dans le paysage urbain historique et pour la rigidité des règlements qui régissent le patrimoine. Par exemple, l'une des personnes interrogées a exprimé le fait qu'elle ne comprenait pas pourquoi certains bâtiments ne soient pas isolés alors que cela n'endommagerait pas le patrimoine. Pour elle, grâce à l'avancée des technologies, il est possible de concilier respect du patrimoine (en préservant la structure authentique) et modernité. Selon cette personne, la population mériterait d'être davantage consultée, ou du moins, mieux informée par les autorités.

Quoiqu'il en soit, chacun a exprimé à sa manière la défense idéologique du patrimoine ainsi que le respect et l'affection qui lui sont portés. Au final, les avis exprimés suivent tous plus ou moins le même cheminement de pensée et illustrent un même degré d'engagement. Bien sûr, il ne s'agit là que d'une enquête exploratoire dont les résultats ne peuvent être extrapolés à l'ensemble de la population chaux-de-fonnière. Par conséquent, la question mérite d'être approfondie à travers une plus vaste étude.

Les rapports de proximité entre les autorités et les habitants

Troisièmement, dans ses projets de développement urbain, la ville a pour objectif d'être en phase avec la population et donc de faire activement participer ses citoyens dans les processus décisionnels. Le « Plan spécial Le Corbusier » est à ce propos le gros projet d'envergure réalisé à La Chaux-de-Fonds et dont la fin est prévue pour 2025. Il s'agit d'un projet d'aménagement, de restructuration et de mise en valeur d'une friche ferroviaire située dans le centre-ville afin d'en faire un nouveau quartier dynamique et fonctionnel qui renforcera l'attractivité du site. Ce projet s'inscrit dans une optique d'urbanisme durable qui respecte le tissu historique horloger chaux-de-fonnier. A terme, il permettra la réalisation de nombreux logements et d'activités économiques mais surtout, d'agrandir la ville à l'intérieur de ses murs et de densifier son tissu sans préteriter la structure urbaine existante. La consultation citoyenne est par ailleurs un des outils spécifiques de gestion du projet car elle permet aux habitants d'intervenir à tout moment et de formuler leurs préoccupations et souhaits (Urbanisme horloger, 2009d, pp. 6-7). Dans cette dynamique participative, le Conseil communal a également élaboré une feuille de route pour tracer l'avenir de la ville à l'horizon 2030. Il s'agit du projet « Vision La Chaux-de-Fonds 2030 » qui a pour but d'instaurer une démarche participative en vue de l'élaboration des futures lignes directrices sectorielles (aménagement du territoire, économie, culture, infrastructures, etc.). Ainsi, depuis 2012, la ville a créé une plateforme internet d'échanges⁶⁹ qui permet de recueillir les préoccupations des citoyens et qui recense les thèmes qu'ils souhaitent aborder. La ville entend de ce fait établir un vrai débat citoyen pour élaborer sa vision à long terme (Urbaine.ch, 2014).

Enfin, des conflits peuvent tout de même survenir entre les autorités en charge de la protection du patrimoine et les habitants. Dans le cas de La Chaux-de-Fonds, cela concerne les propriétaires de bâtisses, d'appartements ou de fermes qui souhaitent entreprendre des travaux sur leurs biens qui présentent une valeur patrimoniale. Pour Jeanneret, cette problématique concerne surtout les éléments intérieurs (vitraux, cages d'escalier, portes). Les propriétaires peuvent en effet entreprendre des travaux sans en faire une demande au préalable à la commune. Aussi, même si un bien intérieur a été reconnu comme ayant une certaine valeur patrimoniale et que le propriétaire décide tout de même d'entreprendre des travaux, la sanction qu'il risque d'encourir sera minime, voire inexistante. Comme il est difficile de modifier la réglementation actuelle à ce sujet (car la problématique touche à la sphère privée), la solution est donc de continuer le travail de sensibilisation et de communication auprès de ces propriétaires possédant des biens exceptionnels (J.-D. Jeanneret, CP, 5 novembre 2014).

6.3 Le secteur de l'horlogerie aujourd'hui

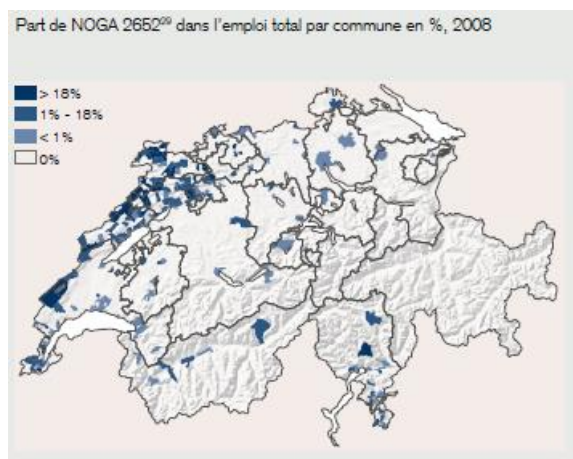
La dernière partie de ce chapitre se termine par une analyse du secteur de l'horlogerie dans le Canton de Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds à travers les statistiques fournies par les services

⁶⁹ Accessible à l'adresse suivante : www.dessine-moi-une-ville.ch

fédéraux, cantonaux et communaux, ainsi que par la Fédération de l'Industrie Horlogère Suisse [FHS]. Pour commencer, selon le Service cantonal de statistique neuchâtelois, le Canton de Neuchâtel présentait en 2011 33'144 emplois équivalent plein temps (EPT) sur un total de 83'000 emplois recensés (EPT) dans le secteur secondaire. Neuchâtel reste donc comme par le passé un canton très industrialisé (39,9% de son économie est liée à l'industrie contre seulement 26% au niveau fédéral) (Service cantonal de statistique neuchâtelois, 2014a, pp. 7-8) (cf. Annexe XII – Statistiques de l'horlogerie). Pour la ville de La Chaux-de-Fonds, la présence de ce tissu industriel se valide également puisque 43,65% de sa population active était employée dans le secteur industriel en 2011 (11'227 emplois sur un total de 25'719) (OFS, 2014a, p. 2183).

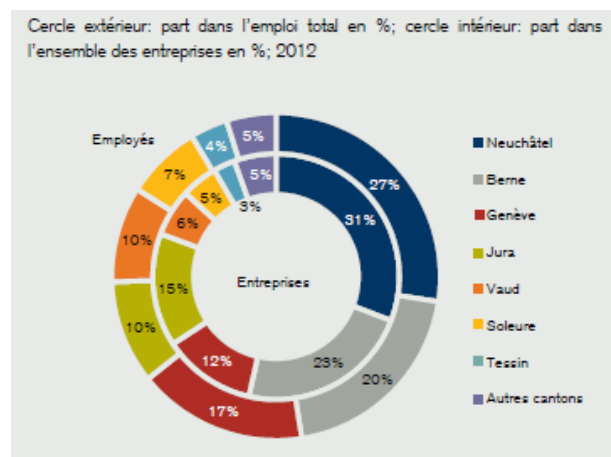
L'industrie horlogère quant à elle présente une forte concentration géographique au niveau national. En effet, la grande majorité des entreprises et de l'emploi se concentre sur l'Arc jurassien (figure 22). Les cantons de Neuchâtel, Berne, Genève, Jura, Vaud et Soleure regroupent plus de 90% des établissements et de l'emploi de la branche. Aussi, Neuchâtel demeure le canton horloger par excellence : en effet, en 2012, il regroupait à lui seul 27% des effectifs et 31% des entreprises du secteur (figure 23) (Crédit Suisse, 2013, p. 27).

Figure 22 – Importance régionale de l'industrie horlogère



Source : Crédit Suisse (2013, p. 27)

Figure 23 – Part de l'emploi et des entreprises par canton



Source : Crédit Suisse (2013, p. 27)

Si les chiffres liés au secteur secondaire sont sensiblement proches dans le Canton de Neuchâtel (39,9%) et à La Chaux-de-Fonds (43,65%), il est intéressant de relever que le secteur de l'horlogerie ne contribue pas de la même façon au niveau cantonal et communal. En effet, en 2011, le secteur horlogerie-bijouterie participait à l'économie du secteur secondaire à hauteur de 63,19% à La Chaux-de-Fonds (Service économique de La Chaux-de-Fonds, 2013, p. 4) contre seulement 15,3% sur l'ensemble du canton (Service cantonal de statistique neuchâtelois, 2014a, p. 8). Jeanneret relève cependant que dans ces chiffres attribués au secteur horloger, une bonne partie est à attribuer au secteur des microtechniques, une sous-branche de l'horlogerie (J.-D. Jeanneret, CP, 5 novembre 2014). Par ailleurs, du fait de sa proximité avec la frontière française,

le nombre de travailleurs frontaliers ne cesse d'augmenter à La Chaux-de-Fonds. En effet, en juin 2014, 4'182 frontaliers étaient comptabilisés sur le marché du travail de la ville, soit une hausse de 2,1% par rapport à 2013. La Chaux-de-Fonds est par ailleurs la ville du Canton qui accueille le plus de travailleurs frontaliers, en comparaison avec le Locle qui en comptabilisait 2'970 et Neuchâtel 1'575. Aussi, parmi ces travailleurs étrangers sur l'ensemble du canton, 3'139 d'entre eux étaient affectés au secteur de l'horlogerie (Service cantonal de statistique neuchâtelois, 2014b).

Concernant les principaux marchés de l'horlogerie suisse, en 2013, Hong Kong arrivait en tête de liste avec 18,9% de parts de marché, suivi par les États-Unis avec 10,3% puis la Chine avec 6,6%. Par ailleurs, la Suisse demeurait le premier pays exportateur de produits horlogers (en termes de valeurs financières) puisqu'elle a exporté 23,6 milliards de dollars (USD) à travers le monde. Cependant, en termes de montres exportées, la Chine était classée première. Elle a en effet exporté 634,4 millions de montres contre seulement 28,1 millions pour la Suisse (bien que l'essentiel de sa production horlogère (95%) soit exportée). En fait, la production helvétique ne représente qu'environ 2,5% du marché mondial en nombre de pièces, mais plus de 60% en termes de chiffre d'affaires. Enfin, Hong Kong est le pays qui a absorbé la plus grande partie des échanges mondiaux avec 10,4 milliards de dollars (USD) d'importations horlogères contre 3,7 milliards de dollars (USD) pour la Suisse (FHS, 2014a, pp. 2-3) (cf. Annexe XII). Par ailleurs, il est difficile d'évaluer précisément l'importance du marché national pour la production horlogère suisse⁷⁰. Selon une étude publiée par Crédit Suisse en 2013, le commerce de détail suisse aurait écoulé des montres pour environ deux milliards de francs suisses (CHF) en 2012 (prix de vente finaux). La Suisse serait alors un des principaux marchés de sa propre industrie horlogère. Aussi, deux tiers des montres commercialisées sur le territoire national seraient vendues à des touristes étrangers originaires surtout des pays du Golfe et de Chine (Crédit Suisse, 2013, pp. 23-24).

Il est important de soulever ici que l'horlogerie est une branche industrielle très sensible aux mouvements de la conjoncture mondiale et qu'elle subit par conséquent les caprices du marché international. La branche a en effet subi de plein fouet diverses crises économiques survenues au cours des 20^e et 21^e siècles, notamment après la Première Guerre mondiale, puis dans les années 1970-1980 et également en 2009 où les exportations affichaient une baisse de 23,7% (FHS, 2009). Néanmoins, quelle que soit la conjoncture, l'horlogerie est une branche qui a besoin de personnel qualifié et qui continue de recruter. En effet, d'ici 2016, l'horlogerie suisse va devoir créer 3'200 nouveaux emplois. Cette opération aura pour objectif non seulement de combler les départs prévisibles (retraites, mobilité interne), mais aussi de répondre aux besoins de la production à travers la création de postes supplémentaires, soit 60% des nouveaux effectifs (Oppliger, 2012). La formation de nouveaux apprentis est donc une question primordiale pour la branche. Ces derniers ont d'ailleurs le choix entre la formation en école horlogère ou en entreprise⁷¹. Cependant,

⁷⁰ Les statistiques horlogères ne couvrant que les chiffres du commerce extérieur.

⁷¹ L'horlogerie est en effet un secteur où de nombreuses entreprises disposent de leur formation interne.

le nombre de nouveaux formés reste relativement faible. Au Locle en effet, à l'École Technique du CIFOM [Centre Interrégional de Formation des Montagnes des Montagnes Neuchâteloises]⁷², neuf jeunes seulement ont obtenu un Certificat Fédéral de Capacité (CFC) en formation à plein temps et sept en formation alternée école-entreprise. L'école ne dispose cependant pas de données sur le nombre de jeunes qui poursuivent leur formation, sur ceux qui travaillent par la suite dans l'horlogerie et sur ceux qui abandonnent. Concernant les admissions, 62 jeunes ont commencé une formation en horlogerie en août 2014, dont 26 à plein temps et 36 en formation alternée école-entreprise (P.-A. Hartmann, directeur de l'École Technique du CIFOM, communication personnelle, 21 novembre 2014).

Finalement, et afin de clore ce chapitre, la question du « swiss made » est un sujet qui reste au cœur des débats au sein de l'horlogerie suisse. Face au nombre grandissant de contrefaçons de produits horlogers se passant pour être d'origine suisse, le label « swiss made » ne peut être utilisé que s'il satisfait à certaines conditions minimales. En effet, les composants fabriqués à l'étranger ne doivent pas constituer plus de 60% de la valeur totale de toutes les pièces à l'intérieur de la montre et l'assemblage du mouvement ainsi que le contrôle final doit impérativement être réalisé en Suisse. Néanmoins, ce pourcentage n'est pas totalement satisfaisant pour la Fédération Horlogère. En effet, la FHS a engagé en 2007 un projet de renforcement du « swiss made » qui a pour but de modifier l'ordonnance⁷³ réglant l'utilisation du prestigieux label. Cette démarche a pour objectif de : garantir la crédibilité et la valeur du label à long terme ; garantir la satisfaction du consommateur qui, en achetant une montre « swiss made », s'attend à ce que celle-ci soit fabriquée en Suisse et intègre une forte valeur ajoutée d'origine suisse ; combler le vide juridique afin de lutter encore plus efficacement contre les abus. La FHS espère ainsi que la nouvelle législation exigera un taux de 80% minimum de valeur suisse pour les montres mécaniques. Cette question est pour l'heure actuelle toujours en discussion au Conseil fédéral (FHS, 2014b).

7. Tourisme autour de l'urbanisme horloger de La Chaux-de-Fonds

Cet avant-dernier chapitre a pour objectif de présenter une analyse de l'activité touristique à La Chaux-de-Fonds et d'offrir notamment une comparaison avant/après l'inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO sur la base de statistiques publiées par l'Office Fédéral de la Statistique [OFS] et Tourisme Neuchâtelois. Il expose également l'étendue de l'offre touristique proposée par Tourisme Neuchâtelois, les produits en lien avec le patrimoine horloger à La Chaux-de-Fonds mais aussi dans le reste de l'Arc jurassien, les collaborations existantes et la perception de l'authenticité de la part des visiteurs à travers les résultats d'une enquête exploratoire. Il présente également la façon dont est utilisé le label UNESCO dans la promotion touristique de la ville. Finalement, le but de cette partie du travail est de faire le lien avec le chapitre 3. *Tourisme et patrimoine* :

⁷² L'une des six écoles de l'arc jurassien avec Bienne, Genève, Le Sentier, Porrentruy et Granges.

⁷³ Texte disponible à l'adresse suivante : <http://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19710361/index.html>

complémentaires ou incompatibles ? et de déterminer si la Chaux-de-Fonds est un exemple de tourisme durable ou, du moins, un tourisme respectueux du patrimoine.

7.1 La certification UNESCO, un nouvel outil de promotion touristique : premiers impacts notables

La désignation de l'industrie horlogère en tant que patrimoine dans le Canton de Neuchâtel et dans la région de l'Arc jurassien a permis d'exposer et de « mettre en vitrine » cette industrie locale et régionale. En effet, le patrimoine horloger est aujourd'hui un véritable outil de promotion qui œuvre dans le sens d'une valorisation territoriale, comme une « publicité de territoire », assurée notamment par les milieux touristiques.

Pourtant, La Chaux-de-Fonds n'affichait pas de réelle vocation touristique avant son inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Jeanneret et Matthey rappellent tous deux d'ailleurs que le but de la candidature du site *La Chaux-de-Fonds/Le Locle, urbanisme horloger*, n'a jamais été pour favoriser le développement touristique mais bien pour renforcer la conservation du patrimoine (J.-D. Jeanneret, CP, 5 novembre 2014 ; S. Bavaresco & V. Matthey, CP, 5 novembre 2014) (cf. Annexe XVIII). Toutefois, la possibilité de profiter de cette candidature pour développer le tourisme dans la ville a rapidement gagné les acteurs de la sphère touristique. Tourisme Neuchâtelois a en effet été associé au projet d'inscription à l'UNESCO dès 2008 avec la création du groupe de travail « Tourisme UNESCO La Chaux-de-Fonds et le Locle »⁷⁴. Aussi, tout a été planifié afin que la communication touristique puisse débiter aussitôt l'inscription prononcée. Le préavis favorable de l'ICOMOS au printemps 2009 (cf. p. 37) a permis à Tourisme Neuchâtelois de rapidement réaliser et d'imprimer divers flyers, brochures touristiques et plans de villes explicatifs ainsi que de mettre en place des visites guidées et même un petit train touristique circulant dans les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle. Aussi, Matthey confie que l'inscription a été connue le 27 juin 2009 à 19h06 et que tous les éléments du concept de promotion et les imprimés étaient prêts à 19h07 (Aguillaume & Courvoisier, 2010, pp. 37-38).

Les premiers impacts de la certification UNESCO ont été ressentis à travers l'augmentation d'arrivées de touristes étrangers mais aussi à travers l'intérêt grandissant que manifestait la population pour sa ville. Ainsi, de nombreux citoyens se sont joints aux visites guidées pour découvrir leur patrimoine et ont emprunté le train touristique plusieurs fois, avec leur famille, leurs amis et leurs invités (Aguillaume & Courvoisier, 2010, pp. 37-38 ; S. Bavaresco & V. Matthey, CP, 5 novembre

Figure 24 – Espace de l'urbanisme horloger



Source : Tourisme Neuchâtelois (2014b)

⁷⁴ Groupe de travail rassemblant divers représentants des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle, dont notamment Laurent Kurth, Jean-Daniel Jeanneret et Vincent Matthey.

2014). Face à cette augmentation de visiteurs, Tourisme Neuchâtelois a ouvert deux nouveaux points d'accueil entre juin 2009 et 2011: un à l'Espace de l'Urbanisme Horloger (situé dans l'ancienne Halle aux Enchères, ce lieu didactique est un espace multimédia aménagé en juin 2009, qui permet aux visiteurs de découvrir et comprendre ce qui fait l'intérêt universel de l'urbanisme horloger de La Chaux-de-Fonds ; c'est par ailleurs le point de départ de toutes les visites guidées qui ont lieu dans la ville) (figure 24) et l'autre au sein de l'agence de voyages partenaire CroisiTours (au centre-ville du Locle).

La certification UNESCO a également permis à la ville d'entrer dans certains réseaux nationaux et internationaux, notamment en développant des collaborations avec d'autres sites inscrits au Patrimoine mondial (comme la ville de Besançon en France ou la ville de Berne en Suisse). Le 14 octobre 2009 d'ailleurs, soit un peu plus de trois mois après l'officialisation de l'inscription, l'association « UNESCO Destination Switzerland » a été créée. Cette collaboration avec Suisse Tourisme et les autres sites suisses inscrits au Patrimoine mondial assurent désormais à la ville une visibilité internationale (cf. 7.3 Collaborations). Cette promotion vers l'extérieur du pays a d'ailleurs été appuyée par un spot publicitaire de 25 secondes qui a été diffusé dans la zone de récupération de bagages à l'aéroport de Zurich dès 2011, et ce, pendant 14 mois d'affilée⁷⁵. Il aurait potentiellement touché 9 millions de visiteurs (Babey & Courvoisier, 2012, p. 11).

Du côté des entreprises horlogères, aucune marque n'a songé à communiquer sur l'inscription de la ville en 2009, mise à part la marque Corum. Les manufactures horlogères locales ne semblaient pas en effet reconnaître l'importance de produire des montres dans une région inscrite au Patrimoine mondial. Ce manque de reconnaissance de la part de l'industrie horlogère constituait une réelle faiblesse pour le développement touristique de la ville. En 2011, dans une nouvelle étude publiée par Aguilhaume et Courvoisier, les auteurs relevaient cette déficience caractérisée par le manque d'esprit d'accueil des entreprises horlogères. A l'époque en effet, il était impossible pour un touriste de visiter une manufacture horlogère et donc de voir les horlogers à l'œuvre. Pierre Gygax, le vice-président de la marque Ulysse Nardin, avait d'ailleurs déclaré que « le but principal d'une entreprise est de produire et de vendre des montres, pas d'accueillir des visiteurs » (Aguilhaume et Courvoisier, 2011, p.14). Cette situation problématique constituait un sérieux frein au développement touristique de la ville. Cependant, la situation s'est depuis améliorée, notamment grâce à l'organisation d'événements autour du patrimoine horloger qui ont permis d'améliorer la communication entre acteurs du patrimoine, acteurs du tourisme et entreprises horlogères. Ces manifestations, qui ont toutes lieu à La Chaux-de-Fonds, permettent de traduire l'inscription de la ville au Patrimoine mondial de l'UNESCO en dynamiques concrètes et nouvelles :

⁷⁵ Consultable sur la page Youtube du site « La Chaux-de-Fonds/Le Locle, urbanisme horloger » : <https://www.youtube.com/user/urbanismehorloger>

Les journées du patrimoine horloger

Il s'agit d'une manifestation biennale initiée par Jeanneret et son équipe du Service d'urbanisme et de l'environnement. La première édition a eu lieu en 2007 dans le prolongement de la candidature à l'UNESCO et a enregistré 3000 visiteurs. Cet événement grand public permet l'espace d'un samedi de novembre de visiter gratuitement non seulement les musées d'horlogerie de La Chaux-de-Fonds et du Locle, mais aussi des écoles d'horlogerie et de microtechniques, ainsi que des manufactures et ateliers horlogers habituellement fermés au grand public. Cette manifestation permet de mettre en avant le dynamisme de l'industrie horlogère en présentant son histoire, ses différents corps de métiers, les processus de fabrication mais, surtout, en démontrant qu'il s'agit d'un savoir-faire vivant qui s'exprime toujours. Pour le Tourisme Neuchâtelois, ces journées qui remportent depuis leur lancement un franc succès sont l'occasion de développer la communication auprès des professionnels de l'horlogerie, de leur montrer l'engouement international qui existe pour ce patrimoine et de développer avec eux des partenariats. La 4^e édition en novembre 2010 confirma le succès de cet événement puisqu'il attira environ 5'000 visiteurs. D'ailleurs, près de 1'000 personnes n'ont pas pu être reçues dans les entreprises, faute de place (Babey & Courvoisier, 2012, p. 8). La 6^e journée du patrimoine horloger qui a eu lieu le samedi 8 novembre 2014 a rassemblé 32 organisateurs à La Chaux-de-Fonds et 12 autres au Locle.

Les journées de la métropole horlogère

La première édition de cet événement a eu lieu en 2008 et vient, tout comme *les journées du patrimoine horloger*, assigner un statut plus « établi » au patrimoine. Le programme de la manifestation comporte généralement plusieurs conférences, des expositions et des ateliers d'initiation aux métiers de l'horlogerie qui sont ouverts à tous. L'événement est aussi l'occasion de connecter les acteurs de l'économie avec la collectivité et de favoriser le réseautage entre les industries horlogères et les industries de microtechnique implantées dans la région. La 4^e édition de cette manifestation aura lieu dans le courant de l'année 2015.

Les journées internationales du marketing horloger

Créés en 1997, ces journées s'adressent aux professionnels du marketing, aux enseignants-chercheurs, aux blogueurs et aux passionnés de l'industrie horlogère. Le programme de l'événement fait l'objet de discussions thématiques autour de tables rondes, d'exposés et de communications scientifiques. La 18^e édition a eu lieu le 4 décembre 2014.

La bourse suisse d'horlogerie

Cet événement destiné aux professionnels de l'horlogerie est organisé par le MIH et rassemble des marchands horlogers, des antiquaires spécialisés et des collectionneurs. L'essentiel du programme se tient dans l'achat, la vente, les échanges et les discussions avec des spécialistes de la branche. La 38^e édition a eu lieu le 2 novembre 2014 et a rassemblé plus de 50 exposants.

7.2 Étendue de l'offre touristique liée au patrimoine horloger

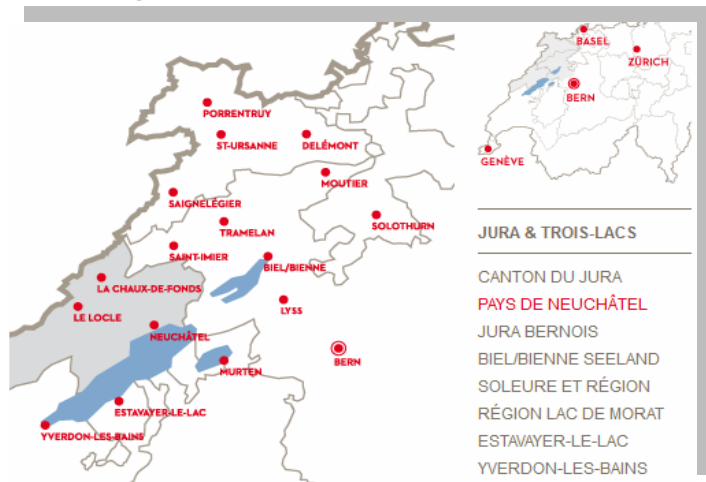
Cette seconde partie du travail présente l'étendue de l'offre touristique liée au patrimoine horloger dans la destination Jura & Trois Lacs, surnommée la « Watch Valley », à laquelle est intégré Tourisme Neuchâtelois. En effet, afin de se rendre compte de la richesse du patrimoine horloger dans le Pays de Neuchâtel et l'Arc jurassien, il est nécessaire de visualiser d'abord la destination dans son ensemble et non seulement dans la seule ville de La Chaux-de-Fonds.

7.2.1 Tourisme dans la Watch Valley – Pays de la précision

Créé en 2000, le terme de *Watch Valley* désigne un label appliqué aux produits touristiques horlogers dans la région de l'Arc jurassien et du Pays de Neuchâtel. Ce label a été élaboré à partir d'un premier projet intitulé « La Route de l'horlogerie » mis en place dès 1998. Il s'agissait d'un circuit touristique d'environ 200 kilomètres entre Genève et Bâle comprenant diverses étapes censées retranscrire l'histoire de la concentration horlogère dans cette région de Suisse, à travers notamment la découverte de manufactures horlogères, de musées, de villes et de villages (Munz, 2012, pp. 5-6). L'exploitation de ce label est aujourd'hui assurée par la destination Jura & Trois Lacs (www.juratroislacs.ch/fr).

Celle-ci se compose de huit régions qui collaborent dans l'élaboration de leur offre touristique et qui affichent toutes ensemble une identité commune. Les villes de Neuchâtel, de La Chaux-de-Fonds et du Locle forment ensemble la région touristique du Pays de Neuchâtel (figure 25). L'offre liée à l'horlogerie s'étend donc à travers la destination et est bâtie sur une trentaine de produits différents que le touriste a la possibilité de découvrir, grâce notamment à : des visites de musées ; des visites de centres de formation ; des visites de manufactures, de boutiques et d'ateliers ; des circuits découvertes ; et diverses activités ludiques et didactiques⁷⁶.

Figure 25 – Destination Jura & Trois Lacs



Source : Jura & Trois Lacs (2014)

⁷⁶ Tous les produits de la Watch Valley sont répertoriés à l'adresse suivante : <http://www.juratroislacs.ch/fr/decouvertes/watch-valley.html>

7.2.2 Composantes de l'offre touristique autour du patrimoine chaux-de-fonnier

Bien que l'offre « touristico-horlogère » soit vaste et variée au sein de la destination, les visiteurs du site internet Jura & Trois Lacs peuvent se retrouver un peu désorientés face aux nombreux liens qui pointent vers d'autres « sous-sites web »⁷⁷. Par exemple, dans l'onglet « Découvertes » puis dans « Sites UNESCO » et enfin sous « Urbanisme horloger », la destination Jura & Trois Lacs propose de se rendre sur le site www.villeshorlogeres.ch pour accéder aux offres touristiques spécifiques aux villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle. Cependant, en cliquant sur ce lien, le visiteur arrive à l'adresse www.j3l.ch/fr/unesco/home.html# et l'offre proposée sur ce site internet censée être consacré à l'urbanisme horloger n'est pas complète. En effet, le site web affiche bel et bien le logo UNESCO sur sa page d'accueil, mentionne la possibilité d'emprunter le train touristique dans les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle, de participer à des visites guidées et de télécharger les brochures touristiques mais ne détaille aucun produit.

Par ailleurs, le site internet www.timexplorer.ch censé lui aussi répertorier les différentes offres autour du patrimoine horloger n'est pas d'une grande utilité puisqu'il redirige automatiquement le visiteur vers www.neuchatel tourism e.ch. Ainsi, dans tous les cas, pour accéder à l'ensemble des offres touristiques dans les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle, le visiteur est contraint de passer par le site internet de Tourisme Neuchâtelois. Or, le site web de l'office du tourisme n'affiche aucun logo UNESCO puisqu'il présente l'ensemble des produits touristiques dans le Pays de Neuchâtel.

Il existe donc un certain manque de clarté et de cohérence entre les différents sites internet liés à la destination Jura & Trois Lacs. C'est un point sur lequel l'organisation touristique devrait travailler puisque la visite du site internet de la destination et/ou de l'office du tourisme constitue bien souvent le premier pas dans l'expérience touristique et il est important de savoir afficher dès le départ une identité affirmée et compréhensible.

Pour en revenir aux offres spécifiques à La Chaux-de-Fonds et au Locle (puisque l'office du tourisme de La Chaux-de-Fonds est chargé du développement touristique dans les deux villes), voici les produits proposés pour faire découvrir l'urbanisme horloger :

- **Les visites de musées :** Le Musée International d'Horlogerie de La Chaux-de-Fonds [MIH] ; Le Musée d'horlogerie du Locle [MHL] ; Le Musée d'histoire de La Chaux-de-Fonds ; Le Musée paysan et artisanal de La Chaux-de-Fonds ; Le Musée des beaux-arts de La Chaux-de-Fonds ; Le Musée Jeanrichard à La Chaux-de-Fonds

⁷⁷ Les sites internet des offices du tourisme associés à la destination sont : Jura Tourisme, Jura Bernois Tourisme, Biel/Bienne Seeland, Region Solothurn Tourismus et Tourisme Neuchâtelois.

▪ Les visites guidées :

- Visite « traditionnelle » de La Chaux-de-Fonds : il s'agit d'une visite de la ville qui se fait à pied sur une durée de deux heures. Elle peut avoir lieu toute l'année mais nécessite une réservation au préalable.
- Visite « Urbanisme horloger, La Chaux-de-Fonds » : elle s'effectue sur une durée de deux heures également et présente l'histoire de l'horlogerie liée au développement de l'urbanisme de la ville. Elle mène les visiteurs à travers 30 lieux qui représentent l'histoire de l'urbanisme horloger. La réservation est également obligatoire mais pendant la saison estivale, Tourisme Neuchâtelois propose des visites à l'horaire qui permettent aux visiteurs de venir spontanément sans réserver
- Visite guidée « Urbanisme horloger, Le Locle » : tout comme la visite de l'urbanisme horloger à La Chaux-de-Fonds, celle du Locle permet de découvrir 30 lieux différents qui font la richesse du patrimoine du site
- Visite « Art Nouveau » : elle s'effectue à La Chaux-de-Fonds uniquement et propose la découverte de 21 lieux liés à ce mouvement artistique qui a empreint l'histoire de la ville au début du 20^e siècle
- Visite « Le Corbusier » : elle permet la découverte de 10 lieux à La Chaux-de-Fonds liés au célèbre architecte Le Corbusier

▪ Les visites de manufactures horlogères et participations à des ateliers horlogers :

- Manufacture de haute horlogerie « Corum » à La Chaux-de-Fonds: depuis septembre 2014, cette manufacture a ouvert ses portes au grand public de façon régulière (tous les mardis matin). Néanmoins, la réservation demeure nécessaire.
 - Atelier « Les apprentis du temps » au Locle : deux ateliers à l'horaire (sur réservation) sont proposés chaque mois. Les participants ont l'occasion de fabriquer leur propre montre en choisissant leurs composants et en réalisant une partie de l'assemblage
 - Atelier « Le carrousel des montres » à La Chaux-de-Fonds : dans ce centre de formation continue en horlogerie, des ateliers d'initiation ainsi que des ateliers de montage de montre mécanique y sont proposés (sur réservation)
 - Atelier « Micromécanique LMEC » à La Chaux-de-Fonds : l'atelier propose des séances d'initiation au montage d'une montre (sur réservation)
 - Magasin d'horlogerie Juval : les visiteurs peuvent à cette occasion observer un horloger à son établi en train de réparer ou de réparer une montre ancienne
- Vols en hélicoptère :** proposés par la compagnie Air-Glacières à La Chaux-de-Fonds, les visiteurs peuvent découvrir le site UNESCO vu du ciel et observer la structure en damiers si typique sur laquelle se sont construites les deux villes (figure 26 et figure 27 à la page suivante) :

Figure 26 – La ville et sa structure en damiers

Source : G & F Châtelain SA (2014)

Figure 27 – La Chaux-de-Fonds vue du ciel

Source : Tourisme Neuchâtelois (2014c)

La liste de ces différentes activités démontre que la majorité de l'offre touristique se concentre sur la ville de La Chaux-de-Fonds. A part la visite guidée sur le thème de l'urbanisme horloger, aucune autre visite à thème n'est proposée au Locle. Toutefois, selon Bavaresco et Matthey, l'offre sur les deux villes se complète et la compréhension du patrimoine se fait sur la base de la découverte de La Chaux-de-Fonds et du Locle (S. Bavaresco & V. Matthey, communication personnelle, 5 novembre 2014).

Pour les deux collaborateurs, le bilan de la labellisation UNESCO cinq ans après l'inscription est très satisfaisant, le plus grand pas ayant été fait dans le développement de collaborations avec les entreprises horlogères. Tourisme Neuchâtelois est particulièrement fier d'être en mesure aujourd'hui de proposer une gamme d'offres variées tant sur le prix que sur le niveau d'immersion (à titre de comparaison, l'atelier d'immersion d'une heure chez LMEC coûte CHF 130.00 pour un groupe de 1 à 5 personnes alors que l'atelier « Les apprentis du temps » au Locle dure quatre heures et coûte entre CHF 650.00 et CHF 1000.00). Le nombre de réservations pour ces ateliers horlogers est par ailleurs très satisfaisant : en novembre 2014, Tourisme Neuchâtelois comptabilisait déjà une trentaine de réservations pour l'atelier « Les apprentis du temps » (alors que l'office du tourisme n'en attendait qu'une dizaine au cours de toute l'année) et une centaine pour l'atelier d'initiation chez LMEC.

Toutefois, toutes les entreprises horlogères associées à Tourisme Neuchâtelois exigent des réservations à l'avance ainsi que le listing des visiteurs, ceci pour des raisons de confidentialité, de sécurité, de protection du savoir-faire et d'assurance. Il arrive donc que certains touristes se présentent chez Tourisme Neuchâtelois sans réservation au préalable et que l'office du tourisme ne soit pas en mesure de répondre favorablement à leur demande. Pour Bavaresco et Matthey, les efforts de communication avec le milieu horloger doivent se poursuivre afin que l'offre de Tourisme Neuchâtelois puisse correspondre à la demande, l'idéal dans le futur étant qu'au moins une entreprise horlogère soit ouverte par jour et qu'il soit possible d'acheter des montres

directement dans les ateliers ou manufactures⁷⁸ (S. Bavaresco & V. Matthey, CP, 5 novembre 2014).

Parmi les défis à relever, les deux collaborateurs relèvent également l'amélioration de la structure hôtelière et l'augmentation de sa capacité. En effet, le nombre de nuitées n'a que très faiblement augmenté depuis l'inscription des villes au Patrimoine mondial (pour plus de détails, cf. chapitre 7.4), le fait est qu'il n'existe qu'un seul hôtel au Locle et huit à La Chaux-de-Fonds. Les établissements présentent par ailleurs une structure vieillissante et ne correspondent pas aux attentes de la clientèle. Alors que les visiteurs ne restent en moyenne que 1,7 jour à La Chaux-de-Fonds, Tourisme Neuchâtelois a pour objectif d'atteindre à terme un séjour minimum de deux jours (Tourisme Neuchâtelois, 2014d, p. 19), ce qui implique un sérieux travail sur l'offre hôtelière locale, tant sur le plan de la quantité que de la qualité.

Enfin, parmi les projets de Tourisme Neuchâtelois, l'office du tourisme souhaite mettre davantage en avant la dimension humaine du patrimoine chaux-de-fonnier. En effet, le patrimoine horloger ne se manifeste pas seulement dans le bâti et l'architecture mais s'incarne avant tout dans l'habileté et les compétences des personnes qui perpétuent les métiers de cette industrie et qui permettent de faire de cet héritage un patrimoine vivant. Tourisme Neuchâtelois a notamment pour projet un partenariat avec l'École Technique du CIFOM afin que les étudiants en horlogerie puissent venir présenter leur métier aux visiteurs et interagir directement avec eux (S. Bavaresco & V. Matthey, CP, 5 novembre 2014).

7.3 Collaborations et groupes de travail

Afin d'optimiser la valorisation du patrimoine chaux-de-fonnier et de développer une mise en tourisme attractive et innovante d'une part, mais également respectueuse du patrimoine d'autre part, Tourisme Neuchâtelois est associé à de nombreux partenaires issus de différents milieux. L'office du tourisme participe également à différents groupes de travail qui se réunissent plus ou moins fréquemment selon les besoins. Tourisme Neuchâtelois est conscient que le patrimoine est une ressource précieuse pour le développement de son offre touristique. Sa mise en valeur ne doit donc pas se soustraire aux principes de sauvegarde et altérer l'authenticité du site. Bien que la question de la protection du patrimoine soit officiellement du ressort du Bureau du gestionnaire de site (cf. p. 39), incarné par M. Jeanneret et son équipe, l'office du tourisme travaille de manière très rapprochée avec le Service d'urbanisme et de l'environnement. Lors de l'entretien du 5 novembre 2014 réalisé dans les locaux de Tourisme Neuchâtelois à La Chaux-de-Fonds, M. Matthey confiait à ce propos que lui et son équipe ne sortaient jamais un nouveau produit touristique sans l'aval de M. Jeanneret, qu'il surnomme d'ailleurs « le gardien du temple ». Selon lui, il règne de manière générale une forte incompréhension entre les acteurs du patrimoine et les acteurs du tourisme (un

⁷⁸ Ceci étant encore impossible actuellement.

fait qu'il a constaté sur d'autres sites patrimoniaux en Suisse), mais cette situation n'a jamais été observée à La Chaux-de-Fonds.

Par ailleurs, Tourisme Neuchâtelois dispose d'un siège au sein de la Commission d'experts pour la mise en valeur du patrimoine horloger (cf. p. 39 – Organes de gestion du patrimoine) avec qui l'office du tourisme se réunit deux fois par an. L'organisation touristique travaille également en étroite collaboration avec la Commission suisse pour l'UNESCO⁷⁹. Tourisme Neuchâtelois rencontre ainsi l'organisation trois à quatre fois par année pour discuter des problématiques existantes entre la protection du patrimoine et sa mise en valeur par le tourisme. Ces rencontres sont l'occasion de s'assurer de la bonne gestion des sites patrimoniaux et d'élaborer les futures lignes directrices d'un tourisme respectueux de son environnement. Concernant les collaborations avec d'autres prestataires touristiques en lien avec le Patrimoine mondial de l'UNESCO, Tourisme Neuchâtelois est principalement partenaire de :

- UNESCO Destination Switzerland (www.unesco-destination-schweiz.ch) : créée en octobre 2009 avec Suisse Tourisme, cette association assure la promotion touristique de tous les sites suisses inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial et des réserves de biosphère de l'UNESCO.
- Les sites de Franche-Comté : cette région de France voisine présente trois sites inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO qui sont les salines de Salins-les-Bains, les salines d'Arc-et-Senans ainsi que la citadelle de Besançon. Ces sites français, situés entre 90 et 120 kilomètres de La Chaux-de-Fonds/Le Locle, ainsi que la vieille ville de Berne située à environ 70 kilomètres, font de cette région d'Europe un lieu hautement chargé en valeur patrimoniale. Bien que l'offre en collaboration avec les sites de Franche-Comté soit toujours en cours de développement, Tourisme Neuchâtelois propose déjà une brochure touristique commune, une carte de la région, des forfaits ainsi que des échanges de personnel (guides touristiques et personnel d'accueil).

7.4 Analyse statistique du tourisme à La Chaux-de-Fonds

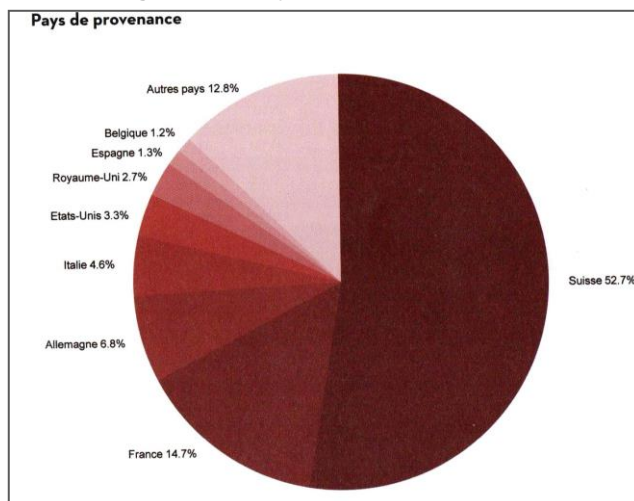
Cette partie du travail propose une analyse du tourisme à La Chaux-de-Fonds sur la base des statistiques publiées par l'OFS et Tourisme Neuchâtelois. Elle présente de manière chiffrée l'évolution de l'activité touristique depuis l'inscription de la ville au Patrimoine mondial et permet de se rendre compte de manière plus précise de l'impact de cette certification. Il est toutefois difficile de chiffrer avec exactitude l'augmentation du nombre de visiteurs. D'une part, les données présentées par Tourisme Neuchâtelois ne se basent que sur les nuitées hôtelières, les visites

⁷⁹ Créée en 1949 sur décision du Conseil fédéral, la Commission suisse pour l'UNESCO favorise la coordination des acteurs impliqués dans le domaine du patrimoine mondial. Elle contribue à générer des synergies entre les biens suisses inscrits et soutient les échanges entre les gestionnaires en charge de la protection du patrimoine, les acteurs du tourisme et les instances politiques (Source : <http://www.unesco.ch/fr/>).

guidées et les entrées aux musées et, d'autre part, parmi les touristes-excursionnistes, une partie ne fait pas appel aux services proposés par l'office du tourisme. Comme le chapitre 6. 3 – *Le secteur de l'horlogerie aujourd'hui* s'est efforcé à le montrer, Neuchâtel figure parmi les cantons les plus industrialisés de Suisse. Aussi, d'un point de vue touristique, la destination Jura & Trois Lacs affiche un des plus faibles pourcentages en matière d'offre d'hébergements avec une part de 5,5% par rapport au reste de la Suisse (OFS, 2014b, p. 5) (cf. Annexe XIII – Statistiques du tourisme en Suisse et dans le Canton de Neuchâtel).

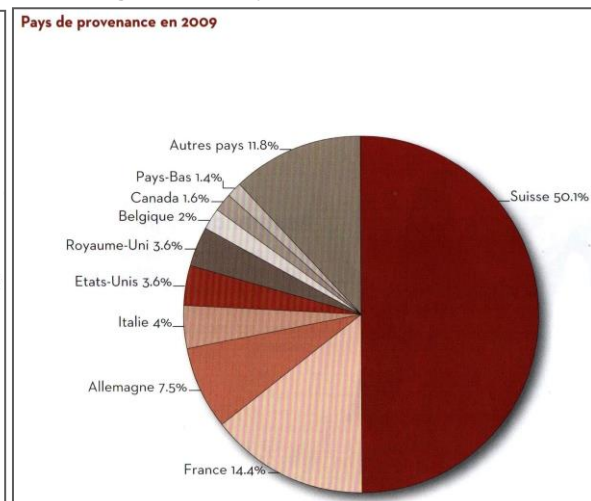
Concernant la demande touristique dans le secteur de l'hébergement, au niveau national, elle provient essentiellement de la Suisse (44,6% de la demande) et du reste de l'Europe (37,2%) (OFS, 2014b, p. 10). Ce constat se confirme également dans le Canton de Neuchâtel puisque 52,7% de la demande est d'origine suisse (principalement suisse-alsacienne selon Matthey), puis d'origine française (14,7%), allemande (6,8%), nord-américaine (3,3%) et anglaise (2,7%) (figure 28) (Tourisme Neuchâtelois, 2014d, p. 19). En comparaison avec l'année 2009, l'année de l'inscription de la ville au Patrimoine mondial, les chiffres sont sensiblement pareils : 50,1% de la demande venait de Suisse, 14,4% de France, 7,5% d'Allemagne, 3,6% des États-Unis et 3,6% du Royaume-Uni (figure 29) (Tourisme Neuchâtelois, 2010, p. 19).

Figure 28 – Pays de provenance 2013



Source : Tourisme Neuchâtelois (2014d, p.19)

Figure 29 – Pays de provenance 2009



Source : Tourisme Neuchâtelois (2010, p. 19)

Concernant la durée moyenne du séjour, en Suisse, les hôtes séjournent 2,1 nuits dans les établissements hôteliers (OFS, 2014b, p.17). La moyenne est plus basse dans le Canton de Neuchâtel puisque le séjour moyen est estimé à 1,7 nuit. Cette durée est toutefois plus longue pour les étrangers avec un séjour égal ou supérieur à 2,0 nuits pour les États-Unis, l'Italie, le Royaume-Uni et l'Espagne (Tourisme Neuchâtelois, 2014d, p. 19) (cf. Annexe XIII). Concernant l'évolution des nuitées hôtelières, le nombre n'a que très faiblement bougé : Tourisme Neuchâtelois enregistrait 201'524 nuitées en 2003, 226'940 nuitées en 2009 et 239'265 nuitées en 2013. Cela signifie que l'augmentation des nuitées en l'espace de 10 ans est de 18,73% (ce qui est plutôt bon)

mais que de 5,4% en l'espace de cinq ans. L'impact de la certification UNESCO sur les nuitées hôtelière est donc moindre (Tourisme Neuchâtelois, 2014d, p. 18). L'évolution positive du développement de l'activité touristique à La Chaux-de-Fonds peut toutefois être observée sur la base de la fréquentation de l'Espace de l'urbanisme horloger ainsi que sur l'augmentation du nombre de visites guidées. Le tableau 6 ci-dessous offre une base de comparaison entre 2009 et 2013 des lieux les plus fréquentés à La Chaux-de-Fonds :

Tableau 6 - Évolution de la fréquentation des sites touristiques entre 2009 et 2013

	2009	2013	Évolution
Nombre de visiteurs à l'Espace de l'urbanisme horloger	3135	5602	+78.7%
Nombre de personnes pour les visites guidées	2430	2980	+22.6%
Nombre de personnes dans le train touristique	2270	2024	- 10.8%
Nombre d'entrées au MIH	32749	30723	-6.2%
Nombre d'entrées au Musée Paysan et Artisanal	6930	6431	-7.2%
Nombre d'entrée à La Maison Blanche	4286	4103	-4.3%

Source : Tableau de l'auteure (2014) sur la base des informations données dans : Tourisme Neuchâtelois (2010, pp. 21-26) & Tourisme Neuchâtelois (2014d, pp. 20-23)

Comme le montre le tableau, la fréquentation de l'Espace de l'urbanisme horloger a considérablement augmenté depuis 2009 puisqu'elle affiche en 2013 une hausse de 78,7%. Le nombre de visites guidées (tous thèmes confondus) a également augmenté avec + 22,6% de participants. Le reste des sites touristiques a cependant connu une baisse allant de 4,3 à 10,8%. Selon Bavaresco et Matthey, cela s'explique par la notoriété nouvelle qu'a acquise la ville au cours de l'année 2009 et qui, sous l'effet de l'importante médiatisation liée à l'inscription au Patrimoine mondial, a attiré beaucoup de curieux les premiers temps (S. Bavaresco & V. Matthey, CP, 5 novembre 2014). Enfin, le MIH reste un des lieux touristiques les plus fréquentés de la ville et même du Canton de Neuchâtel avec 30'723 visiteurs comptabilisés en 2013.

Finalement, même si l'économie du tourisme reste marginale à La Chaux-de-Fonds⁸⁰ et dans l'ensemble du Canton de Neuchâtel, la volonté de la développer existe bel et bien pour les acteurs du tourisme et les autorités politiques. Le *programme cantonal de mise en œuvre de la loi fédérale sur la politique régionale 2012-2015* publié par le Service de l'Économie du Canton de Neuchâtel n'a pas manqué de soulever ce point : le renforcement de l'activité touristique représente désormais un enjeu majeur pour le développement économique du canton car elle permet de diversifier le tissu économique et donc de réduire la dépendance vis-à-vis de l'industrie. Le Canton de Neuchâtel a donc pour objectif de soutenir en priorité les initiatives favorisant la

⁸⁰ Elle est estimée à environ 1% du PIB (contre environ 3% au niveau suisse) alors que l'horlogerie contribue environ à hauteur de 18% (Société Neuchâteloise de Presse SA, 2014).

création d'infrastructures touristiques (Service de l'Économie du Canton de Neuchâtel, 2012, pp. 11-15).

7.5 Utilisation du label UNESCO

Lorsqu'un site obtient le prestigieux label « Patrimoine mondial de l'UNESCO », il acquiert une nouvelle notoriété synonyme de qualité et d'authenticité que les acteurs du développement territorial ainsi que les acteurs du tourisme et du patrimoine s'empressent d'utiliser dans leur communication. Utilisés comme signe de distinction entre les territoires et garant d'une certaine qualité qui revêt des caractéristiques uniques et exceptionnelles, les labels sont importants pour les villes et les destinations touristiques afin d'exister davantage dans le paysage régional, voire continental ou mondial. Aussi, le label UNESCO peut être perçu comme un formidable outil de promotion, de reconnaissance et de lisibilité au niveau international. Ce label universel est non seulement une marque de reconnaissance envers le territoire mais également un gage de notoriété pour les promoteurs touristiques et une promesse de qualité pour les visiteurs. En effet, avant son départ, le touriste possède dans son esprit une image du lieu impalpable qui ne se concrétisera qu'une fois le voyage effectué. Il cherche par conséquent à trouver des éléments qui le rassureront sur l'image qu'il se fait du lieu à travers des témoignages dans les guides touristiques et sur internet, mais aussi grâce à la présence de labels.

De ce fait, le label UNESCO est sans doute un facteur d'attractivité qui peut en théorie avoir un impact sur la consommation touristique (Florent, 2011, pp. 18-19). Toutefois, l'utilisation de celui-ci dans la communication touristique est très différente d'un site à l'autre car pour certains, l'inscription au Patrimoine mondial n'est pas un apport majeur, tandis que pour d'autres, cette reconnaissance apparaît comme un outil de promotion touristique nécessaire. Par conséquent, les impacts sur la consommation touristique varient. La question qui se pose ici est la suivante : comment la ville de La Chaux-de-Fonds utilise-t-elle ce label dans sa communication sur le patrimoine ? Est-ce un outil de promotion nécessaire ?

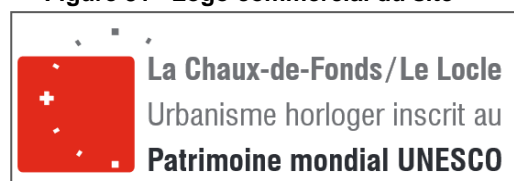
Tout d'abord, concernant la communication en ligne, les sites internet des villes de La Chaux-de-Fonds (www.chaux-de-fonds.ch) et du Locle (www.lelocle.ch) affichent tous deux le logo officiel du site inscrit au Patrimoine mondial (figure 30). Cependant, le logo est affiché discrètement dans le coin inférieur gauche de la page internet et il ne saute pas aux yeux des navigateurs. Le site internet officiel de « La Chaux-de-Fonds/Le Locle, urbanisme horloger » (www.urbanismehorloger.ch/) n'affiche pour

Figure 30 – Logo officiel du site



Source : Urbanisme horloger (2014d)

Figure 31 – Logo commercial du site



Source : Urbanisme horloger (2014d)

sa part pas le logo officiel du site mais uniquement le logo commercial (figure 31 à la page précédente).

Aussi, il est important de relever ici que l'utilisation du logo officiel ne peut se faire qu'avec l'accord de la Commission suisse pour l'UNESCO. L'utilisation du logo n'est pas autorisée si elle n'a qu'une vocation commerciale (ou touristique). Son utilisation doit avoir pour but la promotion du site en tant que bien à valeur universelle et doit clairement énoncer les critères d'authenticité et d'intégrité de l'UNESCO. La demande doit être faite au préalable au gestionnaire de site, M. Jeanneret, qui se chargera de l'évaluer puis de la transmettre à la Commission suisse pour l'UNESCO (Urbanisme horloger, 2014d).

Concernant l'utilisation du logo par Tourisme Neuchâtelois, elle n'est pas clairement affichée en ligne : en effet, lorsqu'un internaute tape spontanément « Tourisme Chaux-de-Fonds » dans le moteur de recherche Google, le premier lien qu'il peut visiter est celui du site www.neuchatel tourisme.ch. Or, comme cela a été montré à la page 53 de ce travail, le logo UNESCO n'apparaît nulle part sur ce site internet. Pour le trouver, le visiteur du site doit se rendre sur www.j3l.ch/fr/unesco (en cliquant au préalable sur www.villeshorlogers.ch, sous l'onglet « Découvertes » puis sur « Sites UNESCO » et enfin sur « Urbanisme horloger » du site www.neuchatel tourisme.ch). Cependant, l'offre affichée sur www.j3l.ch/fr/unesco n'est que partiellement complète et ce site n'est pas facilement accessible via une recherche sur Google. Par ailleurs, ni les sites de Suisse Tourisme et de UNESCO Destination Switzerland n'affichent le logo du Patrimoine mondial.

Ensuite, concernant l'utilisation du logo dans la communication touristique sur papier, elle est également plutôt discrète : presque aucune des brochures n'affiche le logo sur sa page de couverture. Le guide touristique 2014 du Pays de Neuchâtel affiche le logo une seule fois en miniature au milieu du livret ; il en va de même pour les brochures des visites guidées « Le Corbusier » ou « Art Nouveau ». Seule la brochure de la visite guidée « urbanisme horloger » présente le logo sur sa première page, mais là également de façon très discrète. La carte transfrontalière issue de la collaboration entre Tourisme Neuchâtelois et les sites de Franche-Comté affiche quant à elle de manière très visible le logo UNESCO.

Au final, les références au Patrimoine mondial de l'UNESCO ne sont pas affichées de manière systématique, ni sur internet, ni dans les guides et différentes brochures touristiques. Si la mise en valeur du logo mériterait à être plus claire sur le site internet de Tourisme Neuchâtelois, l'utilisation discrète du logo dans le reste des supports de communication touristiques reste toutefois une volonté de la part de Tourisme Neuchâtelois et du Bureau du gestionnaire de site (S. Bavaresco & V. Matthey, CP, 5 novembre 2014).

7.6 Résultats de l'enquête menée auprès des visiteurs

Cette dernière partie de chapitre a pour objectif de mesurer l'impact du label UNESCO auprès des visiteurs à La Chaux-de-Fonds et de déterminer si cette certification les a influencés dans leur choix de venir visiter la ville. Elle a également pour but d'analyser leur perception de l'authenticité et de connaître leurs rapports au patrimoine dans le cas d'un site labellisé UNESCO. Pour ce faire, une petite enquête qualitative basée sur un questionnaire trilingue (français, allemand et anglais) a été menée à La Chaux-de-Fonds entre le 5 novembre et le 2 décembre 2014 (cf. Annexe XIV – Questionnaire). Une soixantaine de questionnaires a été mise en libre-service aux points d'accueil de l'Espace de l'urbanisme horloger et du MIH⁸¹. Les questionnaires ont également été administrés en face à face au cours d'une demi-journée pendant le mois de novembre. Les touristes ont donc été interrogés au hasard des rencontres à proximité des lieux fréquentés (bureaux de l'office du tourisme, gare, Espace de l'urbanisme horloger, musées, etc.). Toutefois, cette méthode interrogatoire dans la rue ne s'est pas révélée satisfaisante : d'une part, les touristes étaient peu nombreux (la période pendant laquelle ils ont été interrogés étant celle de la basse-saison, la météo était aussi peu clémente) et, d'autre part, le questionnaire ne se prêtait pas à un exercice oral (4 à 5 minutes étaient nécessaires pour y répondre oralement).

En tout, 20 personnes ont répondu aux questionnaires (toutes langues confondues) : neuf personnes à l'Espace de l'urbanisme horloger (dont sept en français et deux en allemand), cinq personnes à l'accueil du MIH (dont deux en français, deux en allemand et un en anglais) et six personnes dans la rue (en français uniquement). Par rapport au nombre de questionnaires initialement distribués, le taux de réponse avoisine donc les 35%. Ce résultat n'étant pas très élevé, la présente enquête est donc considérée comme exploratoire. Concernant la répartition sociodémographique de cet échantillon (cf. Annexe XI), elle se présente comme suit : la tranche des 25-40 ans est la plus importante puisqu'elle constitue 55% de l'échantillon ; elle est suivie à parts égales par les 40-65 ans (20%) et les 65 ans et plus (20%) ; la tranche des 18-25 ans ne représente elle que 5% de l'échantillon ; aussi, la plus grande part des visiteurs était d'origine suisse (55%), suivie d'Européens (France, Allemagne) avec une part de 35%, puis de nationalités diverses (Canada, Brésil) avec une part de 10% ; enfin, la plupart d'entre eux voyageait en couple (50%) contre 25% entre amis, 15% en groupe, et seulement 5% en famille ou seul. Finalement, seules les réponses aux questions des parties I et II du questionnaire sont développées ici-bas (le profil des visiteurs étant présenté à travers la composition de l'échantillon).

Partie I – Organisation du voyage

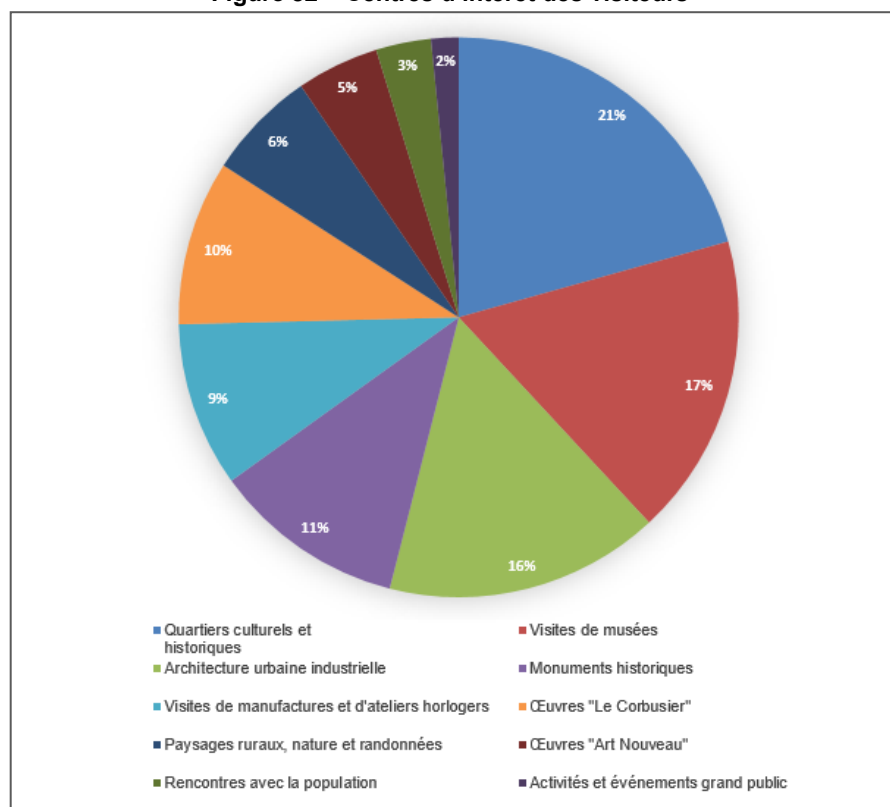
Pour commencer, 50% des visiteurs interrogés se rendaient à La Chaux-de-Fonds pour la première fois. Les raisons le plus souvent évoquées étaient les suivantes : visite à un ami ou à la

⁸¹ Les deux lieux ayant chacun mis à disposition environ 30 questionnaires (10 en français, 10 en allemand et 10 en anglais).

famille, visite du MIH, promenade d'un jour dans la région, intérêt pour l'horlogerie et intérêt pour le Corbusier. Comme l'essentiel de l'échantillon est composé de personnes originaires de Suisse ou de France voisine, il s'agissait la plupart du temps d'une excursion journalière que les visiteurs pratiquaient autour de leur lieu de domicile. Par ailleurs, près de la moitié ont utilisé la voiture (45%) et le train (40%) comme moyen de déplacement. Aussi, seules deux personnes ont pris l'avion pour se rendre à La Chaux-de-Fonds (les deux visiteurs originaires du Canada et du Brésil).

Parmi les activités et lieux privilégiés par les touristes au cours de leur visite à La Chaux-de-Fonds, voici comment se répartissent les différents lieux selon l'intérêt des visiteurs (figure 32)⁸² :

Figure 32 – Centres d'intérêt des visiteurs



Source : Figure de l'auteure (2014)

Ainsi, une grande partie d'entre eux privilégiaient la découverte des quartiers culturels en lien avec l'histoire de la ville (21%), la visite de musées (17%) et la découverte de l'architecture urbaine industrielle (16%). La découverte d'œuvres architecturales « Le Corbusier » ou « Art Nouveau » n'était en revanche pas une grande source de motivation (respectivement 10% et 5%). Il en va de même pour la visite de manufactures et ateliers horlogers (10%). Par ailleurs, les visiteurs sont globalement contents de l'offre de visites et de produits liés au patrimoine horloger puisque 18 d'entre eux ont déclaré être satisfaits (deux personnes étaient sans opinion). En revanche, la plupart d'entre eux ne prévoyaient pas d'aller visiter d'autres lieux en lien avec l'horlogerie (les deux personnes qui ont répondu « oui » n'ont pas donné davantage de précisions). Enfin,

⁸² A noter qu'ils avaient la possibilité de donner plusieurs choix de réponse.

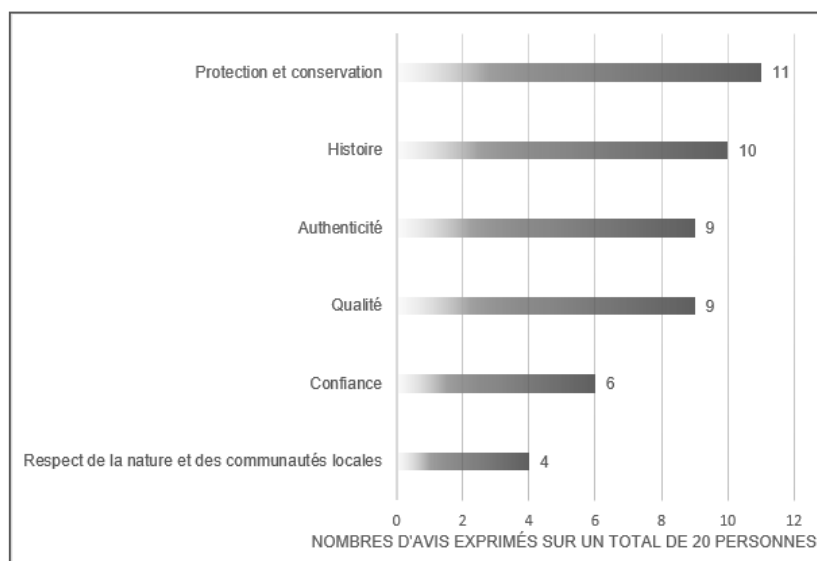
concernant le nombre de nuits passées sur place, 13 personnes sur 20 ont répondu qu'elles ne dormiraient pas à La Chaux-de-Fond ; six personnes ont déclaré passer une nuit sur place et une personne seulement a dit y passer trois nuits. Ce résultat se rapproche donc des statistiques fournies par Tourisme Neuchâtelois quant à la durée moyenne du séjour évaluée à 1,7 jour (1,85 jour selon cette enquête).

Partie II – Rapports au Patrimoine mondial de l'UNESCO

Tout d'abord, la majorité des visiteurs, soit 14 personnes, savait que La Chaux-de-Fonds est inscrite au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Cela signifie quand même que six personnes ont déclaré ne pas être au courant de cette certification. Bien que cette réponse puisse paraître surprenante, elle ne concernait que les visiteurs d'origine suisse ou française qui venaient se promener dans la région le temps d'une journée. La déduction qui peut donc être faite est que les visiteurs originaires d'un lieu plus éloigné connaissent l'existence de cette certification avant leur arrivée à La Chaux-de-Fonds. Toutefois, 55% d'entre eux ont admis que l'existence de ce label ne les avait pas influencés dans leur choix de venir visiter cette ville. En effet, comme beaucoup d'entre eux habitent à proximité (Suisse, France voisine), ils connaissaient déjà l'existence du lien entre la ville et l'horlogerie. Selon eux, le label UNESCO ne présente donc pas de lien particulier avec le patrimoine horloger et cette certification ne les a pas influencés dans leur choix. Pour les quelques personnes qui ont répondu avoir été influencées par la présence du label UNESCO, voici quelques-unes des raisons exprimées : « cela signifie une mise en valeur plus rigoureuse du site », « on sait maintenant grâce à l'UNESCO que la ville est représentante de l'horlogerie suisse » ou encore « on y aurait jamais mis les pieds sinon ».

Concernant la perception générale qu'ils ont de l'UNESCO et du Patrimoine mondial (figure 33), ce label est avant tout pour eux synonyme de protection et de conservation (cité 11 fois), d'histoire (cité 10 fois), d'authenticité et de qualité (cité 9 fois). De plus, voici les avis exprimés sur ce que signifient les notions de patrimoine et d'authenticité pour un site classé au Patrimoine mondial de

Figure 33 – Signes qualitatifs attribués à L'UNESCO et au Patrimoine mondial selon les visiteurs



Source : Figure de l'auteur (2014)

l'UNESCO : « tradition et beauté », « nécessité de conservation », « sauvegarde de la mémoire »,

« lieu qui a une âme », « qui est ancien et présente quelque chose de grandiose », « qui n'est pas une reproduction et qui sera à jamais préservé », « beau et vrai », « typique d'une région », « bien commun à un peuple » ou encore « une richesse, un trésor, un héritage à préserver ».

Les visions de chacun sont donc différentes mais au final, ce sont toujours les mêmes caractéristiques qui sont mises en avant : esthétisme, tradition, valeur, mémoire, peuple, richesse, original, protection et sauvegarde. Par ailleurs, la majorité des visiteurs interrogés disaient comprendre la raison de l'inscription de La Chaux-de-Fonds au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Les raisons le plus souvent évoquées étaient toutefois davantage en lien avec l'horlogerie et non avec l'urbanisme. Pour les visiteurs, la ville est avant tout la capitale mondiale de l'horlogerie, le berceau de cette industrie et la pionnière dans les métiers des microtechniques. Aussi, deux personnes seulement ont déclaré ne pas comprendre la raison de cette inscription. Toutefois, seule l'une d'entre elles a donné son opinion : « la ville n'a pas besoin de ce label pour être protégée et conservée ; l'UNESCO, c'est qu'une pub ».

Aussi, afin de tester leurs connaissances sur le Patrimoine mondial, les visiteurs ont été invités à citer spontanément d'autres sites inscrits à l'UNESCO, en Suisse et ailleurs. Certains visiteurs se sont toutefois abstenus de répondre à cette question. En tout, 42 sites ont été cités, mais seulement 11 en Suisse et 31 ailleurs dans le monde. Par ailleurs, seules les personnes d'origine suisse ont été capables de citer au moins un site helvétique. Les visiteurs d'autre nationalité ont cité des biens inscrits en France surtout, en Allemagne, aux États-Unis et en Égypte. Au niveau de la Suisse, la vieille ville de Berne a été citée cinq fois, le domaine viticole de Lavaux trois fois, l'abbaye de Saint-Gall une fois et la Jungfrau une fois également. Une personne a cité la ville de Sils-Maria dans le canton des Grisons bien que le lieu ne soit pas inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Du côté des autres pays, en France tout d'abord, le Mont-Saint-Michel a été cité plusieurs fois, ainsi que le château de Versailles, la ville de Lyon, le canal du Midi et les rives de la Seine. Certains lieux ont également été cités à tort, comme la Tour Eiffel et le centre-ville de Marseille. Aussi, aucun des trois sites inscrits en Franche-Comté n'a été cité. Enfin, d'un point de vue plus international, les biens suivants ont été cités : l'acropole d'Athènes, le centre historique de Rome, la cathédrale de Cologne, l'abbaye de Westminster (réduite au Big Ben cependant selon les visiteurs), la ville de Brasilia, le Grand Canyon, la statue de la Liberté, les pyramides de Gizeh et le Taj Mahal. Certains endroits ont à nouveau été cités à tort, comme le pont du London Bridge, le pont de San Francisco ou encore la statue du Christ rédempteur de Rio de Janeiro.

Au final, bien que cette enquête ne soit qu'une petite étude de terrain, elle permet de mettre en avant certains éléments importants :

- Bien que les mouvements artistiques et architecturaux « Le Corbusier » et « Art Nouveau » aient fortement influencé l'histoire et le développement urbain de la ville, ils ne constituent pas la motivation première des visiteurs. Toutefois, cette affirmation n'est valable que pour la

présente étude et ne saurait concerner l'ensemble des visiteurs sur l'année (une étude plus approfondie sur la question serait nécessaire)

- Bien que selon diverses études la visite de manufactures et d'ateliers horlogers soit au cœur de la demande touristique, ceci ne se confirme pas dans la présente étude

- La majorité des visiteurs sait que La Chaux-de-Fonds est inscrite au Patrimoine mondial, mais cela ne les a pas réellement influencés dans leur décision de venir visiter la ville. Aussi, ils ne mettent que rarement en avant le fait que la ville ait été inscrite au Patrimoine mondial pour la symbiose qu'elle présente entre son urbanisme et l'industrie horlogère. En effet, ils ne parlent que de « patrimoine horloger » et non d'« urbanisme horloger »

- Les visiteurs connaissent plus ou moins la fonction de la Liste du Patrimoine mondial (protection, sauvegarde de l'histoire et de l'authenticité, conservation et mise en valeur du patrimoine) mais l'associent parfois à un label publicitaire qui n'a pas forcément apporté grand-chose à la ville de La Chaux-de-Fonds

- En Suisse, la vieille ville de Berne et le domaine de Lavaux restent les sites inscrits les plus connus. La plupart des autres sites suisses inscrits n'ayant pas été cités, la déduction qui peut être faite est que les Suisses ne connaissent pas forcément leur patrimoine labellisé UNESCO. Ailleurs dans le monde, ce sont surtout des sites à proximité, connus, très médiatisés et où le tourisme est déjà bien installé qui ont été cités. Enfin, seul le Grand Canyon a été cité comme bien naturel inscrit au Patrimoine mondial

En fin de compte, il faut garder à l'esprit que ces questionnaires ont été administrés pendant la basse-saison du tourisme et que personne ne se tenait sur place pour inciter les visiteurs à les remplir et pour les orienter dans leurs réponses (beaucoup ont en effet fourni des réponses très brèves dans les questions ouvertes). Cela explique en partie le taux de réponse relativement bas. Par conséquent, cette étude ne peut être considérée comme représentative de l'activité touristique à La Chaux-de-Fonds. Néanmoins, elle fournit une première approche sur la perception du patrimoine chaux-de-fonnier par les touristes et une source de témoignage intéressante.

8. Commentaires personnels et pistes de réflexion

Ce dernier chapitre a pour but de fournir un avis personnel sur le travail réalisé et de présenter une autocritique basée sur l'atteinte complète ou partielle des objectifs fixés en abordant notamment les difficultés rencontrées dans la rédaction du travail.

Globalement, je pense avoir su traiter les différents aspects qui composent le processus de patrimonialisation, c'est-à-dire de la reconnaissance du patrimoine à sa mise en valeur par le tourisme, et d'appliquer la problématique à La Chaux-de-Fonds. Mon travail présentait d'une part des objectifs théoriques (description et analyse de concepts qui présentent la corrélation entre patrimoine et tourisme dans le cas de sites inscrits au Patrimoine mondial, présentation des

approches en lien avec le tourisme durable autour du patrimoine, présentation de la gestion courante du patrimoine (chaux-de-fonnier, analyse du tourisme) et, d'autre part, des objectifs de terrain (étude du développement de la conscience patrimoniale et de l'implication des communautés locales, rencontres avec des experts, élaboration de questionnaire à l'attention des visiteurs, prise de contact avec les habitants). Cependant, au cours de l'élaboration de mon mémoire, j'ai dû revoir mes objectifs et mes exigences à la baisse. En effet, l'étude d'un processus de patrimonialisation apparenté à une ville pourrait constituer à elle seule le sujet central d'un Travail de Bachelor. Or, mon travail présente deux études puisqu'il aborde la question du tourisme au sein de la gestion courante du patrimoine. Je me suis donc efforcée de traiter les deux questions de manière équivalente en synthétisant au mieux les informations essentielles à l'analyse des sujets, au détriment parfois de certains aspects qui auraient mérité d'être davantage développés.

Par ailleurs, le fait d'avoir réalisé ce travail sans être forcément intégrée à l'organisation touristique de la ville (Tourisme Neuchâtelois) s'est révélé être une difficulté non négligeable. Généralement, le Travail de Bachelor est réalisé en lien avec le stage de fin d'étude ; l'étudiant a acquis de ce fait des connaissances et des compétences de terrain au préalable et l'organisation professionnelle à laquelle il est intégré collabore directement à l'élaboration de son travail. Dans mon cas, ce mémoire a été réalisé à distance et les objectifs de terrain ont par conséquent été plus difficiles à atteindre (accès aux ressources limitées, contacts avec les acteurs locaux moins faciles à établir et donc limitation de la communication, enquêtes plus difficiles à mener et questionnaires plus difficiles à administrer).

Toutefois, les quelques contacts établis avec les acteurs locaux et les entretiens réalisés avec les différents experts se sont révélés être extrêmement enrichissants pour la rédaction de ce travail. A ce propos, il est intéressant de relever les différences dans les discours en lien avec le patrimoine chaux-de-fonnier et l'identité exprimée par les interviewés. En effet, au cours des entretiens, j'ai pu observer l'usage que faisaient les différents experts du « nous ». J'ai donc constaté qu'aucun des interviewés n'exprimait ce « nous » de la même façon : « nous, acteurs du tourisme » pour Tourisme Neuchâtelois, « nous, la ville, l'autorité compétente dans la gestion du patrimoine » pour le Bureau du gestionnaire de site, « nous, les gardiens du patrimoine horloger » pour le MIH. La différence exprimée au niveau des identités est bien sûr logique, chacun des acteurs ayant une fonction bien précise et un rôle à jouer. Toutefois, cette différence pourrait également exprimer un manque de synergie de la part des différents acteurs au niveau de la protection et de la mise en valeur du patrimoine.

Aussi, bien que Tourisme Neuchâtelois et le Bureau du gestionnaire de site présentent une intéressante collaboration (et, par ailleurs, indispensable à la conservation du patrimoine), l'architecte du patrimoine, M. Jeanneret, semble plus réservé quant à la place du tourisme à La Chaux-de-Fonds. Selon lui, le tourisme n'a aucun rôle à jouer dans la conservation du patrimoine

dont l'exploitation devrait se faire uniquement par les milieux scientifiques. Pour lui, le tourisme n'est en aucun cas une nécessité au patrimoine, si ce n'est que pour le rendre populaire. Cependant, l'UNESCO n'affirmerait-elle pas que le patrimoine, lorsqu'il présente une valeur universelle exceptionnelle, appartient à tous les peuples et non uniquement au domaine scientifique ? Le tourisme n'est-il pas un moyen de diffuser les connaissances du patrimoine et de développer sa reconnaissance au-delà des milieux scientifiques ?

A l'inverse, Tourisme Neuchâtelois a exprimé un plus grand enthousiasme quant à la collaboration avec les protecteurs du patrimoine. L'organisation touristique reconnaît en effet la nécessité de développer son activité dans le respect du patrimoine et ne songe en aucun cas à développer un tourisme de masse. De manière générale, Tourisme Neuchâtelois présente un discours plutôt positif et enjoué quant à la mise en valeur du patrimoine chaux-de-fonnier. A l'inverse, M. Jeanneret présente un point de vue plus contrasté, voire défaitiste. Selon lui, quel que soit les efforts menés aujourd'hui, le patrimoine est voué à disparaître. C'est pour lui un fait inéluctable. De notre point de vue, nous pensons que les efforts menés aujourd'hui, même s'ils n'aboutissent pas toujours à une victoire, serviront à la cause de demain. Selon nous, il est rare de faire machine arrière : ce qui est protégé aujourd'hui le sera encore demain, pourvu que les valeurs et les principes de préservation continuent à être diffusés et les peuples sensibilisés. Il est vrai toutefois que le tourisme présente certains effets pervers, notamment la destruction de sites historiques dû à une mauvaise gestion des flux touristiques ; c'est donc là que réside toute la nécessité d'adopter une attitude proactive et durable ainsi que la mise en place de moyens qui préserveront l'authenticité et l'intégrité du patrimoine sur le long terme.

Par ailleurs, comme ce travail s'est efforcé de le montrer, la gestion courante du patrimoine ainsi que la mise en place d'un tourisme durable nécessitent l'intégration et la participation des communautés locales. Bien que le travail réalisé par les associations engagées dans la reconnaissance et la préservation du patrimoine chaux-de-fonnier ait été un facteur indéniable dans la sauvegarde de cet héritage (comme Patrimoine suisse, l'ASPAM, la SCAM, ou encore l'association Maison blanche), il était pour nous important de recueillir des témoignages auprès des habitants directement. Cependant, la tâche s'est révélée plus compliquée que prévu. En effet, je me suis d'abord prêtée à l'exercice dans la rue en interpellant de façon aléatoire des passants. Cependant, ils n'ont pas été nombreux à s'arrêter et se sont montrés peu coopératifs. J'ai donc tenté de répéter l'exercice par téléphone, toujours de façon aléatoire. Cette méthode d'enquête ne s'est pas pour autant montrée satisfaisante. En effet, seules quelques personnes ont accepté de répondre à mes questions. Cela s'explique notamment par le caractère « agressif » que présente cette méthode (qui peut être perçue comme un harcèlement) et par les problèmes de confidentialité qu'elle pose (le numéro de téléphone composé est lié à un nom). Même si je n'avais pas l'intention de relever les identités des personnes appelées, je savais pertinemment que les résultats ne seraient pas fructueux. Aussi, bien que les quelques témoignages recueillis soient intéressants,

cette petite enquête sur la perception du patrimoine par les Chaux-de-Fonniers mériterait d'être approfondie.

De plus, hormis le MIH, il était également difficile d'atteindre les représentants du secteur horloger. En effet, l'industrie horlogère est un milieu caractérisé par la confidentialité où le secret des affaires se cultive à l'extrême. Lorsque j'ai tenté de prendre contact avec certaines manufactures horlogères (Tissot et Corum notamment, puisque les marques sont établies au Locle et à La Chaux-de-Fonds respectivement) et trois autres ateliers horlogers, il a été impossible d'obtenir des renseignements, qu'il s'agisse d'informations liées à la fabrication des montres ou à leur commercialisation, à la clientèle ou aux partenariats. Même s'il arrive que quelques entreprises horlogères ouvrent leurs portes aux chercheurs ou aux journalistes, en tant qu'étudiante en tourisme, nous n'affichions aucune identité crédible. Ces sociétés privées nous ont donc systématiquement renvoyés vers la FHS ou l'OFS pour l'obtention de données. Selon M. Huguenin, l'activité des horlogers de la région chaux-de-fonnière est globalement en accord avec les statistiques publiques : l'essentiel de la production est exportée à l'étranger, vers Hong Kong et les États-Unis notamment. Toutefois, il reste très difficile de cerner les réalités financières et commerciales des entreprises horlogères. D'ailleurs, cette tendance au secret demeure un défi à relever pour Tourisme Neuchâtelois dont les efforts de développement se concentrent sur l'instauration de nouveaux partenariats afin de proposer une offre touristique qui soit plus en adéquation avec la demande et davantage basée sur la visite d'ateliers horlogers.

Finalement, concernant la question du « swiss made », il s'agit selon d'un problème en partie lié au marketing horloger. Certes, le label permet de distinguer les montres d'origine suisse des contrefaçons et de garantir à l'acheteur une qualité supérieure. La FHS souhaite à ce propos renforcer les critères du « swiss made » et relever à 80% le taux de pourcentage de la composition suisse d'une montre. Cependant, les explications autour de ce pourcentage demeurent vagues : est-ce en lien avec le nombre de pièces qui composent la montre ou, plutôt, par rapport au coût que représente chacun des composants, ou encore en lien avec le temps de travail passé sur chaque pièce ? Quelle que soit la réponse, le débat reste ouvert au sein de l'industrie horlogère et rares sont les marques qui acceptent de s'exprimer ouvertement sur la question.

Conclusion

Lorsqu'elle a institué la Liste du Patrimoine mondial, l'UNESCO avait pour objectif premier la protection et la sauvegarde des sites naturels et culturels, biens communs de l'humanité. Bien que cette fonction reste toujours la préoccupation première, force est de constater que les milieux touristiques se sont appropriés ce prestigieux label et l'utilisent comme un argument traduisant la qualité et l'exceptionnalité du site. Dans certains cas, l'inscription d'un bien au Patrimoine mondial coule même directement d'une volonté de développement touristique exprimée par les milieux politiques ou économiques. Cette réalité ne s'applique pas pour autant à La Chaux-de-Fonds. La reconnaissance du patrimoine de la ville a été un processus long engagé timidement d'abord par les écrits littéraires du 18^e siècle (Rousseau et Osterval notamment) puis marqué par l'implication d'autres auteurs de la littérature populaire du 20^e siècle, comme Jean-Paul Zimmermann. C'est toutefois à quelques actions citoyennes engagées par des associations luttant pour la préservation du patrimoine rural et industriel (Patrimoine suisse, l'ASPAM, la SCAM) qu'est véritablement née la prise de conscience patrimoniale. Au milieu des années 1980, la lutte populaire engagée pour la sauvegarde de l'Ancien Manège a permis la reconnaissance du patrimoine chaux-de-fonnier par les milieux scientifiques et académiques, ce qui a mené très rapidement la ville à être classée d'importance nationale par la Confédération suite aux inventaires ISOS et INSA. Ces événements ont marqué le début d'une ère nouvelle pour La Chaux-de-Fonds, tant en ce qui concerne l'image qu'elle projetait à l'extérieur que le regard porté par ses habitants sur leur ville. En 2009, l'inscription de La Chaux-de-Fonds et du Locle au Patrimoine mondial de l'UNESCO a attiré le regard du monde sur la métropole horlogère qui désormais s'exporte touristiquement et attire les visiteurs.

Longtemps, l'idée de l'industrie semblait incompatible avec la notion de patrimoine. Il y a encore peu, le patrimoine chaux-de-fonnier était mal-aimé et rejeté par le grand public. Ses contemporains du 20^e siècle, comme Charles l'Eplattenier et Le Corbusier, critiquaient son manque d'esthétisme, sa rigidité et son uniformité architecturale marqués par l'urbanisme rectiligne développé suite à l'incendie de 1794. Ne faut-il pas cependant rappeler qu'au début du 19^e siècle, l'alignement urbain était au contraire considéré comme le moyen de créer des perspectives et d'embellir l'esthétisme d'une ville ? Le patrimoine chaux-de-fonnier a depuis obtenu ses lauriers et l'image qu'il projetait jusqu'alors a été revalorisée. La Chaux-de-Fonds est aujourd'hui une ville industrielle dont le cœur bat toujours pour l'horlogerie, mais c'est aussi une ville historique, qui plus est d'un intérêt patrimonial universel.

Toutefois, son patrimoine reste souvent méconnu et incompris du grand public, car en partie très discret dans ses manifestations. Certes, ses visiteurs sont aujourd'hui plus nombreux, la certification UNESCO ayant porté ses fruits en positionnant la ville sur le devant de la scène mondiale. Néanmoins, à l'instar d'autres villes ayant aussi obtenu le prestigieux label, cette certification n'a pas eu un impact significatif sur l'activité touristique de la ville. Les nuitées

hôtelières n'ont que très faiblement augmenté et les visiteurs sont en partie des excursionnistes d'un jour. Même si l'offre touristique proposée par Tourisme Neuchâtelois est attractive et variée, elle doit continuer à se développer pour répondre aux attentes des visiteurs. Le patrimoine chaux-de-fonnier manque encore certainement de popularité et la clé du développement touristique semble donc se trouver dans la communication et la sensibilisation faites autour du patrimoine. Aussi, même si les questions liées au développement durable et au tourisme durable ne présentent pas encore des enjeux importants à La Chaux-de-Fonds, il est nécessaire pour les promoteurs touristiques d'adopter dès aujourd'hui une vision et un comportement proactif intégrant des principes de durabilité. Selon Matthey et Bavaresco, ces principes sont au cœur du développement de l'offre touristique de Tourisme Neuchâtelois (notamment grâce aux étroites collaborations avec le Bureau du gestionnaire de site, la Commission suisse pour l'UNESCO et l'association UNESCO Destination Switzerland) mais selon les deux experts, la marge pour arriver à un tourisme massif et destructeur reste vraiment large.

Du côté de ses habitants, la sensibilisation à l'égard du patrimoine chaux-de-fonnier doit aussi poursuivre son chemin. La population évoque bien un sentiment de fierté à l'égard de son patrimoine et exprime un sentiment d'attachement mais comparé au passé, elle est aujourd'hui plus en retrait concernant les questions de sauvegarde. La mainmise des autorités politiques sur le patrimoine depuis sa reconnaissance en 1984 par les inventaires ISOS et INSA explique en partie le retrait des collectivités locales et des associations militantes dans la protection du patrimoine. Même s'il bénéficie aujourd'hui d'une très bonne gestion de sauvegarde, M. Jeanneret rappelle que « la clé de la sauvegarde de ce bien de valeur universelle repose avant tout et essentiellement dans la main de ses habitants. Aimer et faire aimer ces deux villes ! Ce sera le meilleur garant d'une transmission de ce patrimoine unique aux générations futures » (Jeanneret & al., 2009, p. 207).

Références

- Aguillaume, C., Babey, V., Blanchard, P., Bosshart, N., Garufo, F., Junier, C., Künzi, C-A., Lena, S., Maurissen, N., Maurissen A., Pasquier, H., Perret, T., Piguet, C. & Vaucher, L. (2008). *Le Pays de Neuchâtel et son patrimoine horloger*. Chézard-Saint-Martin : Éditions de la Chatière
- Aguillaume, C. & Courvoisier, F-H. (2010, Juillet-Août). Les Montagnes neuchâteloises – région créative en action. *Revue Espaces*, 283, 33-41. Récupéré sur : <http://www.urbanisme-horloger.ch/d2wfiles/document/580/8023/0/Espaces%20juil-aout10.pdf>
- Aguillaume, C. & Courvoisier, F-H. (2011). *L'inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO : un instrument de marketing territorial*. Récupéré sur : http://www.marketing-trends-congress.com/archives/2011/Materiali/Paper/Territorial/Courvoisier_Aguillaume.pdf
- ASPAM. (2014). *Activités – Réalisations (les fermes à sauvegarder)*. Récupéré sur : http://www.aspam.ch/activite_realisations.php
- Association Maison Blanche. (2014). *La Maison blanche* [image]. Récupéré sur : <http://www.maisonblanche.ch/typo3temp/pics/home480x310.jpg>
- Babey, N. & Courvoisier, F-H. (2012, Juin). *Les itinéraires du patrimoine urbain horloger de La Chaux-de-Fonds et du Locle : instruments de valorisation culturelle d'une région UNESCO*. Communication présentée au congrès international « Itinéraires patrimoniaux et lieux de mémoire ». Québec : Université Laval
- Bernié-Boissard, C., Chastagner, C., Crozat, D., & Fournier, L-S. (2012, Octobre). *Patrimoine et valorisation des territoires*. Nîmes : L'Harmattan
- Bonard, Y. & Felli, R. (2008). Patrimoine et tourisme urbain. La valorisation de l'authenticité à Lyon et Pékin. *Articulo – Journal of Urban Research*, 4. DOI : 10.4000/articulo.719
- Borghi, R., Mariotti, A., & Safarzadeh, N. (2011). *Tourisme et patrimoine récent – Tourism and recent heritage* [manuel publié]. France : Mutual Heritage. Récupéré sur : <http://www.ciudad-programme.eu/images/support/documents/pdf/Handbook%20on%20tourism%20heritage%20-%20EH.pdf>
- Centre du Patrimoine mondial [WHC]. (2008, Juin). *Trousse d'information sur le patrimoine mondial*. Récupéré sur : http://whc.unesco.org/documents/publi_infokit_fr.pdf

- Centre du Patrimoine mondial [WHC]. (2012, 9 Mai). *Nouvelle Recommandation concernant le paysage urbain historique*. Récupéré sur : <http://whc.unesco.org/fr/actualites/873/>
- Centre du Patrimoine mondial [WHC]. (2014a). *La Convention du Patrimoine mondial*. Récupéré sur : <http://whc.unesco.org/fr/convention/>
- Centre du Patrimoine mondial [WHC]. (2014b). *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du Patrimoine mondial*. Récupéré sur : <http://whc.unesco.org/fr/orientations/>
- Centre du Patrimoine mondial [WHC]. (2014c). *Liste du Patrimoine mondial*. Récupéré sur : <http://whc.unesco.org/fr/list/>
- Centre du Patrimoine mondial [WHC]. (2014d). *Liste du Patrimoine mondial, statistiques*. Récupéré sur : <http://whc.unesco.org/fr/list/stat>
- Centre du Patrimoine mondial [WHC]. (2014e). *Rapport périodique*. Récupéré sur : <http://whc.unesco.org/fr/rapportperiodique/>
- Commission des biens culturels du Québec. (2005, Octobre). *Comment nommer le patrimoine quand il n'est plus ancien ?* Récupéré sur : http://www.cpcq.gouv.qc.ca/fileadmin/user_upload/docs/Patrimoine_moderne.pdf
- Confédération suisse - OFC. (2009). *Dossier L'œuvre architecturale de Le Corbusier* [document téléchargeable]. Récupéré sur : <http://www.bak.admin.ch/kulturerbe/04307/04319/04320/index.html?lang=fr>
- Confédération suisse – OFC. (2014, Octobre). *Liste indicative du patrimoine culturel immatériel en Suisse*. Récupéré sur : <http://www.bak.admin.ch/kulturerbe/04335/04341/04818/index.html?lang=fr>
- Cop, R. (2006). *Histoire de La Chaux-de-Fonds*. Le Locle : Éditions G d'Encre
- Cousin, S. (2008). L'UNESCO et la doctrine du tourisme culturel – Généalogie d'un bon tourisme. *Civilisations*, 57, 41-56. DOI : 10.4000/civilisations.1541
- Crédit Suisse. (2013, Octobre). *Industrie horlogère suisse – Perspectives et défis*. Zurich : Feubli, P., Gachet, E., Hänggi, P. & Künzi, D. Récupéré sur : <https://www.credit-suisse.com/media/production/pb/docs/unternehmen/kmugrossunternehmen/uhrenstudie-fr.pdf>
- De ville en ville – La Chaux-de-Fonds. (2014). *Villa turque, mon trésor...* [Image publiée sur un blog]. Récupéré sur : <http://blogs.rpn.ch/cdfny/files/2010/11/2.jpg>

- Di Méo, G. (2007). *Processus de patrimonialisation et construction des territoires*. Communication présentée à la colloque « Patrimoine et industrie en Poitou-Charentes : connaître pour valoriser », 87-109, 12-14 septembre 2007, Poitiers-Châtelleraut. France : Geste Éditions. Récupéré sur : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00281934/document>
- Dormaels, M. & Morisset, L-K. (2011). Patrimoine mondial : les enjeux locaux. *Téoros – Revue de recherche en tourisme*, 30 (2), 3-5. Récupéré sur : http://www.google.ch/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=2&ved=0CCgQFjAB&url=http%3A%2F%2Fteoros.revues.org%2Fpdf%2F1941&ei=GmprVJnZCcSeywO71YGQCQ&usq=AFQjCNFFHzIQ03gBBif47VvPaBUjhlqNNw&sig2=Kp0fd-eSXAx3nYq48_CFwx
- Droz, C-L. (2012, 26 Septembre). L'âme d'une ferme de 400 ans. *L'Impartial*. Récupéré sur : <http://doc.rero.ch/record/117810/files/2012-09-26.pdf>
- Duhamel, P. & Knafou, R. (2007). *Mondes urbains du tourisme*. Paris : Editions Belin
- FHS. (2009, Juillet). *Statistiques horlogères – Nette baisse des volumes et des valeurs*. Récupéré sur : http://www.fhs.ch/fre/2009-07-21_713.html
- FHS. (2014a). *Horlogerie suisse et mondiale en 2013*. Récupéré sur : http://www.fhs.ch/file/59/Horlogerie_2013.pdf
- FHS. (2014b). *Les critères de renforcement du Swiss made horloger*. Récupéré sur : <http://www.fhs.ch/fre/strengthening.html>
- Florent, L. (2011). L'utilisation du label UNESCO dans la communication touristique : entre choix et contrainte. *Téoros – Revue de recherche en tourisme*, 30 (2), 17-27. Récupéré sur : <http://teoros.revues.org/1878>
- Freda, S. (2014, 1^{er} juillet). L'appart' de Doubs 32 sera à tous. *L'Impartial*. Récupéré sur : <http://doc.rero.ch/record/213259/files/2014-07-01.pdf>
- G & F Châtelain SA. (2014). *La manufacture La Chaux-de-Fonds* [image]. Récupéré sur : <http://www.chatelain.ch/sites/default/files/images/CdF%20Helico%205%20urban%20horlo.jpg>
- Gérardot, M. (2011). Les sites classés UNESCO comme moteurs de la promotion d'une destination : l'exemple de Budapest. *Téoros – Revue de recherche en tourisme*, 30 (2), 28-36. Récupéré sur : <http://teoros.revues.org/1882>
- Grasland, C. (1998). *Chapitre 6 : la corrélation* [support de cours en ligne]. Récupéré sur : http://grasland.script.univ-paris-diderot.fr/STAT98/stat98_6/stat98_6.htm

- Greffe, X. (2000). Le patrimoine comme ressource pour la ville. *Les Annales de la recherche urbaine*, 86, 29-38. Récupéré sur : http://www.annalesdelarechercheurbaine.fr/IMG/pdf/Greffe_ARU_86.pdf
- ICCROM, ICOMOS & UICN. (2014, Février). *Renforcement des capacités pour le patrimoine mondial* [Lettre d'information n° 4]. Récupéré sur : https://cmsdata.iucn.org/downloads/whcapacitybuilding_newsletter_4_fr.pdf
- ICOMOS Italie – Secrétariat de la 18^e Assemblée Générale. (2014). *Thème 4 : La conservation fondée sur les habitants et la responsabilisation des populations locales*. Récupéré sur : <http://florence2014.icomos.org/fr/symposium/theme4>
- Istasse, M. (2011). Circulation et rencontre du patrimoine et du tourisme dans la médina de Fès. *Tourisme et patrimoine mondial*, 30 (2), 37-46. Récupéré sur : <http://teoros.revues.org/1887>
- Iten, E. (2012). *Patrimoine mondial en Suisse*. Berne : Éditions Commission suisse pour l'UNESCO
- Jeanneret, J.-D. (2004). Ville de La Chaux-de-Fonds, ou l'invention d'un patrimoine. *Revue historique neuchâteloise*, (1-2), 79-93.
- Jeanneret, J.-D., Fröhlich, M., Heusser, S., Lampugnani, V., Maillard, N., Musy, S., Noell, M., Pasquier, H. & Tissot, L. (2009). *La Chaux-de-Fonds, Le Locle – Urbanisme horloger*. Le Locle : Éditions G d'Encre
- Jura & Trois Lacs. (2014). *Accueil* [printscreen d'image]. Récupéré sur : <http://www.juratroislacs.ch/fr#>
- Lazarrotti, O. (2000). Patrimoine et tourisme : un couple de la mondialisation. *Mappemonde*, 57 (1), 12-16. Récupéré sur : <http://www.mgm.fr/PUB/Mappemonde/M100/Lazarrotti.pdf>
- Lazarrotti, O. (2010). Tourisme culturel et patrimoine : quelques analyses pour un Monde habitable. *Articulo – Journal of Urban Research*. Récupéré sur : <http://articulo.revues.org/1509>
- Le programme d'éthique et de responsabilité sociale de l'OMT. (2014). *Code Mondial d'Éthique du Tourisme 1999* [document téléchargeable]. Récupéré sur : <http://dtxtg4w60xqpw.cloudfront.net/sites/all/files/docpdf/gcetbrochureglobalcodefr.pdf>
- Munz, H. (2012, Juillet). La fabrication et les usages politiques du « patrimoine horloger » dans le Pays de Neuchâtel. *Ethnographies*, 24. Récupéré sur : <http://www.ethnographies.org/2012/IMG/pdf/ArMunz.pdf>

- OECD. (2009). *The impact of culture on tourism*. Paris : Centre de l'OCDE pour l'Entreprenariat, les PME et le développement local. Récupéré sur : <http://www.oecd.org/fr/industrie/tourisme/42040218.pdf>
- OFS. (2014a). *Portraits régionaux 2014 : communes* [document téléchargeable]. Récupéré sur : <http://www.media-stat.admin.ch/maps/profile/data/237/fr/pdf/Portraits-regionaux-2014-communes.pdf>
- OFS. (2014b). *La statistique suisse du tourisme 2013* [document téléchargeable]. Récupéré sur : <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/10/22/publ.html?publicationID=5738>
- OMT [UNWTO]. (2014). *Faits saillants OMT du tourisme – Édition 2014* [document téléchargeable]. Récupéré sur : <http://mkt.unwto.org/fr/publication/faits-saillants-omt-du-tourisme-edition-2014>
- Patrimoine suisse – Section neuchâteloise. (2014a). *La Chaux-de-Fonds et Le Locle au Patrimoine mondial de l'UNESCO*. Récupéré sur : <http://www.patrimoinesuisse.ch/index.php?id=1632>
- Patrimoine suisse – Section neuchâteloise. (2014b). *Chaux-de-Fonds : Ancien Manège*. Récupéré sur : <http://www.patrimoinesuisse.ch/index.php?id=2432>
- Oppliger, E. (2012, 12 septembre). Des postes à pourvoir par milliers dans l'horlogerie. *Tribune de Genève*. Récupéré sur : <http://www.tdgemploi.ch/des-postes-a-repourvoir-par-milliers-dans-lhorlogerie.html?sl=FR>
- Peixoto, P. (1997, Décembre). *L'économie symbolique du patrimoine : le cas d'Évora*. Coimbra : Oficina do CES – Centro do Estudos Sociais. Récupéré sur : <https://estudogeral.sib.uc.pt/bitstream/10316/10997/1/L%27economie%20Symbolique%20du%20Patrimoine%20Le%20cas%20d%27%20%C3%89vora.pdf>
- Prud'homme, R. (2008, Juillet). *Les impacts socio-économiques de l'inscription d'un site sur la liste du Patrimoine mondial : trois études*. Récupéré sur : <http://www.rprudhomme.com/resources/2008%2BImpact%2BListe%2BPatrimoine.pdf>
- Réseau Art Nouveau. (2014). *Art School students, Villa Fallet, 1906-1907* [image]. Récupéré sur : <http://www.artnouveau-net.eu/Portals/0/Gallery/Album/21/La%20Chaux-de-Fonds-1562.jpg>
- Réseau de veille en tourisme du Canada. (2006, 15 juin). *Redéfinir le tourisme culturel, c'est aussi redéfinir la culture*. Récupéré sur : <http://veilletourisme.ca/2006/06/15/redefinir-le-tourisme-culturel-cest-aussi-redefinir-la-culture/>

- Salin, E. (2009). Les paysages culturels entre tourisme, valorisation patrimoniale et émergence de nouveaux territoires. *Cahiers des Amériques latines*, 54-55, 121-136. DOI : 10.4000/cal.2126
- Service cantonal de statistique neuchâtelois. (2014a). *Mémento statistique 2014* [document téléchargeable]. Récupéré sur : <http://www.ne.ch/autorites/DEAS/STAT/Pages/Memento.aspx>
- Service cantonal de statistique neuchâtelois. (2014b). *La statistique des frontaliers dans le Canton de Neuchâtel- 2^{ème} trimestre 2014*. Récupéré sur http://www.ne.ch/autorites/DEAS/STAT/emploi-chomage-salaire/Documents/STAF_T214.pdf
- Service de l'Économie du Canton de Neuchâtel. (2012). *Programme cantonal de mise en œuvre de la loi fédérale sur la politique régionale pour la période 2012-2015*. Récupéré sur : <http://www.regiosuisse.ch/docs/grundlagen-fondements-basi/umsetzungsprogramme-programmes-de-mise-en-oeuvre-programmi-di-attuazione-cantionali-2012-2015/up-ne-2012-2015.pdf>
- Service économique de La Chaux-de-Fonds. (2013, Août). *La Chaux-de-Fonds en chiffres 2011-2012*. Récupéré sur : http://www.chaux-de-fonds.ch/images/Upload/Off_stats/Memento-statistique/MEMENTO_2012.pdf
- Société Neuchâteloise de Presse SA [Arcinfo.ch]. (2014, 27 novembre). *Neuchâtel doit miser sur le tourisme d'affaires*. Récupéré sur : <http://www.arcinfo.ch/fr/regions/canton-de-neuchatel/neuchatel-doit-miser-sur-le-tourisme-d-affaires-556-1379277>
- Suisse Tourisme [myswitzerland]. (2014). *Musée paysan et artisanal – La Chaux-de-Fonds* [image]. Récupéré sur : <http://www.myswitzerland.com/fr-ch/musee-paysan-et-artisanal.html>
- Taylor, M. (2012). *Conscience historique et protection du patrimoine. De la sensibilisation d'une ville à une volonté de sauvegarde. Le cas de La Chaux-de-Fonds* (Maîtrise d'études avancées). Université de Genève, Genève. Récupéré sur : <http://archive-ouverte.unige.ch/unige:33932>
- Tomas, F. (2004). Les temporalités du patrimoine et de l'aménagement urbain. *Géocarrefour*, 79 (3). 197-212. Récupéré sur : <http://geocarrefour.revues.org/722>
- Tourisme Neuchâtelois [Jura & Trois-Lacs]. (2010). *Rapport d'activité 2009*. Neuchâtel : Tourisme Neuchâtelois

- Tourisme Neuchâtelois [Jura & Trois-Lacs]. (2014a). *Visites de ville guidées*. Récupéré sur : <http://www.neuchateltourisme.ch/fr/decouvertes.html>
- Tourisme Neuchâtelois [Jura & Trois-Lacs]. (2014b). *UNESCO: Espace de l'urbanisme horloger, La Chaux-de-Fonds* [image]. Récupéré sur : http://www.neuchateltourisme.ch/pictures/content/neuchatel/ville_visite_cdf3.jpg
- Tourisme Neuchâtelois [Jura & Trois-Lacs]. (2014c). *La Chaux-de-Fonds* [image]. Récupéré sur : http://www.neuchateltourisme.ch/pictures/content/neuchatel/04_CdFLLOk.jpg
- Tourisme Neuchâtelois [Jura & Trois-Lacs]. (2014d). *Rapport d'activité 2013*. Neuchâtel : Tourisme Neuchâtelois
- UNESCO. (2009). *La Chaux de Fonds*. Récupéré sur : http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=45987&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html
- UNESCO. (2010). *Ce qu'elle est ? Ce qu'elle fait ?* Récupéré sur : <http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001887/188700f.pdf>
- UNESCO. (2014a). *Histoire de l'Organisation*. Récupéré sur : <http://www.unesco.org/new/fr/unesco/about-us/who-we-are/history/>
- UNESCO. (2014b). *L'emblème du Patrimoine mondial* [image]. Récupéré sur : http://whc.unesco.org/uploads/thumbs/page_114-125-125-20121010152026.jpg
- UNESCO. (2014c). Patrimoine mondial et tourisme durable. *Patrimoine mondial, 71*. Récupéré sur : <http://es.calameo.com/read/00332997214d1d3627ec8>
- UNESCO Culture. (2014). *L'élaboration d'une Convention*. Récupéré sur : <http://www.unesco.org/culture/ich/index.php?lg=fr&pg=00004>
- Urbaine.ch (2014). *Vision La Chaux-de-Fonds 2030*. Récupéré sur : http://www.urbaine.ch/uploads/tx_cegurbaineproject/Plaqueette-CDF-Vision_2030_version_courte.pdf
- Urbanisme horloger. (2009a). *La Chaux-de-Fonds/Le Locle – Deux villes unies pour leur candidature à une inscription sur la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO* [dossier téléchargeable]. Récupéré sur : <http://www.urbanismehorloger.ch/d2wfiles/document/176/8023/0/Brochure%20de%20pr%20E9santation.pdf>

- Urbanisme horloger. (2009b). *La Chaux-de-Fonds/Le Locle, urbanisme horloger – Addenda 1* [dossier téléchargeable]. Récupéré sur : http://www.urbanisme-horloger.ch/d2wfiles/document/478/8023/0/addenda_1light.pdf
- Urbanisme horloger. (2009c). *Dossier de candidature [dossier téléchargeable]*. Récupéré sur : <http://www.urbanisme-horloger.ch/index.asp/3-0-7-8023-131-207-1/>
- Urbanisme horloger. (2009d). *La Chaux-de-Fonds/Le Locle, urbanisme horloger – Addenda 2* [dossier téléchargeable]. Récupéré sur : http://www.urbanisme-horloger.ch/d2wfiles/document/479/8023/0/addenda_2.pdf
- Urbanisme horloger. (2009e). *La Chaux-de-Fonds/Le Locle, urbanisme horloger – Dossier pédagogique* [dossier téléchargeable]. Récupéré sur : <http://www.urbanisme-horloger.ch/d2wfiles/document/467/8023/0/Dossier%20p%C3%A9dagogique-light.pdf>
- Urbanisme horloger. (2010). *La Chaux-de-Fonds/Le Locle, urbanisme horloger inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO* [Tiré à part]. Récupéré sur : http://www.urbanisme-horloger.ch/d2wfiles/document/541/8023/0/tir%C3%A9%20%C3%A0%20part_li.pdf
- Urbanisme horloger. (2014a). *La Chaux-de-Fonds*. Récupéré sur : <http://www.urbanisme-horloger.ch/index.asp/3-0-20-8023-131-207-1/>
- Urbanisme horloger. (2014b). *Salle de cérémonies du crématoire décorée par les élèves de l'Ecole d'art* [image]. Récupéré sur : <http://cdf-urbanismehorloger-ge.ne.ch/popup.asp?id=162>
- Urbanisme horloger. (2014c). *Galerie photos – La Chaux-de-Fonds*. Récupéré sur : <http://www.urbanisme-horloger.ch/album.asp/3-0-951-8023-119-207-0/>
- Urbanisme horloger. (2014d). *Règles d'utilisation pour les logos de La Chaux-de-Fonds/Le Locle au Patrimoine mondial*. Récupéré sur : http://www.urbanisme-horloger.ch/d2wfiles/document/571/8023/0/logos_unesco%20cdf.pdf
- Ville de La Chaux-de-Fonds. (2014a). *Fondation pour le patrimoine*. Récupéré sur : <http://www.chaux-de-fonds.ch/de/histoire-patrimoine/fondation-patrimoine>
- Ville de La Chaux-de-Fonds. (2014b). *Statistiques – Population*. Récupéré sur : <http://www.chaux-de-fonds.ch/statistiques/population>

ANNEXES

Annexe I – Critères de sélection pour l’inscription d’un bien sur la Liste du Patrimoine mondial

Jusqu’à la fin de 2004, les sites du patrimoine mondial étaient sélectionnés sur la base de six critères culturels et quatre critères naturels. Avec l’adoption de la version révisée des Orientations, il n’existe plus qu’un ensemble unique de dix critères.

Critères de sélection :

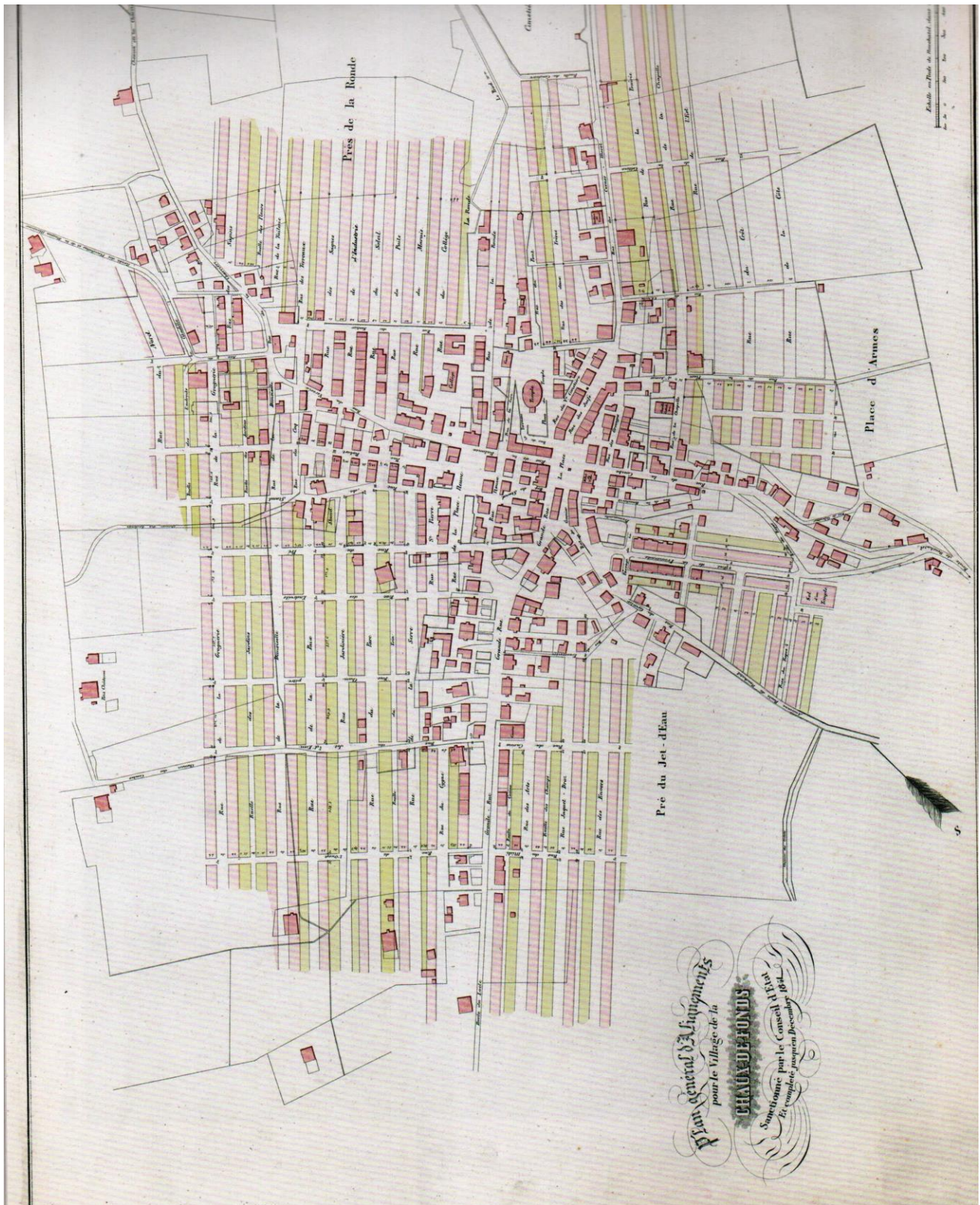
- (i) Représenter un chef-d’œuvre du génie créateur humain ;
- (ii) Témoigner d’un échange d’influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l’architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages ;
- (iii) Apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue;
- (iv) Offrir un exemple éminent d’un type de construction ou d’ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des périodes significative(s) de l’histoire humaine ;
- (v) Être un exemple éminent d’établissement humain traditionnel, de l’utilisation traditionnelle du territoire ou de la mer, qui soit représentatif d’une culture (ou de cultures), ou de l’interaction humaine avec l’environnement, spécialement quand celui-ci est devenu vulnérable sous l’impact d’une mutation irréversible ;
- (vi) Être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle. (Le Comité considère que ce critère doit préférablement être utilisé en conjonction avec d’autres critères);
- (vii) Représenter des phénomènes naturels ou des aires d’une beauté naturelle et d’une importance esthétique exceptionnelles ;
- (viii) Être des exemples éminemment représentatifs des grands stades de l’histoire de la terre, y compris le témoignage de la vie, de processus géologiques en cours dans le développement des formes terrestres ou d’éléments géo-morphiques ou physiographiques ayant une grande signification ;

(ix) Être des exemples éminemment représentatifs de processus écologiques et biologiques en cours dans l'évolution et le développement des écosystèmes et communautés de plantes et d'animaux terrestres, aquatiques, côtiers et marins ;

(x) Contenir les habitats naturels les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation in situ de la diversité biologique, y compris ceux où survivent des espèces menacées ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation.

Source : Centre du Patrimoine mondial, 2008, p.14

Annexe II – Plan Charles-Henri Junod de 1841



Source : Jeanneret & al. (2009, p. 78)

Annexe III – Façades d'immeubles et alignements de fenêtres

Bâtiments ouvriers, patronaux ou mixtes (maison patronale ou maison ouvrière rattachée à une fabrique)

Massif en barre d'immeubles ouvriers avec ateliers aménagés au dernier étage (milieu du 19^e siècle)



Source : Urbanisme horloger (2009e, p. 59)

Villa patronale à proximité directe de la fabrique



Source : Urbanisme horloger (2009e, p. 69)

Fabrique accolée à une maison patronale (sur la droite)



Source : Urbanisme horloger (2009e, p. 65)

Fabrique et maison ouvrière (1907) qui dévoile l'infime largeur du bâtiment (10 mètres au maximum)



Source : Urbanisme horloger (2009b, p. 19)

Usines et fabriques autonomes (sans d'habitation)

Fabrique Electa (1906)



Source : Urbanisme horloger (2009e, p. 41)

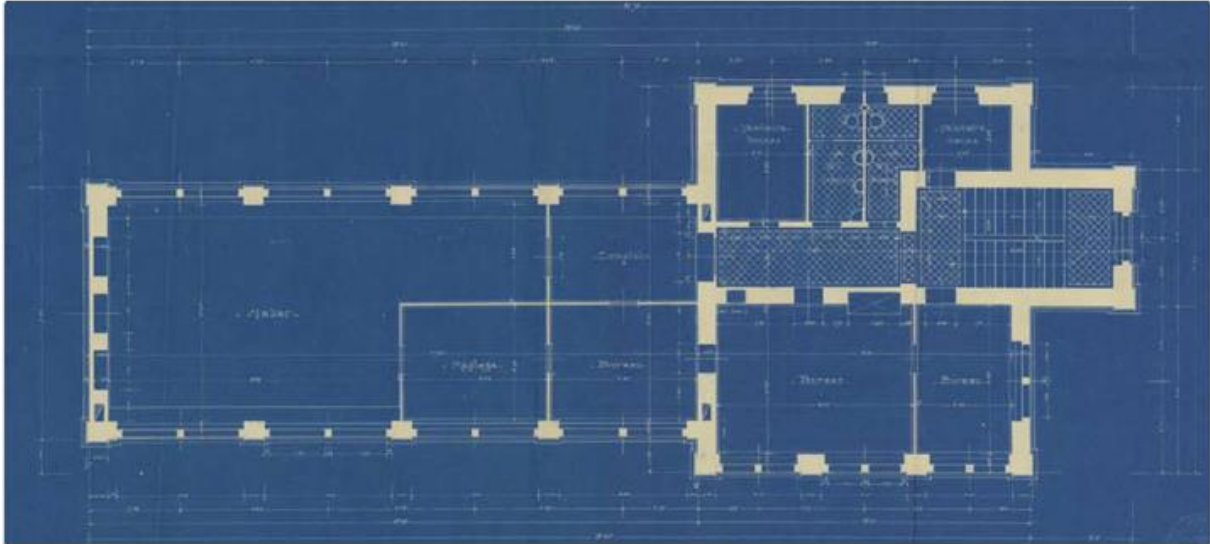
Fabrique autonome (1912)



Source : Urbanisme horloger (2009b, p. 31)

Annexe IV – Plans de construction

- Plan du 1^{er} étage de la fabrique Girard-Perregaux (1903) – La largeur de l'atelier fait 7,60 mètres et assure un apport de lumière suffisant de tous les côtés de la bâtisse



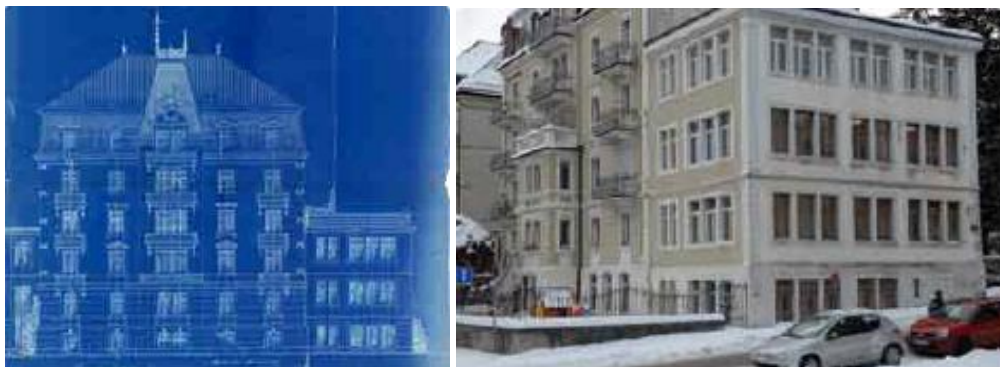
Source : Urbanisme horloger (2009b, p. 16)

Logement d'habitation abritant un atelier au rez-de-chaussée (1889)



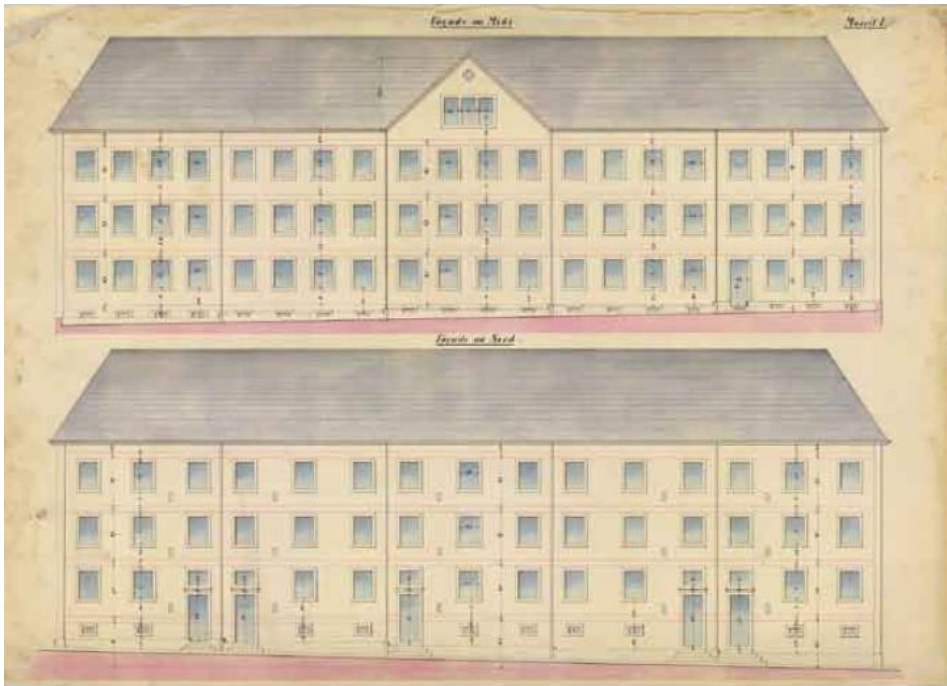
Source : Urbanisme horloger (2009e, p. 58)

Atelier accolé à un immeuble d'habitation



Source : Urbanisme horloger (2009e, p. 58)

Plans types d'une maison ouvrière (façade sud et nord) en barre adaptés pour la construction en pente (1856)



Source : Urbanisme horloger (2009e, p. 62)

Plan d'une fabrique rattachée à une habitation patronale (1911)



Source : Urbanisme horloger (2009e, p. 65)

Annexe V – Art Nouveau et Style Sapin à La Chaux-de-Fonds

Plafond décoré dans le style Art Nouveau



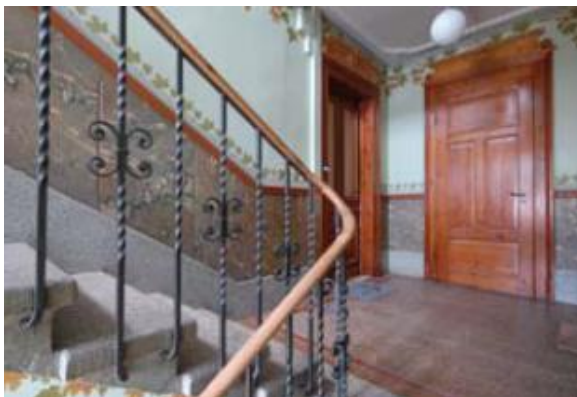
Source : Urbanisme horloger (2009b, p. 37)

Intérieur Art Nouveau



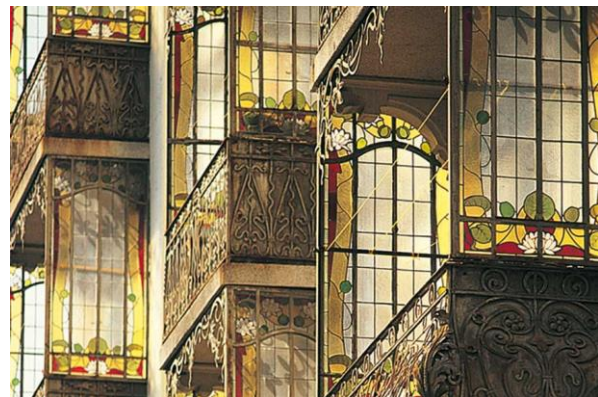
Source : AAmen. (2011). *Voyage en Suisse*. Récupéré sur : <http://blog.amis-ecoledenancy.fr/voyage-en-suisse-21-et-22-mai-2011/>

Cage d'escalier Art Nouveau



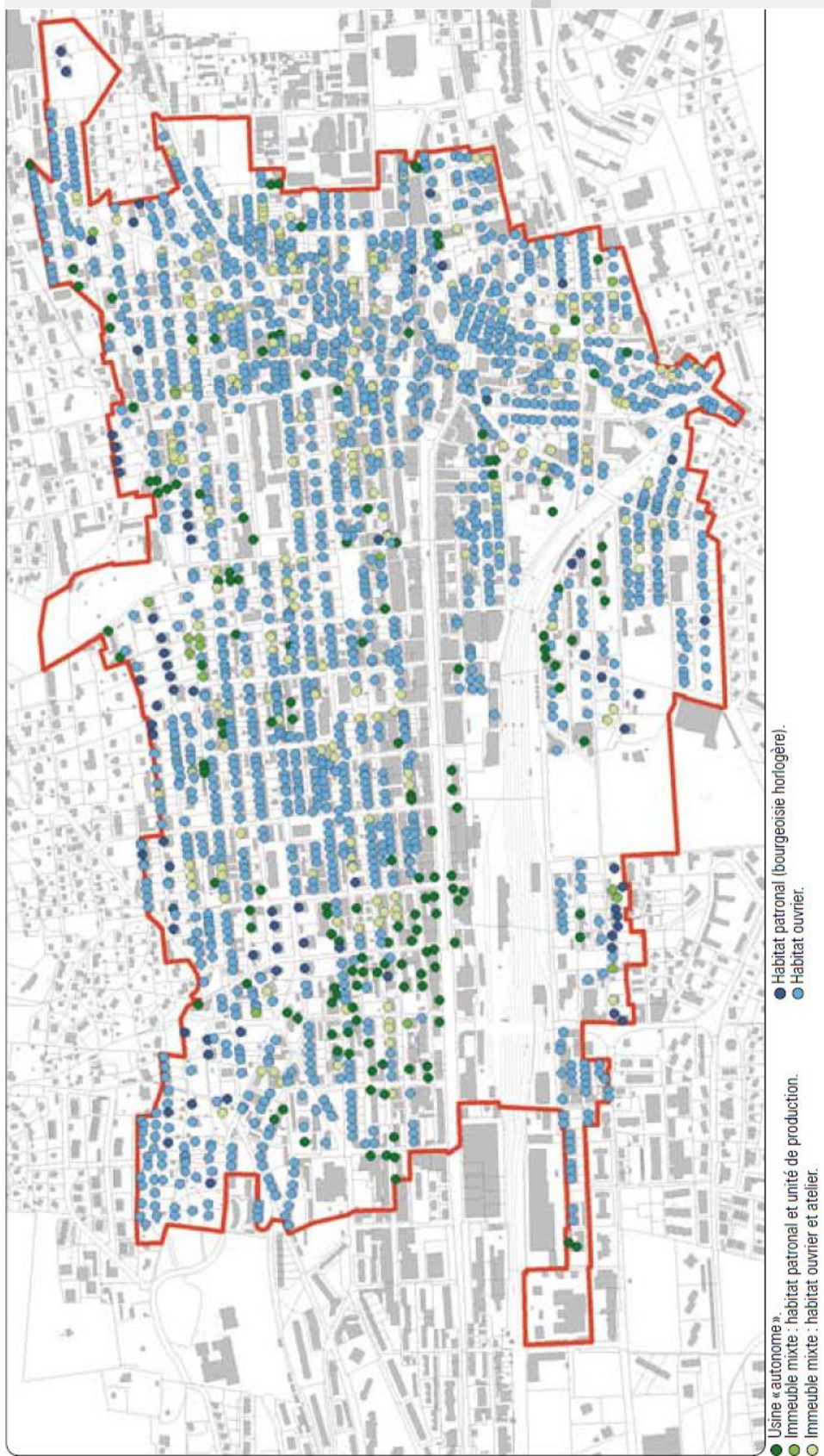
Source : Urbanisme horloger (2009b, p. 37)

Façade d'immeuble de style sapin



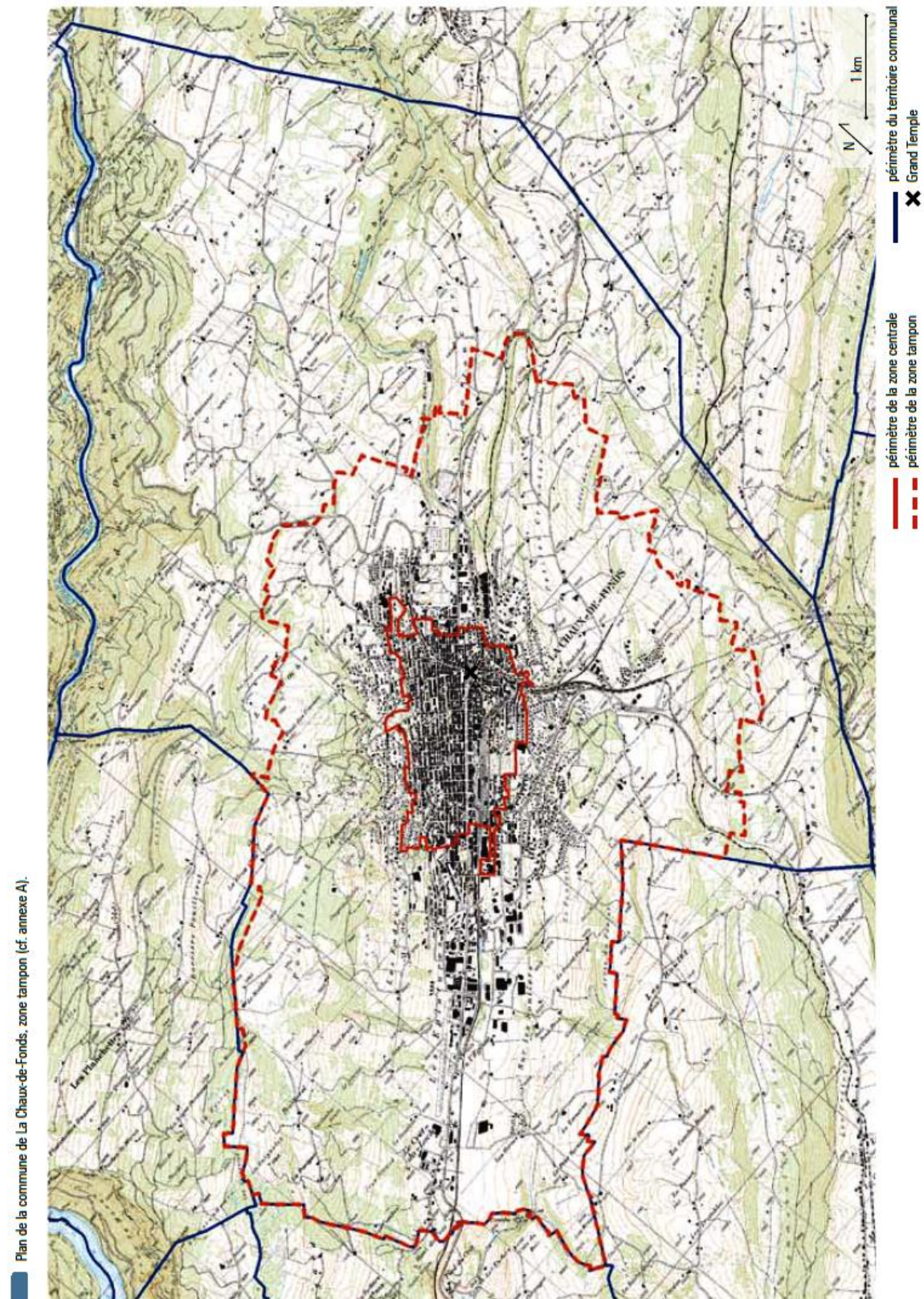
Source : Tourisme Neuchâtelois. (2014). *Visite guidée « Art Nouveau »*. Récupéré sur : www.neuchatel tourism.ch/fr/decouvertes/visites-de-ville-guidees.4728/art-nouveau-la-chaux-de-fonds.4734.html

Annexe VI – Biens physiques formant l'urbanisme horloger

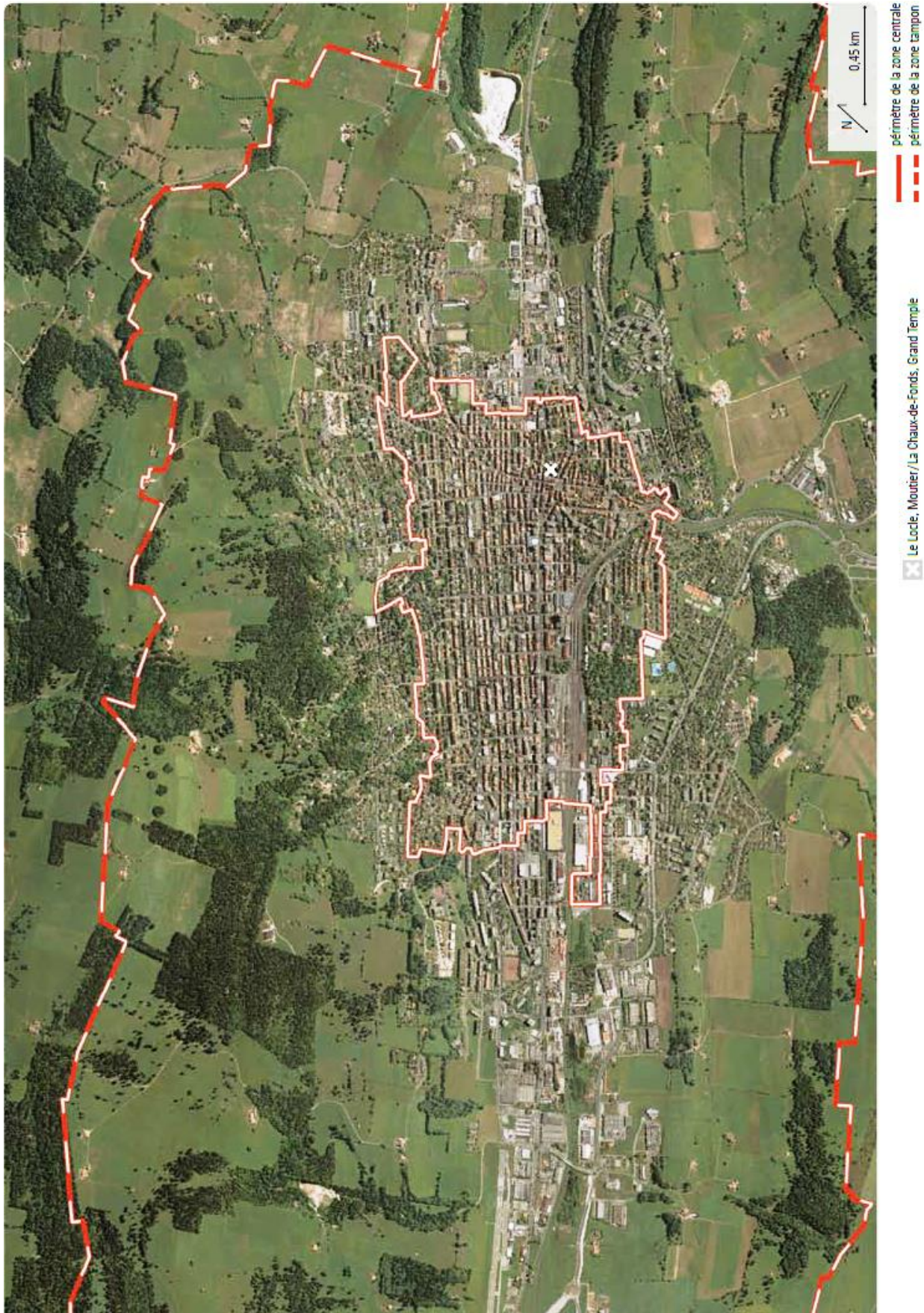


Source : Urbanisme horloger (2009b, p. 43)

Annexe VII – Zone centrale et zone tampon

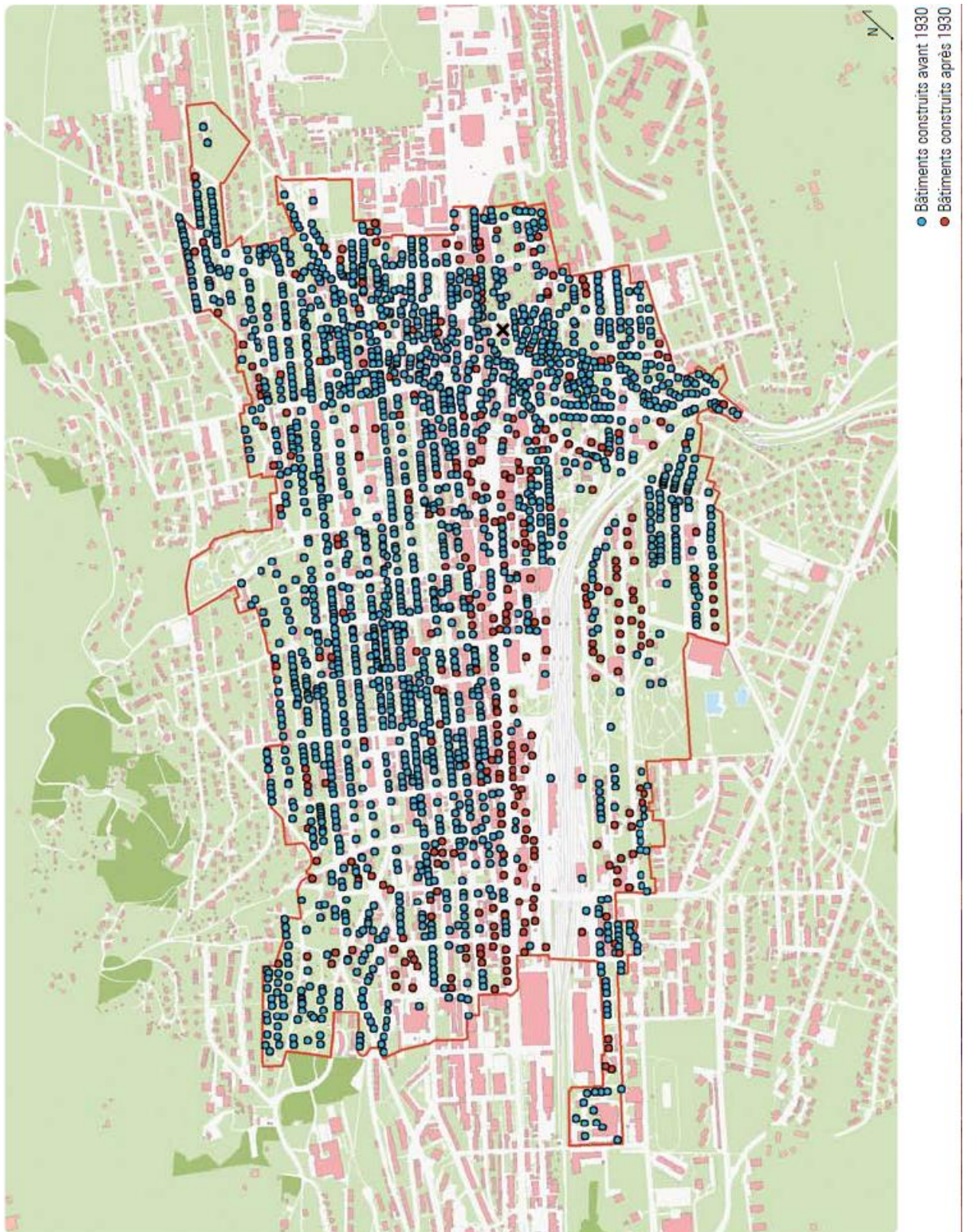


Source : Urbanisme horloger (2009c, p. 24)



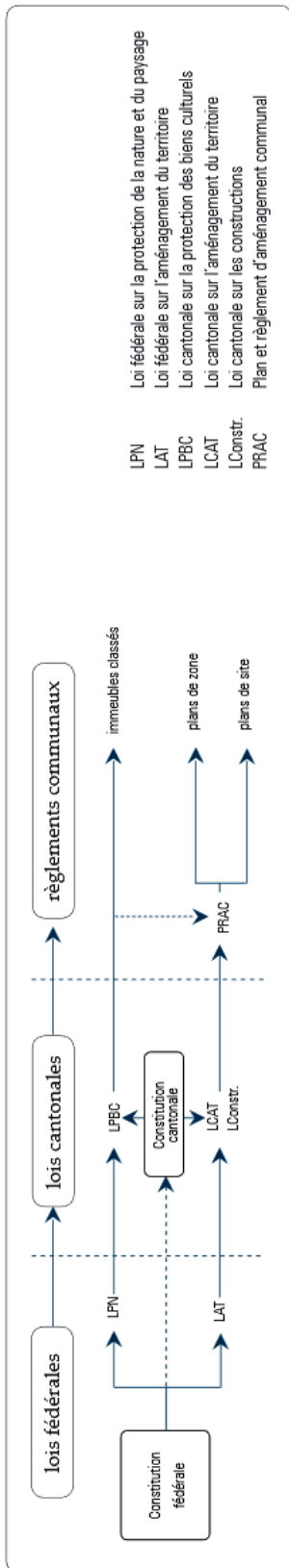
Source : Urbanisme horloger (2009c, p. 51)

Annexe VIII – Évaluation statistique de l'authenticité au sein de la zone centrale



Source : Urbanisme horloger (2009c, p. 355)

Annexe IX – Structure juridique de l'aménagement du territoire à La Chaux-de-Fonds et indicateurs clés



Indicateur	Périodicité de révision	Emplacement du dossier
ISOS L'inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse. Placé sous la responsabilité de l'Office fédéral de la culture, cet inventaire s'applique à tous les sites construits comprenant plus de 10 bâtiments principaux et habités en permanence (plus de 5800 sites en Suisse). Il comprend des descriptions (écrites et iconographiques) générales et particulières suivant l'intérêt du bâtiment. Il est accompagné d'une évaluation de l'intérêt et de recommandations. L'inventaire ISOS a été réalisé une première fois pour la ville de La Chaux-de-Fonds en 1976 et complètement révisé en 2007 (finalisation printemps 2008).	Environ tous les vingt ans.	Office fédéral de la culture, Berne (cf. annexe E)
Plan de site Inventaire légal de tous les immeubles situés dans le périmètre de la « ville historique », soit 2175 fiches descriptives (texte et iconographie). Sur cette base, les immeubles sont notés et entrent dans une catégorie légale d'immeuble remarquable, bien intégré ou perturbant. Il est entré en vigueur en 1998.	Environ tous les quinze ans lors de la révision des Plans et règlements communaux.	Service d'urbanisme et de l'environnement, La Chaux-de-Fonds (cf. annexe E)
Inventaire de l'état des bâtiments Cet inventaire a été réalisé en 2007 pour tous les immeubles situés dans la zone centrale proposée à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Il consiste en une analyse de l'état extérieur des bâtiments en appliquant la grille suivante : bon, moyen, satisfaisant, mauvais. Un état différent suivant les façades est également mentionné, ainsi qu'une éventuelle menace de démolition (pour en savoir plus, voir chapitre 4.a).	Six ans, en fonction du rapport périodique.	Service d'urbanisme et de l'environnement, La Chaux-de-Fonds (cf. annexe E)
Inventaire des cages d'escalier De nombreux immeubles conservent encore les décors d'origine qui ornaient couramment les cages d'escalier dans la seconde moitié du XIX ^e siècle et au début du XX ^e siècle. L'ensemble ainsi formé est particulièrement représentatif. Chaque cage d'escalier est décrite (texte, iconographie). Le recensement a été fait en 1994-1998 et régulièrement complété au fur et à mesure des nouvelles découvertes, il comporte actuellement 274 adresses.	Dix ans.	Service d'urbanisme et de l'environnement, La Chaux-de-Fonds (cf. annexe E)

Inventaire des vitraux De nombreux immeubles conservent encore des vitraux civils qui étaient à la mode à la fin du XIX ^e siècle et au début du XX ^e siècle. A cela s'ajoutent les vitraux anciens ou contemporains des édifices religieux. Cet inventaire fait en 2004 sous la responsabilité du Centre suisse du vitrail de Romont est composé d'une fiche générale et d'une fiche par panneau (description écrite et iconographique). Il comporte actuellement 163 adresses.	Indéterminé, si possible tous les dix ans.	Service d'urbanisme et de l'environnement, La Chaux-de-Fonds et Centre suisse du vitrail, Romont (cf. annexe E)
Inventaire de la nature en ville Cet inventaire légal est le pendant du Plan de site concernant les jardins et les arbres. Il est entré en vigueur en 1998.	Environ tous les quinze ans lors de la révision des Plans et règlements communaux.	Service d'urbanisme et de l'environnement, La Chaux-de-Fonds
Archives de la POCO Dans les archives de la Police des constructions sont conservés les dossiers de plans pour toutes les demandes de permis de construire depuis 1887.	Continuellement complétés.	Service d'urbanisme et de l'environnement, La Chaux-de-Fonds
Fonds iconographiques Le Musée d'histoire et le département audio-visuel de la Bibliothèque de la ville conservent d'importants fonds de cartes postales anciennes de la ville de La Chaux-de-Fonds. Cette documentation peut servir de source de comparaison.	Continuellement complétés.	Musée d'histoire, La Chaux-de-Fonds et Bibliothèque de la Ville, La Chaux-de-Fonds.
Fonds iconographique du SUE Depuis plus de vingt ans, le Service d'urbanisme assure une couverture photographique opportuniste des éléments composant le patrimoine urbain et horloger. Ce fonds comporte plusieurs milliers de diapositives (env. 30500) et négatifs photographiques (env. 1350). Ce fonds est actuellement régulièrement complété par des photographies numériques. Cette documentation peut servir de source de comparaison.	Continuellement complétés.	Service d'urbanisme et de l'environnement, La Chaux-de-Fonds

Outil géomatique de suivi

La Ville de La Chaux-de-Fonds dispose d'un service géomatique disposant d'un outil performant de traitement géographique des données. Ses compétences peuvent, le cas échéant, s'étendre au territoire du Locle.

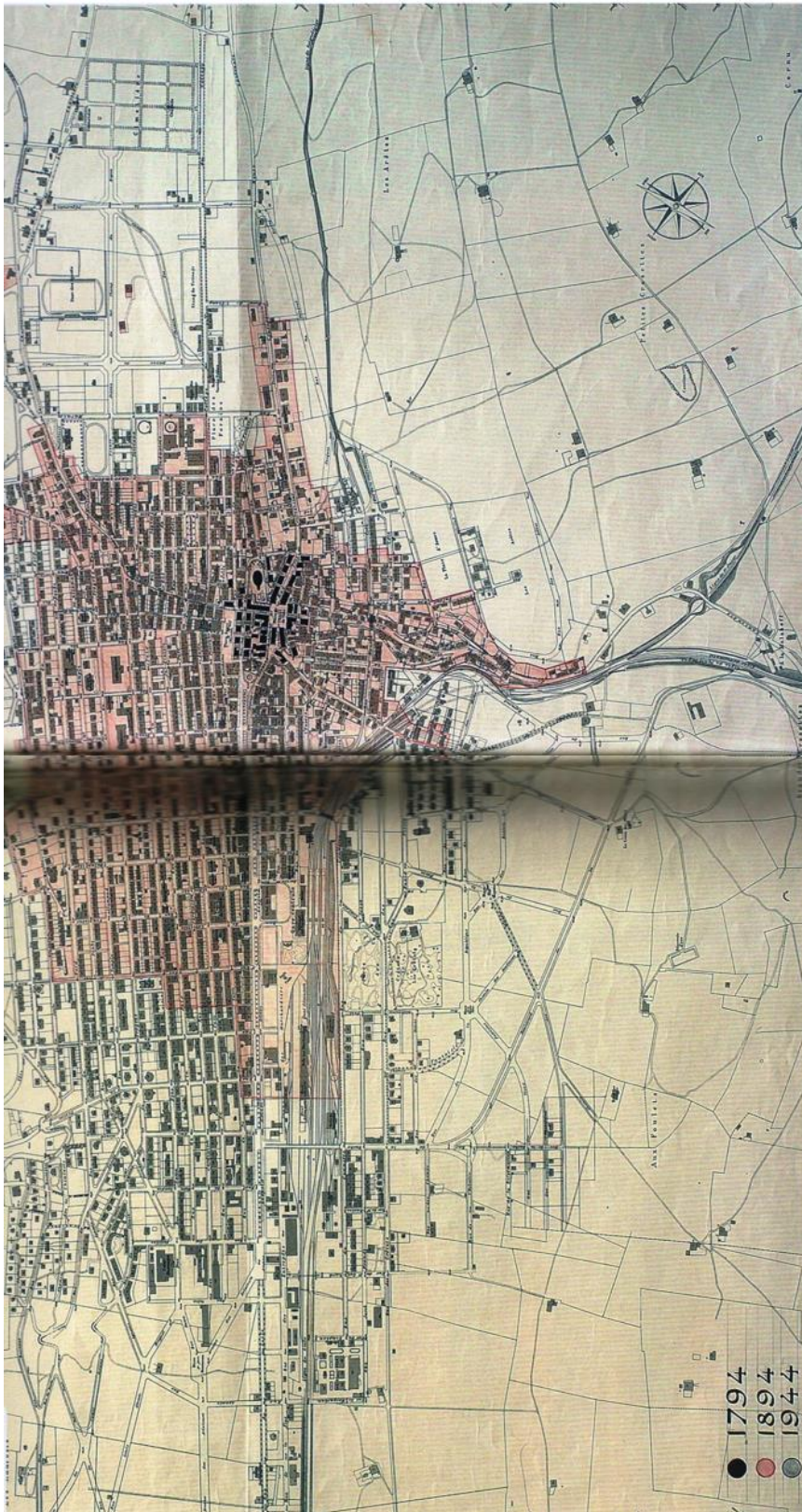
La géomatique s'appuie sur des données collationnées lors des recensements ou introduites au fur et à mesure. Ainsi chaque objet dispose d'une fiche technique évolutive comportant ses principales caractéristiques (attributs) ; parallèlement, il est cartographié (géoréférencé). Cet outil de base est alors dynamique et permet de produire rapidement et simplement de nombreuses cartes thématiques suivant les attributs sélectionnés. Celles-ci permettent non seulement de visualiser les secteurs sensibles, les cas critiques, mais également de planifier des campagnes de promotion ou simplement d'organiser des parcours de visite. La géomatique peut également fournir des tableaux de bord permettant de montrer l'évolution de l'état des biens.

Il en résulte une facilité de gestion au quotidien du parc immobilier par la centralisation des informations nécessaires. La géomatique permet donc bien plus que de fournir des cartes statiques, c'est une base de données dynamique pour une gestion globale. L'ensemble des immeubles se trouvant dans les deux zones centrales proposées à l'inscription est d'ores et déjà intégré dans un outil géomatique performant.

Source : Urbanisme Horloger (2009c, pp. 435-437)

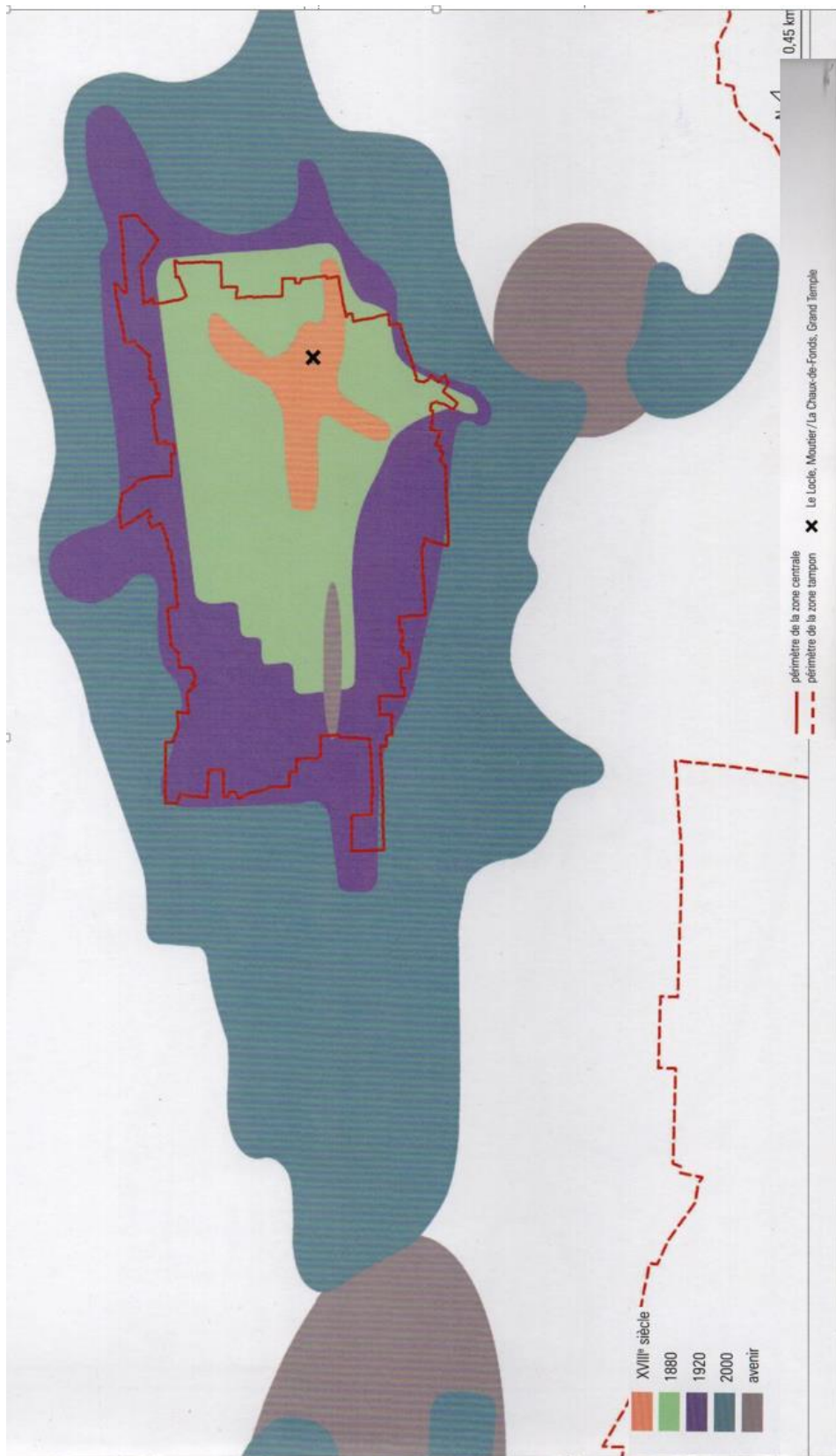
Urbanisme Horloger (2009d, p. 3)

Annexe X – Évolution démographique et dynamique d'expansion dans la zone centrale et la zone tampon



Source : Cope (2006, pp. 366-367)

Évolution démographique et dynamique d'expansion dans la zone centrale et la zone tampon (suite)



Source : Jeanneret & al. (2009, p. 35)

Annexe XI – Composition des échantillons

Population résidente

Numéro	Sexe	Age	Méthode de récupération
1	F	24	Rue
2	M	21	Rue
3	F	20	Rue
4	F	58	Rue
5	F	33	Rue
6	M	63	Téléphone
7	F	42	Téléphone
8	M	41	Téléphone
9	F	67	Téléphone
10	F	28	Téléphone

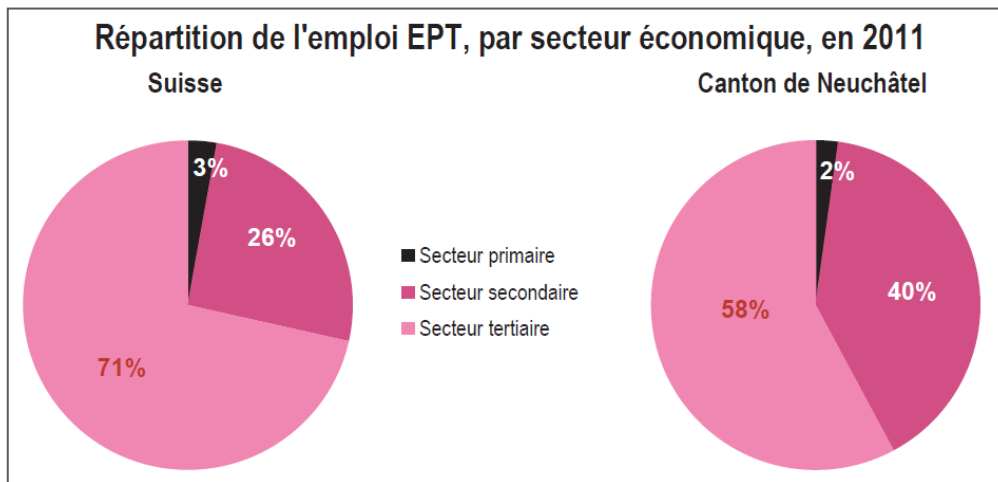
Source : Tableau de l'auteure (2014)

Visiteurs

Numéro	Age	Origine	Lieu de récupération
1	25-40	Suisse (VD)	OT
2	65 et plus	Canada	OT
3	25-40	Suisse (JU)	OT
4	25-40	Suisse (VD)	OT
5	65 et plus	Suisse (FR)	OT
6	65 et plus	Suisse (JU)	OT
7	40-65	Suisse (VD)	OT
8	40-65	Suisse (SO)	OT
9	25-40	Suisse (SG)	OT
10	25-40	France	MIH
11	25-40	Brésil	MIH
12	25-40	Allemagne	MIH
13	25-40	Allemagne	MIH
14	40-65	France	MIH
15	18-25	France	Rue
16	25-40	France	Rue
17	25-40	Suisse (VD)	Rue
18	25-40	Suisse (VD)	Rue
19	40-65	Suisse (JU)	Rue
20	65 et plus	France	Rue

Source : Tableau de l'auteure (2014)

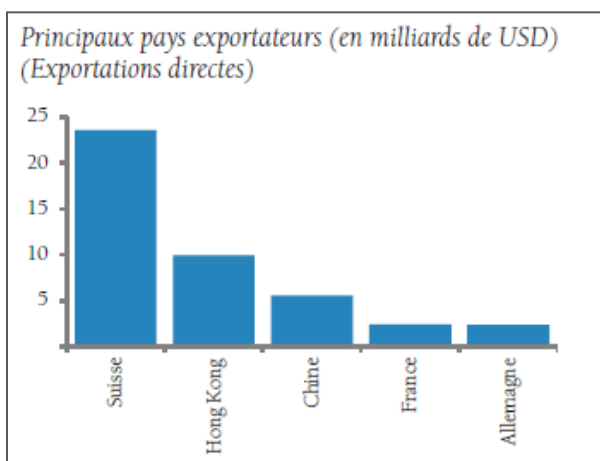
Annexe XII – Statistiques de l'horlogerie



Source : Service cantonal de statistique neuchâtelois (2014, p. 7)

Principaux marchés de l'horlogerie suisse

Pays	Valeur 2013	Variation en %	Part en %
Hong Kong	4'125,0	-5,6%	18,9%
Etats-Unis	2'239,9	+2,4%	10,3%
Chine	1'446,5	-12,5%	6,6%
Allemagne	1'306,4	+9,0%	6,0%
Italie	1'229,0	+4,6%	5,6%
Autres pays	11'487,8	+16,0%	50,6%
Total	21'834,7	+1,9%	100,0%

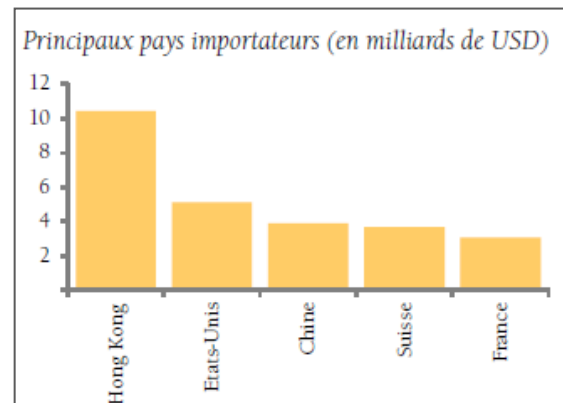


Source : FH (2014, p. 2)

Source : FH (2014, p. 3)

Principaux pays exportateurs de montres-bracelets (Exportations directes)

Pays	Millions de pièces	Variation en %
Chine	634,4	-4,2%
Hong Kong	331,5	-6,5%
Suisse	28,1	-3,6%
Allemagne	18,8	+13,8%
Etats-Unis	9,2	+7,3%
France	6,9	+7,9%

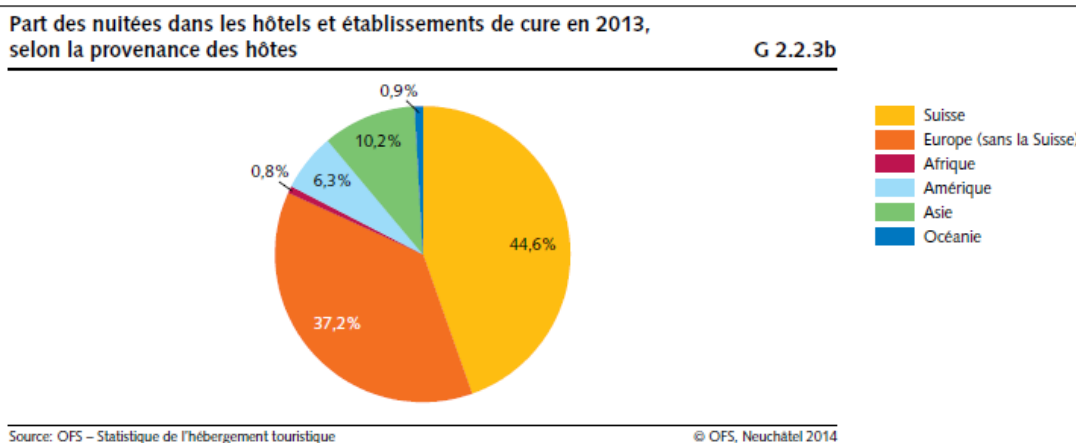
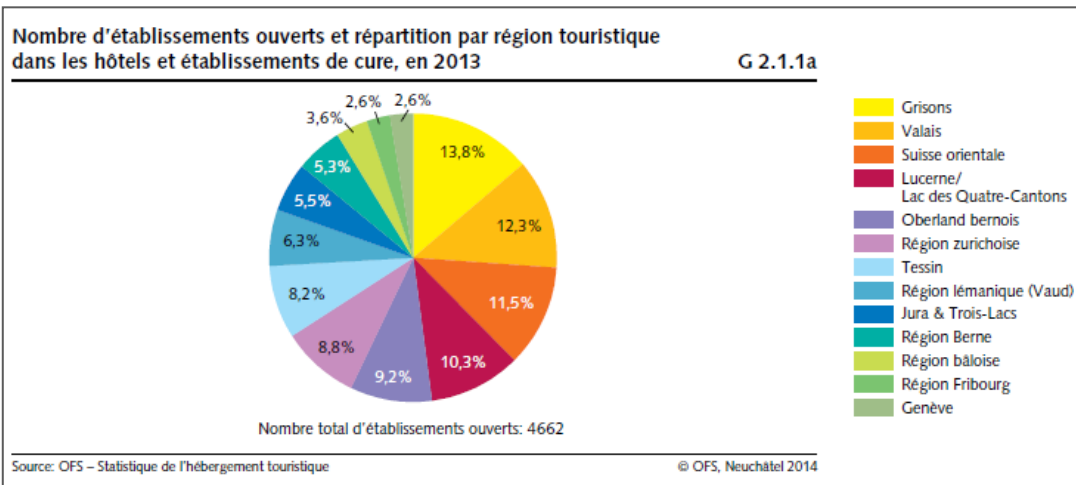


Source : FH (2014, p. 3)

Source : FH (2014, p. 4)

Annexe XIII – Statistiques du tourisme en Suisse et dans le Canton de Neuchâtel

En Suisse



Dans le Canton de Neuchâtel


Nombre d'arrivées, de nuitées et séjour moyen selon la provenance des hôtes

Pays d'origine	Arrivées	Nuitées	Séjour moyen
Suisse	83'808	126'035	1.5
France	19'994	35'182	1.8
Allemagne	8'557	16'259	1.9
Etats-Unis	2'874	7'851	2.7
Italie	5'397	11'041	2.0
Royaume-Uni	3'194	6'478	2.0
Espagne	1'375	3'048	2.2
Belgique	1'548	2'844	1.8
Autres pays	12'696	30'527	2.4
Totaux	139'443	239'265	1.7

19

Source : Tourisme Neuchâtelois (2014d, p. 19)

Annexe XIV– Questionnaire à l'attention des visiteurs



**QUESTIONNAIRE À L'ATTENTION DES VISITEURS DES VILLES DE
LA CHAUX-DE-FONDS ET DU LOCLE (NEUCHÂTEL, SUISSE)**

But du questionnaire :

Ce questionnaire a pour but d'étudier le comportement des touristes à la Chaux-de-Fonds et au Locle depuis l'inscription des villes au Patrimoine mondial de l'UNESCO et de comprendre l'impact de cette certification sur les visiteurs. Il a également pour but de comprendre comment les visiteurs perçoivent les notions de « patrimoine » et « authenticité ».

Ce questionnaire a été réalisé dans le cadre de l'obtention du diplôme « Bachelor of Science HES-SO en Tourisme » à la Haute École de Gestion et Tourisme de Sierre (Valais, Suisse). Il est par ailleurs totalement anonyme et vos réponses ne serviront qu'à la présente étude.

Instructions :

Veillez s'il vous plaît répondre aux questions suivantes en cochant la ou les réponses appropriées. Cela ne vous prendra en effet que quelques minutes et votre participation sera grandement appréciée! Afin de vous en remercier, un tirage au sort sera réalisé courant janvier 2015 et un prix sera décerné à l'un de vous. Si vous souhaitez y participer, veuillez simplement entrer votre adresse mail ci-contre :

.....

Partie I : Organisation de votre voyage

1. S'agit-il de votre première visite à La Chaux-de-Fonds/Le Locle ?
 - 1 Oui
 - 2 Non

2. Pourquoi avez-vous choisi cette destination ?

.....

.....

.....

3. Comment avez-vous organisé votre séjour ? (plusieurs réponses possibles)
 - 1 Agence de voyage 2 Internet et sites de réservation en ligne
 - 3 Voyage organisé 4 Guides touristiques
 - 5 Autre - Veuillez s'il vous plaît préciser :

4. Par quel moyen de transport vous êtes-vous rendu à La Chaux-de-Fonds/Le Locle ?
 - 1 Avion 2 Train 3 Car 4 Voiture
 - 5 Autre - Veuillez s'il vous plaît préciser :

5. Quelles activités privilégiez-vous au cours de votre séjour à La Chaux-de-Fonds/Le Locle ?
 - 1 Quartiers culturels et historiques
 - 2 Architecture urbaine Industrielle
 - 3 Visites de manufactures et d'ateliers horlogers

- 4 Bâtiments et œuvres architecturales « Le Corbusier »
- 5 Bâtiments et œuvres architecturales « Art Nouveau »
- 6 Activités et événements grand public
- 7 Rencontres avec la population
- 8 Visites de musées
- 9 Monuments historiques
- 10 Découverte des paysages ruraux, nature et randonnées
- 11 Autre - Veuillez s'il vous plaît préciser :

6. « L'offre de visites liée au patrimoine horloger est attractive et variée »

- 1 Tout à fait d'accord
- 2 Plutôt d'accord
- 3 Plutôt pas d'accord
- 4 Pas du tout d'accord
- 5 Sans opinion

7. Avez-vous prévu de visiter d'autres lieux dans la région ou en Suisse liés au patrimoine horloger ?

- 1 Non
- 2 Oui Veuillez s'il vous plaît préciser quels lieux :

8. Combien de nuits passez-vous à La Chaux-de-Fonds/Le Locle :

- 1 Une nuit
- 2 Deux nuits
- 3 Trois nuits
- 4 Aucune

9. Où logez-vous pendant votre séjour à La Chaux-de-Fonds/Le Locle ?

- 1 Dans un hôtel 2 Dans des pensions, auberges
- 3 Dans des établissements ruraux (ex. fermes) 4 Chez la famille, chez des amis
- 5 Autre - Veuillez s'il vous plaît préciser :

10. Avez-vous fait appel aux services proposés par l'office du Tourisme (Tourisme Neuchâtelois)?

- 1 Non
- 2 Oui Veuillez s'il vous plaît préciser pour quelle(s) prestation(s):

Partie II : Patrimoine mondial de l'UNESCO

11. Saviez-vous que les villes de La Chaux-de-Fonds/Le Locle sont inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2009 ?

- 1 Oui
- 2 Non

12. Cela a-t-il influencé votre envie de venir visiter cette région?

- 1 Non
- 2 Oui Veuillez s'il vous plaît préciser pourquoi :
-
-

13. La certification UNESCO est pour vous synonyme de :

- 1 Qualité
- 2 Authenticité
- 3 Confiance
- 4 Histoire
- 5 Protection et conservation
- 6 Respect de la nature et des communautés locales
- 7 Autre Veuillez s'il vous plaît préciser :

14. Que signifient pour vous les notions de « patrimoine » et « authenticité » pour un site classé au Patrimoine mondial de l'UNESCO ?

.....

.....

15. Comprenez-vous la raison de l'inscription des deux villes au Patrimoine mondial de l'UNESCO ?

.....

.....

16. Pourriez-vous citer d'autres sites inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO en :

- Suisse
- Ailleurs dans le monde.....

Partie III : Votre profil

17. Comment voyagez-vous ?

- 1 En couple
- 2 En famille avec enfant
- 3 Entre amis
- 4 En groupe
- 5 Seul

18. D'où venez-vous ?

- 1 Suisse - Canton :
- 2 Europe - Pays :
- 3 Reste du monde - Pays :

19. Vous êtes actuellement :

- 1 Salarié Veuillez s'il vous plaît préciser votre profession :
- 2 Étudiant Veuillez s'il vous plaît préciser votre formation :

- 3 A la retraite
- 4 Sans emploi

20. Dans quelle tranche d'âge vous-situez-vous ?

- 1 Moins de 18 ans
- 2 Entre 18 et 25 ans
- 3 Entre 25 et 40 ans
- 4 Entre 40 et 65 ans
- 5 65 ans et plus

21. Après un séjour passé à La Chaux-de-Fonds/Le Locle, vous êtes :

- 1 Absolument ravi
- 2 Très content
- 3 Content
- 4 Déçu
- 5 Sans opinion

Remarques :

.....

Merci pour votre précieuse participation et passez un agréable séjour au Pays de l'Horlogerie !

Annexe XV – Synthèse de l'entretien avec M. J.-D. Jeanneret

Organisme interviewé :

Service de l'urbanisme et de l'environnement

Bureau du gestionnaire de site
Passage Léopold-Robert 3, 3^e étage

Entretien enregistré le 5 novembre 2014 à La Chaux-de-Fonds – Durée : 1h50

En présence de M. Jean-Daniel Jeanneret, architecte du patrimoine et gestionnaire de site

Note : il s'agit d'un entretien semi-directif dont la retranscription a été réalisée sur la base des informations données par l'interviewé. Elles n'ont pas été retranscrites mot à mot mais présentent plutôt un résumé de la pensée exprimée à chaque question. Certaines questions restent parfois sans réponse, soit parce que le thème a déjà été abordé au fil de l'entretien (et la réponse donnée ailleurs), soit parce que l'interviewé n'a pas souhaité y répondre.

- 1) *Vous êtes architecte du patrimoine depuis 1996 et directeur du secteur « Protection et valorisation du Patrimoine » au sein du Service de l'urbanisme et de l'environnement depuis 2009, soit l'année de l'inscription des villes au Patrimoine mondial de l'Humanité. Quelles sont donc vos responsabilités au sein de la ville de La Chaux-de-Fonds et plus particulièrement pour le patrimoine de la ville ?*

Responsabilités en lien avec le patrimoine bâti dans la gestion ou la supervision. Le bureau du gestionnaire de site est une petite entité où les choses se font d'une manière concentrée sans devoir faire appel à un appareil administratif très conséquent. Il est le point de croisement pour tout ce qui peut avoir affaire au patrimoine.

Avant 2009...

- 2) *Vous faites partie de ceux qui ont permis l'inscription des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle au Patrimoine mondial de l'UNESCO, vous étiez d'ailleurs Chef de projet au sein du Comité de pilotage pendant le processus d'inscription. Quand l'idée d'inscrire les deux villes au Patrimoine mondial a-t-elle émergée et s'est faite concrète ?*

C'est un processus qui a commencé avec l'inscription des trois châteaux de Bellinzzone au Patrimoine mondial. Il a créé une certaine polémique dans les milieux de la conservation du patrimoine. Était-il réellement justifié que ce site soit inscrit à l'UNESCO, en termes de déontologie du patrimoine ? Il n'était certes pas sans intérêt, mais d'autres sites avaient eux aussi un intérêt comparable. La question a été mise sur la place publique. La réponse portée à cette question a évoqué la possibilité utopique d'inscrire La Chaux-de-Fonds sur la Liste du Patrimoine (2000).

- ⇒ *Le Conseil fédéral a approuvé le 10 décembre 2004 la Liste indicative suisse recensant les objets sis en Suisse et susceptibles d'être inscrits au Patrimoine mondial. C'est LE préalable indispensable à toute candidature auprès de l'UNESCO. Qui participe donc à l'élaboration de cette Liste ?*

Chaque gouvernement communal participe à l'élaboration de cette liste. Le but du Patrimoine mondial est de dresser une liste d'objets témoins de l'histoire de l'humanité qui, si elle disparaissait, permettraient de la raconter. La Suisse a eu l'intelligence de proposer des sites qui n'avaient pas seulement une importance nationale mais internationale. Einsiedeln (Schwytz) a par exemple une importance en Suisse (pour ses caractéristiques baroques influencées par l'Allemagne du sud) mais au-delà de la Suisse, l'Allemagne et l'Autriche, ce site a-t-il réellement une valeur extraordinaire aux yeux du monde? La Suisse a eu l'intelligence de ne pas inclure certains sites comme celui-ci, ou le château de Gruyère ou la cathédrale de Lausanne qui ont certes une importance nationale mais pas internationale (tout le contraire de La Chaux-de-Fonds/Le Locle qui représentent un témoignage du 19^e siècle ! Elles sont loin de la vision de la carte postale comme le représentent les villes médiévales... Et pourtant, la ville médiévale était elle aussi perçue de manière très négative au 19^e siècle où elle était considérée comme sale imprégnée par la misère). La Confédération a bien eu l'intelligence de ne pas proposer pour inscription ce qui semblait déjà évident comme patrimoine mais ce qui pourrait un jour devenir patrimoine, une évidence à terme.

- ⇒ *En décembre 2000, l'idée de faire figurer la ville de La Chaux-de-Fonds au Patrimoine mondial a été pour la première fois évoquée dans la revue « Sauvegarde » édité par Patrimoine suisse (Heimatschutz). Quel a été votre collaboration avec cette association ?*

L'association a surtout préparé le terrain mais n'a pas réellement contribué à l'élaboration du dossier. Heimatschutz a effectué un travail de fer et a préparé un terrain favorable. Tout le travail fait en amont est ce qui a permis l'élaboration du dossier. La Chaux-de-Fonds a pu utiliser son droit de préemption pour le rachat d'un appartement Art Nouveau et c'est ce travail de fond qui a permis de donner ce pouvoir à la ville. Tous les acteurs sont des chenilles ouvrières pour l'acceptation de la valeur de cette ville par la population.

- 3) *Lors de la présentation d'un dossier d'inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO, il est exigé de présenter également un chapitre sur la législation de sauvegarde architecturale en vigueur sur le territoire concerné. La législation était-elle à l'époque jugée suffisante par l'UNESCO ? Y a-t-il eu des révisions ?*

Tout l'appareil administratif, politique, social (acceptation du patrimoine comme étant une valeur reconnue universellement), et financier doit être acquis. La moitié du dossier constitue à prouver la valeur universelle, l'autre moitié est de prouver que le site est géré de façon satisfaisante. L'UNESCO a des moyens très limités. L'UNESCO reconnaît, mais elle n'apporte pas de moyens financiers pour conserver (sauf exception). Ils cherchent des sites à inscrire qui vont leur poser le moins de problèmes financiers. Il ne faut pas en outre que le patrimoine soit contesté par la société actuelle ; à La Chaux-de-Fonds, ce patrimoine est une fierté, c'est aujourd'hui une notion assimilée. L'UNESCO inscrit seulement quand le site est garanti de protection ; la législation suffisante est une prémisses indispensable.

- 4) *L'Association « Mémoires du futur » a été impliquée dans la réalisation du dossier d'inscription. Quels ont été les autres importants contributeurs et quel était leur rôle (hors organisation communales/cantonaux – ex. experts de l'histoire horlogère) ?*

C'est un bourgeon qui n'a pas donné de pousse. C'était une initiative citoyenne qui s'inscrivait dans la mire de l'inscription mais qui n'a rien apporté par le futur. Les autres importants contributeurs sont surtout Patrimoine suisse et l'ASPAM qui ont joué un rôle depuis longtemps.

- 5) *Avez-vous rencontré des difficultés budgétaires dans l'élaboration de ce dossier de candidature ?*

Après 2009...

Organisation du travail au sein de la Commune/Canton/Confédération

- 6) *Avec quels autres services communaux/cantonaux/fédéraux travaillez-vous essentiellement à la protection du patrimoine et au développement urbain de la ville ? Vous êtes également directeur du Bureau du gestionnaire de site, soit l'organe qui fait le lien entre les acteurs locaux avec la Confédération et l'UNESCO. Quelles sont vos tâches principales ?*

Rapports étroits avec l'OFC. La structure politique suisse permet de donner un système administratif assez poreux, c'est ce qui permet à la commune de communiquer directement avec la Confédération sans passer par l'intermédiaire du Canton. La collaboration avec l'OFC est donc directe. L'OFC a surtout pour rôle de faire le tri dans la liste des biens proposés pour inscription. Elle reconnaît la valeur internationale d'un bien suisse alors qu'un canton a plutôt tendance à reconnaître uniquement une valeur régionale (ex. le château de Gruyère).

Législation

- 7) *Vous savez qu'en 2011 la nouvelle Recommandation sur les paysages urbains historiques a été adoptée par l'UNESCO. Comment cette recommandation est-elle appliquée à la Chaux-de-Fonds et au Locle ? A-t-elle été discutée au Conseil communal ? Présente-t-elle des conflits avec votre propre législation ?*

Elle n'apporte aucune plus-value dans la réglementation actuelle existante. Le patrimoine force le respect, il a bonne presse, il est sacré. L'inscription a évidemment généré une prise de conscience, les gens étaient fiers, ils font attention à l'esthétisme de leur ville (ex. faire attention aux sacs poubelle qui traînent). La ville a montré que son règlement était compatible avec les nécessités de conservation imposées par l'UNESCO. La Recommandation n'a apporté aucun principe qui échappait à la ville. Elle n'a que forcé le « toilettage » du règlement. Aujourd'hui, ce qui peut être fait et pas fait s'inscrit dans une logique de conservation qui n'est pas directement liée à l'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial. La liste permet de justifier, d'appuyer plus durement certains préavis, mais n'initie pas une politique plus conservatrice, laquelle est déjà inscrite dans un processus logique de conservation.

- 8) *Quelle est la marge de manœuvre des populations par rapport à la législation, à la Convention de 1972 et à la nouvelle Recommandation ? Comment doivent-ils procéder lors de la transformation d'un bien ?*

Le patrimoine est parfois considéré comme une embuche pour les propriétaires. Leur marge de manœuvre est assez large. C'est le droit local qui prime. Globalement, le bilan est assez positif. L'inscription a démontré aux propriétaires la valeur de leurs propriétés ; elle les a flattés... L'instance universelle est respectée.

La ville aujourd'hui – Changements majeurs

- 9) *Avez-vous noté un intérêt grandissant pour votre ville suite à cette reconnaissance de l'UNESCO, en termes de rénovations, de constructions et d'investissements extérieurs ?*

En termes de marché de l'immobilier, c'est difficile de dire. La période est difficile (au niveau national) depuis la baisse des taux hypothécaires qui font que le marché est devenu particulier. Assez peu de choses se vendent et s'achètent. Le coût de l'immobilier n'a pas été influencé d'une manière significative par l'inscription. En termes de notoriété, la communication autour de La Chaux-

de-Fonds est bien plus positive. Certaines entreprises horlogères se sont développées et implantées à cause de l'inscription (ils ne le diront jamais). L'entreprise en effet demeure libre de toute contingence publique.

10) *Y a-t-il eu depuis un nouvel essor démographique et la ville est-elle devenue un meilleur espace de vie pour ses habitants ? Si oui, comment ?*

Oui, indéniablement. Mais ce n'est pas forcément dû à l'inscription. C'est difficile de dire quels sont les facteurs qui ont influencé sur le avant/après. Il est difficile de dire quel est le rôle de l'inscription dans cela, si son rôle est marginal ou pas. Le fait d'avoir été inscrit a surtout généré une bienveillance générale et un intérêt général.

11) *Dans l'industrie horlogère à La Chaux-de-Fonds, on compte une bonne partie de la main-d'œuvre d'origine frontalière. Comment gérez-vous ce flux de travailleurs étrangers en termes d'urbanisme ?*

Le problème est lié au flux de transports assez difficilement gérable (engorgement du Locle). La difficulté est exactement la même que rencontre Genève (à l'inverse que le problème est moins mis en avant). Tant que les différents acteurs n'auront pas reconnu que tout le monde est gagnant dans cette symbiose (le travail est à La Chaux-de-Fonds et la France apporte elle les travailleurs), ça n'avancera pas. Pour que les gens viennent travailler, l'environnement doit être propice, le salaire ne suffit pas. Les relations entre la Suisse et la France restent cependant problématiques. Le travail a largement de quoi se développer à La Chaux-de-Fonds (en termes de surfaces physiques et de potentiel intellectuel).

12) *Quels sont les changements majeurs survenus depuis 2009 en termes d'urbanisme ? Quels ont été les principales rénovations liées à la réhabilitation de bâtiments liés à l'horlogerie (ex. le bâtiment de l'Hôtel-de-Ville 3 est aujourd'hui l'École du marketing horloger) ?*

Aucune rénovation n'a été justifié par l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, ni avant, ni après. Tout ce qui a été rénové s'est fait selon une justification naturelle. L'inscription sur la Liste n'est que la cerise sur le gâteau (et le gâteau continue de grossir). L'inscription n'a pas apporté des intérêts économiques ni touristiques. L'inscription au Patrimoine mondial donne dans la gestion du patrimoine courant des arguments que la ville n'avait pas avant. L'UNESCO sera toujours la bienvenue pour soutenir le métier de l'horlogerie mais la ville n'en a pas besoin pour vendre des montres.

13) *Selon le rapport de gestion de 2013 de la ville de La Chaux-de-Fonds, « l'horlogerie a cessé de se différencier des autres branches industrielles du canton. L'indice synthétique de la branche est même dans le rouge ». L'économie principale de la ville reste-elle tout de même l'horlogerie ?*

L'horlogerie et les microtechniques, une branche industrielle issue de l'horlogerie. Le poids de l'industrie est toujours aussi important, mais on essaie de diversifier dans l'industrie des microtechniques. L'horlogerie est sujette aux caprices du marché. Quand on sait faire une montre, on sait faire plein d'autres choses. Par exemple, les petites pièces sur les portables sont faites à La Chaux-de-Fonds. Tout le monde l'ignore. Cette technologie est issue de l'horlogerie. L'horlogerie c'est ce qu'on voit, le faire-valoir, mais la technologie horlogère est faite de plein de sous-traitants qui font beaucoup d'autres choses que l'horlogerie.

⇒ *Quelle part représente l'occupation des bâtiments par les ateliers et manufactures horlogères par rapport à d'autres activités et au logement de personnes ?*

Parle-t-on du nombre de lieux, de mètres carrés ? Si on devait dessiner tous les lieux lié à l'horlogerie, on compte 2000 activités dans la ville. Pour l'inscription, on a comptabilisé 380 lieux recensés en lien directe avec l'horlogerie (domaine qui compte 40 métiers). Le centre-ville concentre beaucoup d'ateliers, même si certains ont migré vers la zone industrielle. Il y a encore énormément de types de savoir-faire différents à La Chaux-de-Fonds. L'horlogerie est une industrie éclatée et aucun fabricant ne fait tout par lui-même. Les seuls qui le font sont Swatch et Rolex (détiennent tout le processus de faisabilité). L'horlogerie est un système interdépendant de savoir-faire.

Relations avec la population et associations citoyennes

14) *Les populations locales se reconnaissent-elles dans le patrimoine de la ville ? Comprennent-elles ce patrimoine si particulier ? Le considèrent-elles comme patrimoine à préserver et à mettre en valeur ?*

La protection du patrimoine n'est jamais gagnée. La prise de conscience globale de la valeur du patrimoine est très positive. Il y a de moins en moins d'associations qui se créent car il y a de moins en moins de problèmes de destruction du patrimoine. C'est une notion acquise. Les problèmes qui se posent ce sont lors de rénovations opérés sur des petits éléments : des portes, des plafonds, des fenêtres qui ne nécessitent pas forcément d'autorisation. La commune reçoit même des lettres de remerciements, des témoignages de reconnaissance qui disent « merci de protéger notre ville et d'en dire du bien à la télé, à la radio, dans les journaux... ». Le pas fait depuis 30 ans est immense. C'est devenu une évidence pour la population. L'acceptation du patrimoine est très populaire, alors qu'au départ la notion de patrimoine est assez élitiste, complexe.

15) *Quels sont actuellement les outils de sensibilisation de la population ? Y a-t-il d'autres journées de rencontres avec les habitants en dehors des Journées du Patrimoine Horloger et des Journées de la Métropole Horlogère ?*

16) *A la Chaux-de-Fonds, le patrimoine se tient tant dans l'extérieur des bâtiments que dans l'intérieur des bâtiments (peintures dans les cages d'escaliers, vitraux, etc.).*

- ⇒ *Est-il plus difficile de gérer la protection du patrimoine intérieur étant donné qu'il est caché et souvent dans des immeubles appartenant à des propriétaires privés ?*
- ⇒ *Comment faites-vous pour sensibiliser ces propriétaires face à la conservation des biens ? Sont-ils réceptifs à vos efforts de sensibilisation ?*

Dès qu'on est dans la sphère privée, c'est beaucoup plus difficile. Les façades sont visibles et on les connaît. Mais la ville, dans son histoire, fait que les intérieurs sont extraordinaires alors que les extérieurs sobres. Il est certain que beaucoup de choses intérieures disparaissent, sans même qu'on soit au courant. Les propriétaires peuvent entreprendre des travaux à l'intérieur de leurs bâtisses sans faire de demande au préalable à la commune. Et même si un intérieur a été reconnu comme ayant de la valeur mais que le propriétaire décide quand même de tout changer, la sanction sera minime, voire inexistante. On ne peut pas imposer aux propriétaires un mode de vie (ex. à l'intérieur d'appartements Art Nouveau). La solution est d'essayer de convaincre les propriétaires qu'ils sont possesseurs d'objets exceptionnels ; tout passe par la sensibilisation et la communication.

17) *Les efforts de gestion et de protection du patrimoine sont un processus continu auquel doivent participer les populations locales. Quelles sont les autres associations et fondations qui collaborent également à la protection du patrimoine horloger (associations de résidents, mouvements citoyens, corps de métiers qui se sont réunis pour protéger le patrimoine comme des artisans horlogers) ?*

Le patrimoine est voué à la destruction, c'est inéluctable. On préserve des choses aujourd'hui, mais sur le long terme, rien n'est certain. Le patrimoine a une valeur par rapport à l'instant dans lequel on vit. La société incertaine dans laquelle on vit se repose en partie sur le patrimoine. Si en Suisse on a glorifié le patrimoine rural, en Europe c'est habituellement un patrimoine du pouvoir (palais). En Suisse, 60-70% de fermes sont sur la liste des monuments historiques, on met davantage en avant notre patrimoine rural. C'est parce que la culture suisse se réfère à l'idée du paysan soldat. Dans un siècle ou deux, la Suisse ne se reconnaîtra peut-être plus dans le patrimoine d'aujourd'hui. Ce qu'on vit aujourd'hui ne sera pas une réalité demain. Mais l'important, c'est la place du patrimoine aujourd'hui. La perception du patrimoine va encore évoluer, tous comme les enjeux.

18) *Comment les communautés participent-elles aujourd'hui à la protection de leur patrimoine et à sa mise en valeur ? Quelles ont été les actions publiques entreprises ?*

Financement - Projets actuels et d'avenir

19) *Lorsque la ville souhaite mener de nouveaux projets de restauration ou de réhabilitation, le financement peut être une question délicate. De quelle manière la ville trouve-t-elle les fonds nécessaires (investisseurs publics vs privés) ?*

- ⇒ *Quel est le budget actuel dont dispose la ville, est-il suffisant ? L'absence de ces fonds a-t-elle déjà conduit à l'abandon d'un projet ?*
- ⇒ *Y a-t-il beaucoup de privés qui financent des projets (comme les propriétaires) ? Reçoivent-ils une subvention pour restaurer leur bien ?*

20) *Le projet « Vision la Chaux-de-Fonds 2030 » est actuellement en cours de réalisation. Son objectif est d'instaurer une démarche participative de la part des habitants en vue des différentes planifications à long terme de la ville dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'économie, de la culture etc.*

- ⇒ *La protection du patrimoine est-elle également un domaine touché par ce projet ?*

Non. La protection du patrimoine n'est plus un enjeu, c'est une réalité. Le risque est que le patrimoine devienne banal et qu'on n'en parle plus. On risque cependant d'en perdre conscience et de ne plus en tenir compte.

- ⇒ *Quels sont actuellement les grands projets dans le domaine de l'aménagement du territoire et protection du patrimoine ?*
- ⇒ *Quels sont les outils participatifs pour recueillir les souhaits et les préoccupations des citoyens*

Consultation citoyenne à travers des votations, plateforme internet, etc. → Vision La Chaux-de-Fonds 2030

21) *Le Plan spécial « Le Corbusier » est également un autre projet d'urbanisme important qui vise à modifier durablement la morphologie de la ville en investissant une friche ferroviaire située en plein centre-ville afin d'y créer un nouveau quartier central et multifonctionnel. Quels sont les enjeux d'un tel projet (gestion des flux et de la mobilité urbaine) ?*

- ⇒ *Quel est le degré d'implication des CFF ?*

Les CFF jouent un rôle d'immobilier, ils ont les terrains et les vendent du mieux possible. La ville essaie de gérer le développement de sa ville sur la base d'un projet de société, les CFF jouent un rôle purement économique (en viabilisant leurs terrains au meilleur prix). L'aboutissement du projet est prévu pour 2020-2025. Les villes gèrent qu'une partie de leur devenir, l'autre partie, c'est l'économie qui est aujourd'hui liée à l'international.

⇒ *Qui sont investisseurs publics/privés ? A quelle hauteur participent-ils chacun ?*

22) *A quel degré collaborez-vous actuellement avec les autres sites inscrits au Patrimoine mondial (Berne, Besançon, etc.) ? Avez-vous finalement intégré l'Organisation des Villes du Patrimoine mondial ?*

Etre inscrit sur la Liste leur a ouvert pas mal de portes. Ce n'est pas seulement un label touristique ou médiatique, mais surtout politique. La ville a pu lier des relations avec Berne ou Besançon à travers de ça. La collaboration sur le plan touristique n'est cependant pas totalement satisfaisante pour l'instant. La collaboration se fait par rapport à des questions patrimoniales mais aussi sur les politiques générales (ex. transports). Les relations se basent sur plusieurs facteurs auxquels se mêle patrimoine. Pour l'intégration à l'OVPM, la ville ne l'a toujours pas fait. Ça représente en effet des coûts importants pour un intérêt que La Chaux-de-Fonds n'a pas encore trouvé. Les associations internationales dont fait partie la ville (qui sont liées au patrimoine) sont le Réseau Art Nouveau et l'Association des sites Le Corbusier. Ces associations défendent des intérêts très directement liés aux intérêts de la ville.

23) *Quelles sont aujourd'hui vos relations avec les prestataires touristiques, c'est-à-dire Tourisme Neuchâtelois et d'autres organisations/sociétés actives dans ce domaine ? Avez-vous des projets communs ?*

Le patrimoine est le pourvoyeur de l'attraction touristique. Pour certains cas de sites particuliers, le tourisme peut être un ennemi du patrimoine. A la Chaux-de-Fonds, l'intérêt touristique est un intérêt marginal. Les ressources du patrimoine devraient être liées aux ressources du patrimoine. La Confédération a alloué une importante subvention à Suisse Tourisme et en même temps diminué celle attribuée à la protection du patrimoine. La conservation du patrimoine c'est conserver un témoin de l'histoire, le tourisme n'a aucun rôle à jouer là-dedans. L'exploitation de celui-ci devrait se faire par la science, pour écrire l'histoire et éventuellement valorisé par un usage touristique. Mais le tourisme n'est pas une nécessité au patrimoine. Le tourisme a besoin du patrimoine mais pas l'inverse. Intellectuellement, le patrimoine n'aurait pas besoin du tourisme, mais dans les faits, pour être populaire, il a besoin du tourisme.

24) *Participez-vous à l'élaboration du dossier de candidature « Œuvre architecturale Le Corbusier » auprès de l'UNESCO ? Le Comité du Patrimoine mondial à Paris et l'ICOMOS a demandé aux auteurs de ce dossier de le remanier. Où cela en est-il actuellement ?*

La Suisse n'est pas porteuse du projet. Les autres sites dont la Suisse était porteuse du projet ont tous été inscrits, mais La Chaux-de-Fonds a été évincée (théoriquement, il y avait 4 biens en Suisse (dont La Maison Blanche et la Villa turque à La Chaux-de-Fonds). Lorsque le dossier a été remanié, la Villa turque a été écartée et à présent (3^e remaniement du dossier), la Maison Blanche aussi. La Chaux-de-Fonds n'est donc plus concernée par cette candidature.

25) *En octobre dernier, le Conseil Fédéral a accepté la proposition des huit traditions vivantes suisses proposées par un groupe d'experts œuvrant pour l'établissement de la Liste indicative du patrimoine culturel immatériel en Suisse. Les savoir-faire de mécanique horlogère fait désormais partie de cette liste qui est la base et la condition préalable d'une nomination des traditions vivantes à la Liste de l'UNESCO du patrimoine culturel immatériel. C'est pour vous un nouveau pas important de franchis dans la reconnaissance du patrimoine horloger chaux-de-fonnier ?*

C'est une inscription complètement différente que celle de La Chaux-de-Fonds car elle concerne un bien immatériel ; c'est toutefois une reconnaissance complémentaire pour l'industrie horlogère. La Chaux-de-Fonds elle est un patrimoine bâti, construit. La dimension matérielle, sociale et humaine a toujours été sous-jacente. La Convention de 1972 ne le permet pas. On regrette cependant que ça soit Sainte-Croix (Vaud) qui soit le centre de cette nouvelle candidature, il n'y a pas de raison ! Il y a deux visions : une positive (d'un côté on aura la matière et de l'autre l'esprit car le patrimoine chaux-de-fonnier s'incarne dans le tangible et l'intangible) et une négative (on a l'impression qu'on dilue l'idée que le patrimoine de La Chaux-de-Fonds soit représenté au travers d'une notion plus flasque qu'est le patrimoine immatériel ; géographiquement en effet il n'est pas aussi clairement identifié et tout le monde dans l'Arc jurassien pourra se réclamer être du Patrimoine mondial). L'avantage qu'avait la ville risque de le perdre. Toutefois, ce sera un des rares sites inscrits qui sera à la fois sur le Patrimoine mondial matériel et immatériel.

Annexe XVI – Guide d’entretien en vue de l’interview réalisée avec M. Claude Roulet

Organisme interviewé : Patrimoine suisse (Helmatchutz)

Entretien réalisé le 5 novembre 2014 à La Chaux-de-Fonds – Durée : 1h
En présence de M. Claude Roulet, Président de la Section neuchâteloise chez Patrimoine suisse de 1983 à 2010

Note : L’entretien n’a pas été retranscrit puisqu’il n’a pas pu être enregistré

- 1) Votre association créée en 1905 (et dont la section neuchâteloise a été instaurée en 1906) est souvent désignée comme l’embryon, le 1^{er} acteur à avoir lutté pour la préservation du patrimoine urbain et horloger des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle. Comment cette aventure a-t-elle débuté ?
- 2) Au départ, on dit que la plupart des acteurs représentant votre Ligue étaient des politiciens, pasteurs, hommes de lettre, notables. Qui représentait réellement votre mouvement à la Section neuchâteloise et quel était leur pouvoir d’influence ?
- 3) Vous êtes reconnus pour avoir lutté avec ferveur pour la préservation du patrimoine rural chaux-de-fonnier avant la préservation du patrimoine urbain industriel. Quelles ont été les premières actions entreprises ? Que défendiez-vous à l’époque ?
- 4) En 1963 a été fondée l’ASPAM (l’Association pour la protection du patrimoine des Montagnes neuchâteloises) dont les actions visent la conservation et la réhabilitation de lieux considérés comme historiques à la Chaux-de-Fonds. De 1963 à 1968, il y eut d’ailleurs un inventaire des fermes à protéger de la démolition car elles présentaient, semble-t-il, une architecture tout à fait exceptionnelle. Votre association a-t-elle contribué à cet inventaire ?
- 5) Entre 1960 et 1970, d’autres associations locales de protection virent le jour dans la région. Avez-vous collaboré avec certaines d’entre elles ? De quelle façon ?
- 6) A l’instar d’autres ligues actives dans la protection du patrimoine « classique » qui renvoie souvent au Patrimoine du type Moyenâgeux ou de l’Antiquité, votre conception à vous était celle de sauvegarder un patrimoine bâti ancré dans le quotidien, tel que le patrimoine rural ou le patrimoine urbain industriel. Pourquoi selon vous devait-il y avoir un besoin de reconnaissance envers ce patrimoine si particulier ?
- 7) La conservation du patrimoine chaux-de-fonnier dans son ensemble a débuté par la sauvegarde du patrimoine rural. Quelle est selon vous la date ou la période clé où les premières actions de conservation ont été entreprises à l’égard du patrimoine urbain ?
- 8) Cela a-t-il été propre à la Chaux-de-Fonds ou d’autres actions de ce type ont été entreprises en Suisse ?
- 9) La date de 1978 est une date importante tant pour la Ville de La Chaux-de-Fonds que pour votre rôle dans cette région. En effet, il y eut une importante mobilisation autour de la destruction prévue de l’Ancien Manège. Qu’est-ce qui selon vous explique cette soudaine ferveur patrimoniale de la part des communautés ?
- 10) Quelles furent les actions entreprises par votre association (on pense notamment à la création du comité « Sauvons le Manège ») et comment avez-vous collaboré avec les différentes associations d’habitants ?
- 11) Cette lutte pour l’Ancien Manège a marqué un tournant pour le patrimoine chaux-de-fonnier puisqu’elle a permis de donner une certaine légitimité scientifique à ce patrimoine urbain (notamment grâce à l’arrivée de plusieurs experts venant examiner ce bâtiment) et également une certaine visibilité internationale grâce aux médias. Comment cela vous a-t-il aidé à atteindre votre but, c’est-à-dire la classification du bâtiment en 1991 par les Monuments et sites cantonaux ?
- 12) En 1994, le prix Wakker a été accordé à la Chaux-de-Fonds, soit l’année de la restauration et de l’inauguration de l’Ancien Manège. Pourquoi cette distinction envers la ville ?
- 13) En 2005, la préparation du dossier d’inscription des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle au Patrimoine mondial de l’UNESCO a débuté. Quelle a été votre implication dans ce dossier jusqu’à la classification des villes au Patrimoine mondial de l’Humanité en 2009 ?
- 14) Aujourd’hui, quels sont vos projets de sauvegarde dans ces deux villes ? Comment voyez-vous leur avenir ?

Annexe XVII – Guide d’entretien en vue de l’interview réalisée avec M. Régis Huguenin

Organisme interviewé :

Musée International de l’Horlogerie (MIH)

Entretien réalisé le 17 novembre 2014 à La Chaux-de-Fonds – Durée : 1h15

En présence de M. Régis Huguenin, conservateur au MIH

Note : L’entretien n’a pas été retranscrit puisqu’il n’a pas pu être enregistré

- 1) Depuis quand votre établissement existe-t-il et pourquoi a-t-il ouvert/dans quelles conditions ?
- 2) Actuellement, combien y a-t-il de jeunes qui choisissent le domaine de l’horlogerie comme formation et qui perpétuent ainsi les métiers de cette branche ? Quelle est l’origine de ces jeunes talents ?
- 3) On dit que la quête de la maîtrise du temps a commencé par la compréhension de l’espace. Qu’est-ce que cela veut dire ?
- 4) De quand date les premiers écrits sur l’industrie horlogère de La Chaux-de-Fonds ?
 - *Qui furent les premiers artisans horlogers de La Chaux-de-Fonds ?*
 - *Quelles sont les plus vieilles pièces que vous possédez ?*
 - *Comment cette profession s’est-elle transmise au sein de la population et comment continue-t-elle de se transmettre ?*
- 5) On dit que les habitants de La Chaux-de-Fonds présentent une identité très forte liée à différents « mythes » qui ont façonné l’histoire de la ville, comme celui du paysan-horloger qui s’était établi dans une région « coupée du monde » et austère ou le mythe du phœnix liée à la renaissance de la ville après l’incendie de 1794. Cette identité est-elle toujours présente au sein de la population actuelle ?
- 6) Dans la première moitié du 20^e siècle, plus de 50% de la production mondiale horlogère était réalisée à la Chaux-de-Fonds. Qu’en est-il aujourd’hui ?
 - *Les pièces sont-elles préfabriquées dans d’autres régions de Suisse ou dans d’autres pays ?*
 - *Qu’en est-il des travailleurs frontaliers ? Sauriez-vous donner un pourcentage dans la répartition de la main-d’œuvre suisse vs étranger ? Peut-on dire que l’horlogerie chaux-de-fonnrière reste « made in Switzerland » ?*
- 7) Qui est la clientèle des montres produites à La Chaux-de-Fonds ?
- 8) Quelles sont pour vous les villes concurrentes en termes de production horlogère ?
- 9) Selon le rapport de gestion de 2013 de la ville de La Chaux-de-Fonds, « l’horlogerie a cessé de se différencier des autres branches industrielles du canton. L’indice synthétique de la branche est même dans le rouge ». Pensez-vous que l’économie de l’horlogerie soit menacée ? Êtes-vous inquiet pour l’avenir de la branche dans la région ?
- 10) Avez-vous noté une hausse des fréquentations depuis l’inscription des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle au Patrimoine mondial de l’UNESCO ?
- 11) Pour vous, quand le changement de regard s’est-il opéré face au patrimoine horloger des deux villes ? Avant ou après l’inscription au Patrimoine mondial ?
- 12) Quels sont les publics-cibles de votre musée ? Personnes de la branche, scientifiques, historiens, étudiants, familles, locaux, touristes... ?
- 13) Dans quelles mesures collaborez-vous avec Tourisme Neuchâtelois et les autres prestataires touristiques ?
- 14) La plupart des ateliers horlogers sont fermés au grand public et il n’est pas réellement possible d’observer les artisans horlogers à l’œuvre. Pensez-vous que les Journées du Patrimoine Horloger et les Journées de la Métropole Horlogère suffisent à elles seules la compréhension de votre activité de la part du grand public ?
- 15) Quels sont selon vous les efforts de sensibilisation à faire vis-à-vis des communautés afin qu’ils comprennent combien ce patrimoine horloger est exceptionnel, afin qu’elles participent à la culture horlogère ?
- 16) En octobre dernier, le Conseil Fédéral a accepté la proposition des huit traditions vivantes suisse pour l’établissement de la Liste indicative du patrimoine culturel immatériel en Suisse. Les savoir-faire de mécanique horlogère fait désormais partie de cette liste. Est-ce pour vous un nouveau pas important de franchis dans la reconnaissance du patrimoine horloger chaux-de-fonnrière ? Dans quelle mesure allez-vous collaborer à ce dossier dans l’avenir ?

Annexe XVIII – Synthèse de l'entretien avec Mme S. Bavaresco et M. V. Matthey

Organisme interviewé :

Tourisme Neuchâtelois (TN)
Bureau d'accueil de La Chaux-de-Fonds
Espace 1

Entretien enregistré le 5 novembre 2014 à La Chaux-de-Fonds – Durée : 1h30

En présence de Mme Stéphanie Bavaresco, et M. Vincent Matthey

Note : il s'agit d'un entretien semi-directif dont la retranscription a été réalisée sur la base des informations données par les interviewés. Elles n'ont pas été retranscrites mot à mot mais présentent plutôt un résumé de la pensée exprimée à chaque question. Certaines questions restent parfois sans réponse, soit parce que le thème a déjà été abordé au fil de l'entretien (et la réponse donnée ailleurs), soit parce que les interviewés n'ont pas souhaité y répondre.

Analyse de l'offre touristique

1) *Combien de points d'accueil existe-t-il à travers La Chaux-de-Fonds et Le Locle ?*

- 1) 1 OT-bureau d'accueil (en bas de la tour Espace 1, à La Chaux-de-Fonds)
- 2) 1 point d'accueil à l'Espace de l'Urbanisme Horloger (Chaux-de-Fonds) : espace d'accueil ouvert 7 jours sur 7 car l'OT n'est pas ouvert le samedi après-midi ni le dimanche ; le panneau informatif devant l'OT renvoie à l'Espace de l'Urbanisme Horloger en cas de fermeture
- 3) 1 office du tourisme au Locle (décentré de la ville du Locle)
- 4) 1 point d'accueil au Moulin du Col-des-Roches (décentré de la ville du Locle)
- 5) 1 point d'informations à l'agence partenaire CroisiTours (centre-ville du Locle)

2) *Le nombre de points d'accueil touristiques a-t-il augmenté depuis l'inscription des villes au Patrimoine mondial de l'UNESCO ?*

L'Espace de l'Urbanisme horloger est issu de l'inscription, ouvert en juin 2009.

Le point d'information à l'agence CroisiTours date de 2010-2011 (cependant, ce point d'information n'est absolument pas géré par TN et l'OT ne dispose pas de chiffres quant à la fréquentation).

3) *Y a-t-il une différence d'intérêt entre les deux villes ?*

Ce n'est pas une différence d'intérêt mais au niveau des connexions (transports publics), les visiteurs ont un premier point de chute à La Chaux-de-Fonds. Mais le Locle a tout aussi son intérêt ; il y a par exemple là-bas une offre d'atelier qui est très appréciée : Les Apprentis du Temps (montage de sa propre montre mécanique). En termes de visites guidées, il y en a beaucoup plus à La Chaux-de-Fonds mais c'est parce que l'OT proposent plusieurs visites à thèmes (Corbusier, Art Nouveau) touchant à l'urbanisme horloger. Au Locle, l'offre de visites à thèmes est moins importante (1 seule visite thématique) ; toutefois, le Locle propose comme la Chaux-de-Fonds un musée d'horlogerie tout aussi attractif, un petit train touristique et des ateliers initiatiques. Les deux villes sont été inscrites conjointement et il existe autant de richesse dans l'une comme dans l'autre. En définitive, on peut dire que les offres entre La Chaux-de-Fonds et le Locle se complètent (selon Bavaresco).

La Chaux-de-Fonds est la grande ville qui absorbe une grande partie du tourisme. Toutefois, pour comprendre l'urbanisme horloger, il faut visiter La Chaux-de-Fonds et Le Locle ; les deux villes sont complémentaires ! A relever cependant que La Chaux-de-Fonds est plus « urbanisme » et que le Locle est plus « horloger » (d'où la complémentarité). Notre rôle est d'inciter les touristes à visiter le Locle (qui présente moins cette structure en damiers, présente certes, mais moins fortement qu'à La Chaux-de-Fonds). L'histoire horlogère au Locle est beaucoup plus forte (selon Matthey).

4) *Quels sont les produits/offres liés à la visite des deux villes ?*

- ⇒ Visite guidée « Urbanisme horloger », La Chaux-de-Fonds
- ⇒ Visite guidée « Urbanisme horloger », Le Locle
- ⇒ Visite guidée « La Chaux-de-Fonds » : visite guidée traditionnelle où on relève ce qui caractérise la vie à La Chaux-de-Fonds, visite d'éléments liés à le Corbusier, l'Art Nouveau, le développement des nouveaux loisirs, de la synagogue
- ⇒ Visite guidée « Art Nouveau », La Chaux-de-Fonds

- ⇒ Visite guidée « Le Corbusier », La Chaux-de-Fonds
- ⇒ Visites d'ateliers et de manufactures horlogères au Locle : Les Apprentis du Temps (donné par une formatrice experte en horlogerie) qui propose deux ateliers à l'horaire par mois, le mercredi soir et le samedi matin où les gens peuvent choisir leurs composants (couleur du cadran, du bracelet, les aiguilles) qu'ils vont assembler sur 3-4h avec l'accompagnement de cette formatrice. L'atelier coûte CHF 650.-
- ⇒ Visites d'ateliers et de manufactures horlogères à La Chaux-de-Fonds : au Carrousel des Montres dans la vieille ville (qui est à la base un centre de formation d'horlogerie) qui offre aux touristes la possibilité d'assembler sa propre montre mécanique en 3-4h. Le lieu offre également une « initiation » où ils apprennent le fonctionnement d'une montre mécanique pendant 1h et où ils peuvent essayer quelques opérations horlogère. Cela permet de pénétrer un lieu d'horlogerie sans devoir y mettre un très gros prix (en comparaison avec l'atelier « Les Apprentis du Temps » au Locle).
- ⇒ L'atelier de micromécanique LMEC était d'ailleurs le premier partenaire de TN (2012) qui a mis sur place un atelier d'initiation.

Il y a différents niveaux d'intérêts pour l'horlogerie et pour TN, il est important de proposer une gamme d'offres variées, tant sur le prix que sur le niveau d'immersion. Le patrimoine est certes mis en valeur par les deux musées d'horlogerie mais les gens ne veulent pas être uniquement spectateurs mais acteurs de ce patrimoine. La mise en place de ces ateliers permet de respecter un savoir-faire ancestral (industrie de la minutie, de la patience). Depuis septembre 2014, la manufacture Corum a ouvert ses portes au grand public de manière régulière (tous les mardis matin à 9h30) (chose exceptionnelle à soulever). Les entreprises horlogères qui participent aux Journées du Patrimoine horloger ouvrent également leur porte, mais une fois tous les deux ans ! C'est donc là un grand pas de franchi...

Pour TN, ces événements (Journées du Patrimoine Horloger) c'est l'occasion de développer de nouveaux partenariats et d'appuyer leur démarche touristique. La première édition de la brochure « Au cœur du temps » est sortie en juin 2014 grâce aux nouveaux partenariats. C'est l'occasion de faire découvrir aux professionnels de l'horlogerie l'engouement qu'il existe autour de ce savoir-faire. Pour les acteurs de l'horlogerie, en collaborant avec TN, ils peuvent trouver une certaine fierté de faire découvrir le patrimoine horloger. La Bourse Suisse de l'Horlogerie du MIH qui a lieu tous les fins octobre est un événement qui regroupe touristes, professionnels, passionnés (selon Bavaresco). Pendant ces Journées du Patrimoine Horloger, nous avons été surpris par le nombre de locaux qui venaient participer à l'événement. Chacun se demandait ce que son ami ou voisin faisait. Les entreprises étaient intéressées par voir ce que les autres entreprises faisaient. Cette manifestation a pris sa place depuis et les gens sont venus de plus en plus loin. Les locaux sont fortement ancrés dans la culture horlogère (tout le monde ici connaît forcément quelqu'un qui travaille dans l'horlogerie ou dans les micromécaniques) donc l'intérêt est déjà là et se développe à travers ces événements.

- 5) *Quel est le produit/la visite qui rencontre le plus de succès ?* Visite guidée « Urbanisme Horloger » à La Chaux-de-Fonds
- 6) *Quels sont les lieux qui sont le plus visités hors visites guidées ?* C'est le MIH
- 7) *Quels sont les produits liés à la découverte de l'horlogerie ?* Manufacture Corum, Les apprentis du Temps au Locle, Monter une montre à La Chaux-de-Fonds...
- 8) *Quelle est la période de haute-saison à La Chaux-de-Fonds et au Locle ?*

Avril-Octobre, mais pour les ateliers c'est toute l'année. Aussi, la période de la neige attire également car elle fait partie de l'histoire de La Chaux-de-Fonds (les paysans-horloger qui ont développé leur savoir-faire pendant les mois d'hiver). La neige apporte un certain charme à la ville... Les gens demandent même des cartes postales de la ville sous la neige en été !

- 9) *La gamme de produits s'est-elle élargie depuis l'inscription des villes au Patrimoine mondial ?*

Oui ! (CF. autres réponses → ateliers horlogers). Aujourd'hui, TN espérait obtenir 10 réservations sur l'année pour les ateliers de montage d'une montre (au Locle) et ils en sont déjà actuellement à une trentaine ! Pour LMEC, une centaine de personnes sont déjà venues tester les ateliers d'initiation. Ce sont donc des chiffres très satisfaisants !

TN a un suivi des réservations pour certains des ateliers seulement (ex. Apprentis du temps au Locle, LMEC) mais par contre, le Carrousel des Montres gère lui-même les réservations de ces ateliers et ne transmet pas les chiffres à TN

- 10) *On entend souvent qu'il est regrettable que la plupart des manufactures horlogères soient fermées au grand public et qu'il est donc impossible d'observer les artisans horlogers à l'œuvre. Pourtant, vous proposez bien des visites sur réservation de ces établissements. Pourquoi cette désolation selon vous (est-ce l'obligation de réserver) ? Quels efforts de communication y a-t-il à faire selon vous afin que les manufactures horlogères ouvrent plus volontiers leurs portes au public ?*

Ça c'était avant mais depuis, nous avons noué des partenariats avec des manufactures horlogères (cf. plus haut). Un grand pas en avant a été fait ! Le but de TN après l'inscription était d'arriver à ça, de rendre visible l'horlogerie mais surtout accessible.

La demande des gens actuellement est de pouvoir non seulement aller observer comment se fabrique une montre mais surtout d'en acheter une directement sur place ! (Projet plus compliqué !). Il fallait arriver à montrer tout l'intérêt qu'il existe

autour... Concernant les efforts à faire encore, de nombreuses manufactures restent encore en retrait et évaluent ce que ces collaborations avec nous donnent. La difficulté aussi c'est que de nombreux centres de décision ne sont plus localisés ici à La Chaux-de-Fonds et au Locle ; vu que les dirigeants/service marketing ne sont pas sur place (ils sont à Paris, Dubaï), ils ne voient pas vraiment l'intérêt de collaborer avec TN. C'est plus facile de travailler avec des entreprises ayant leur centre de décision ici en leur mettant en avant le fait que cette collaboration peut enrichir leur promotion et notoriété ; des entreprises n'ouvriront cependant jamais leurs portes pour des raisons de sécurité et confidentialité qui ne souhaitent pas être mis sur les devant de la scène. Le but pour nous dans les années à venir, c'est qu'il y ait au moins une entreprise horlogère qui soit ouverte par jour !

11) *Combien de visites guidées sont réalisées dans l'année et combien comptez-vous de visiteurs ? Ce chiffre a-t-il significativement augmenté depuis l'inscription des villes au Patrimoine mondial ?*

Les visites guidées ont quadruplé. L'impact de la fréquentation est très notable.

12) *Quels sont les impacts positifs et négatifs de l'inscription des villes au Patrimoine mondial ?*

Positifs, on les connaît... Même au niveau de la population qui est davantage sensibilisée sur l'importance de ce patrimoine. Ils rouspètent d'ailleurs quand des poubelles traînent dehors → « quelle image on donne ? »

Négatif, pas vraiment. Mais nous le savons et nous le répétons, l'inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO n'était en aucun cas dans un but touristique. On peut voir ensuite que le tourisme peut être un moyen de valorisation. A notre niveau, il faudrait énormément plus de touristes pour qu'on parvienne à une situation négative et ce n'est pas une situation qu'on attend de sitôt ! Ce n'est pas notre volonté d'arriver à un tourisme de masse et la marge de progression par rapport à aujourd'hui serait trop importante. Les seuls impacts négatifs que TN a eu pour le moment, c'est 2-3 réclamations qui concernent les gens qui, en hiver, se rendent dans les cages d'escaliers de propriétés privées alors que le concierge nettoyait... Mais ce sont des petites choses qu'on a rapidement arrangées et qui sont facilement surmontables !

13) *Le label « UNESCO » est-il un important outil de promotion touristique dans votre communication ? Comment l'utilisez-vous dans le développement de vos offres, dans votre marketing ?*

C'est clair que c'est très important dans la communication qu'on réalise. L'utilisation du label dans la promotion touristique a d'abord été discutée (en 2009, lors de l'inscription) car le message que la ville souhaitait passer à travers le label UNESCO n'avait pas un but touristique. Certains sites n'utilisent pas ce label, comme les Docks à Londres ou Versailles (car ils n'en ont pas besoin). TN a donc demandé la permission aux villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle d'utiliser de ce logo et ça a été accepté. On ne travaille cependant pas que sur l'axe UNESCO (horlogerie) ; on travaille également sur l'axe mobilité douce (en été, les promenades à vélo ou à pied). La ville est présentée dans son étroite nature. Il y a également l'axe culturel (Art Nouveau, Corbusier). Au final, tout est lié !

14) *Avez-vous connaissance des lignes directrices de l'UNESCO (Convention du Patrimoine mondial de 1972, Recommandations pour les Paysages urbains historiques de 2011...) ? De quelle manière les appliquez-vous pour développer un tourisme durable ?*

On est dans plusieurs groupes de travail : la Commission suisse pour l'UNESCO, UNESCO Destination Suisse (Suisse Tourisme) ce sont eux qui appliquent ces règles et qui insufflent la voie à suivre. On les rencontre 3-4 fois par année pour parler de ces problématiques. Eux suivent les recommandations du gestionnaire du site (JD Jeanneret), qui est pour nous le gardien du temple. On ne va jamais sortir un nouveau produit touristique sans l'aval de M. Jeanneret ! Chaque année, la Commission suisse pour l'UNESCO organise une plateforme. En 2010, la plateforme s'est déroulée à La Chaux-de-Fonds. Elle réunissait les représentants des différents sites inscrits en Suisse et présentait la problématique du tourisme (voir quels étaient les problèmes, s'il y en avait). On a découvert, par rapport à d'autres sites, qu'il y a souvent de fortes incompréhensions entre les acteurs protecteurs du patrimoine et les acteurs du tourisme. Ici ça n'est pas le cas ! On a toujours travaillé ensemble...

Public-cible

15) *Quel est l'origine des visiteurs ? Qui sont-ils ?*

Concernant les personnes qui s'inscrivent aux ateliers horlogers, elles viennent d'un peu partout (USA, Japon, Asiatiques) mais même les locaux s'intéressent aux ateliers horlogers ! Les demandes viennent de partout. Même si au départ la création de ces ateliers était destinée aux touristes, TN a reçu de très bons retours de la part de locaux qui se sont prêtés au jeu : par exemple, les grands-parents qui veulent faire découvrir à leurs petits-enfants le monde de l'horlogerie. La communication n'a pas été très intensive depuis 2009 et pourtant, le retour est très positif ! Même des écoles sont venues tester les ateliers horlogers. 60-70% sont en provenance de Suisse alémanique (touristes et excursionnistes). Depuis l'inscription TN a remarqué une internationalisation de la demande (on voit maintenant des gens venant de pays qu'on en voyait pas avant : Europe du Nord, Chine, Japon, Etats-Unis, Espagne, Italie).

L'offre de TN se place plutôt sur des segments couple, personnes de 50 ans et +. La thématique de l'horlogerie parle moins aux segments « famille » mais TN y travaille (les ateliers et entreprises horlogères n'étant pas encore forcément ouvertes aux enfants)... Le côté « groupe » est assez développé (venant de Suisse, Angleterre et de France principalement, et même des groupes en provenance de TO américains et asiatiques)

16) *Comment les visiteurs réservent-ils des prestations ? Le font-ils à l'avance ?*

TN travaille en étroite collaboration avec les responsables des ateliers ce qui permet à l'OT d'avoir une certaine flexibilité et de répondre aux demandes de dernière minute (pour un atelier horloger notamment). Le but est de pouvoir augmenter l'offre d'ateliers pour répondre à toutes les demandes. Les entreprises horlogères commencent à comprendre l'engouement qu'il y a autour et viennent elles-mêmes prendre contact avec TN pour développer un partenariat.

L'obligation de réserver n'est par ailleurs pas un frein car nous sommes en mesure de répondre aux demandes à court terme. Pour la haute saison, il y a des visites guidées « Urbanisme Horloger » à l'horaire (le samedi et le dimanche). Cela permet aux visiteurs de ne pas réserver et de venir spontanément. Les autres visites guidées à thèmes sont aussi à l'horaire en juillet et août. Pour le reste de l'année où il n'y a pas de visites à l'horaire, les groupes se prennent relativement à l'avance mais nous avons une grande flexibilité avec nos guides qui permet à TN de répondre aux demandes de dernière minute (ex : demandes le matin pour l'après-midi). Actuellement, pour la visite porte ouverte de la manufacture Corum (le mardi), les inscriptions sont ouvertes jusqu'au lundi soir ! Par ailleurs, TN est extrêmement tributaire des entreprises horlogères qui exigent des réservations (pour des questions de sécurité, de protection du savoir-faire et d'assurance). En fonction de la composition du groupe, il sera plus facile d'entrer dans une entreprise (ex. groupe de banquiers, de personnes susceptibles d'intéresser la marque) mais dans tous les cas, les entreprises horlogères exigent le listing des visiteurs. Il faut faire en fonction du milieu horloger. Ces procédures mettent par ailleurs en condition les visiteurs en les faisant passer par un certain rituel : s'inscrire, donner son identité, mettre la blouse... ils vont entrer dans ce monde privilégié. Ça fait partie du jeu et de ce monde du luxe. Il n'y a jamais eu aucune déception exprimée face à ces « contraintes ».

17) *Craignez-vous un tourisme de masse dans les années à venir ? Cf. question 12*

18) *Combien de temps restent-ils en moyenne à La Chaux-de-Fonds ou au Locle ?*

Pour la journée (excursionnistes). TN essaie de développer l'offre afin de les faire rester plus longtemps. L'infrastructure hôtelière aujourd'hui ce permet pas cependant de proposer assez de logements aux touristes. Les 3-4 hôtels 4* de la ville ont réalisé des aménagements pour accueillir ces visiteurs (en s'agrandissant) mais cette classe d'hôtels ne correspond pas forcément à la catégorie de visiteurs à La Chaux-de-Fonds (plutôt orientés sur des hôtels 3* et moins). Les hôtels de cette catégorie sont vieillissants et sans charme. Ils vont donc passer la nuit à Neuchâtel, dans l'arc lémanique, sur Berne, ou en France voisine. Le nombre de nuitées hôtelières n'a donc pas réellement augmenté depuis l'inscription des villes au Patrimoine mondial de l'UNESCO (env. 50'000 pour les deux villes actuellement – Le Locle n'a qu'un seul hôtel).

19) *Connaissent-ils déjà un peu l'histoire des villes ? Sont-ils des connaisseurs de l'horlogerie ou de l'architecture industrielle ?*

Oui, ils ont cherché à se documenter un peu auparavant.

Hôtellerie & Restaurants

20) *Séjourment-ils sur place ? Pas vraiment (cf. question 18)*

21) *Combien d'établissements hôteliers et para-hôteliers existe-t-il à travers les deux villes ? Cf. brochures*

22) *Y en a-t-il davantage depuis l'inscription des villes au Patrimoine mondial ? Non.*

23) *Le nombre de points de restaurations a-t-il lui aussi augmenté ? Sont-ils ouverts le dimanche et jours fériés ? Ce nombre varie au cours des années, mais l'inscription à l'UNESCO n'a pas de lien avec (il n'y a pas d'informations plus détaillées à ce sujet).*

24) *Jugée-vous l'offre hôtelière suffisante ? Quelles sont vos prédictions pour l'avenir ? Non, elle n'est pas suffisante actuellement, mais pour augmenter ces nuitées, il faut d'abord continuer à développer l'offre afin de faire rester les visiteurs plus longtemps.*

Collaborations

25) *Collaborez-vous avec les services communaux/cantonaux ? La Commission suisse pour l'UNESCO, Service de l'urbanisme et architecte du patrimoine (cf. questions précédentes)*

26) *Collaborez-vous avec d'autres villes inscrites au Patrimoine mondial (ex. Berne, Besançon, sites de Franche-Comté (France voisine) ?*

Avec toutes les sites suisses inscrits au Patrimoine mondial à travers « UNESCO Destination Suisse » et les sites de Franche-Comté (Besançon, Salines). L'offre en collaboration avec la France est toujours en cours de développement (des cadres existent déjà, des forfaits aussi, une brochure commune aussi, un concours de photos communs, échange de personnel (guides touristiques, personnel d'accueil)). Reste que travailler avec la France n'est pas évident (beaucoup de problèmes administratifs et de droits, comme la définition de la Charte graphique, etc.)

27) *Collaborez-vous avec d'autres prestataires touristiques de la région et en Suisse (agences de voyage, autocaristes, hôtels, restaurants, sociétés de service, etc.)*

UNESCO Destination Suisse (UDS) avec Suisse Tourisme notamment ? (World Heritage Experience Switzerland maintenant, car par le droit d'utiliser le label UNESCO !), Suisse Tourisme (pour la promotion à l'international), CroisiTours, Hôtels, restaurants, musées, entreprises horlogères, etc.)

28) *Collaborez-vous avec des associations citoyennes qui militent pour la protection et la mise en valeur du patrimoine horloger/industriel ?*

Dans le cadre du groupe de travail « Commission d'experts de l'UNESCO » réuni à La Chaux-de-Fonds et au Locle des représentants de tous les milieux, TN est l'organisme du tourisme représentant.

29) *Dans quelle mesure avez-vous collaboré au dossier d'inscription des villes au Patrimoine mondial de l'UNESCO ?*

TN n'a pas directement collaboré ; TN a eu une fonction plus orientée sur la logistique (des visiteurs venaient déjà en 2009 et il fallait les accueillir). Les Journées du Patrimoine Horloger ont émané de la candidature et TN a davantage collaboré à ce niveau-là (car c'est un événement qui attire du monde !).

30) *Quels sont finalement vos projets d'avenir ?*

Il y en a beaucoup, mais entre autres : développer l'offre de visites d'entreprises ; mettre en avant davantage la dimension humaine de ce patrimoine (ça a été construit par et pour les horloger, cette industrie n'a pas été construite par des machines) => mettre en avant tous les métiers de l'horlogerie. TN développe actuellement une offre avec l'École d'Horlogerie du Locle pour permettre aux étudiants de venir présenter leur formation/futur métier dans des lieux visités par les touristes (sur la base d'un tournus organisé chaque weekend). Les visiteurs auront donc la possibilité d'interagir directement avec des personnes de la branche (ce qui n'est pas possible actuellement) → montrer que c'est toujours vivant ; la Maison de l'Horlogerie

Déclaration de l'auteur

Je déclare, par ce document, que j'ai effectué le travail de Bachelor ci-annexé seul, sans autre aide que celles dûment signalées dans les références, et que je n'ai utilisé que les sources expressément mentionnées. Je ne donnerai aucune copie de ce rapport à un tiers sans l'autorisation conjointe du RF et du professeur chargé du suivi du travail de Bachelor, y compris au partenaire de recherche appliqué avec lequel j'ai collaboré, à l'exception des personnes qui m'ont fourni les principales informations nécessaires à la rédaction de ce travail et que je cite ci-après :

- M. Jean-Daniel Jeanneret, architecte du patrimoine à La Chaux-de-Fonds, responsable du Bureau du gestionnaire de site au Service de l'urbanisme et de l'environnement à La Chaux-de-Fonds (entretien enregistré et semi-retranscrit)
- Mme Stéphanie Bavaresco, responsable du développement de l'offre et chargé de projet chez Tourisme Neuchâtelois (entretien enregistré et semi-retranscrit)
- M. Vincent Matthey, coordinateur au sein de Tourisme Neuchâtelois (entretien enregistré et semi retranscrit)
- M. Régis Huguenin, conservateur au Musée International de l'Horlogerie de La Chaux-de-Fonds
- Mme Nicole Bosshart, directrice adjointe au Musée International de l'Horlogerie de La Chaux-de-Fonds
- M. Claude Roulet, ancien président de la Section neuchâteloise chez Patrimoine suisse (Heimatschutz) de 1983 à 2010
- M. Paul-André Hartmann, directeur de l'École Technique du CIFOM



Samantha Cotinha